



ASIE

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION
DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2010

ANALYSE RÉGIONALE ASIE

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2010

Différents pays d'Asie ont organisé des élections en 2009 – principalement dans des contextes politiquement fragiles, comme en *Afghanistan*, au *Bangladesh*, en *Inde*, en *Indonésie* et en *Iran*. Ces élections n'ont débouché sur aucune amélioration concrète de la situation des droits de l'Homme dans ces pays. Elles ont été au contraire marquées par des violations des droits de l'Homme et des actes d'intimidation en *Afghanistan* et en *Indonésie*, alors que la répression des manifestations de protestation qui ont suivi les élections présidentielles en *Iran* ont donné lieu à des arrestations en masse dans les rangs des manifestants pacifiques, y compris des centaines de militants et de personnalités politiques, de journalistes, d'étudiants et de défenseurs des droits de l'Homme. En *Birmanie*, la junte militaire a mené une campagne destinée à neutraliser toute opposition en prévision des élections de 2010. Dans ce contexte, de nombreux défenseurs des droits de l'Homme, journalistes, dirigeants syndicaux et travailleurs sociaux ont été arrêtés et condamnés à de lourdes peines. En *Malaisie*, malgré des promesses en faveur de réformes et d'un plus grand respect pour les droits de l'Homme, Dato' Seri Mohd. Najib bin Tun Haji Abdul Razak, nommé Premier ministre en avril, a fait preuve d'une intolérance accrue à l'égard des dissidents et de l'opposition en 2009.

Plusieurs Etats ont continué de connaître une instabilité politique et des problèmes de sécurité, comme la Chine, où la violence a explosé en particulier dans la région autonome ouïghour du Xinjiang (*Xinjiang Uighur Autonomous Region* – XUAR) et en *Thaïlande*. Des conflits internes (*Afghanistan*, *Inde*, *Indonésie*, *Pakistan*, *Philippines*, *Sri Lanka*) ont occasionné de graves violations des droits de l'Homme, telles que arrestations arbitraires, disparitions forcées, exécutions extrajudiciaires, torture et mauvais traitements, et cela en toute impunité. Au *Sri Lanka*, bien que le conflit ait pris fin en mai, de graves violations des droits de l'Homme ont été perpétrées tout au long de l'année, alors qu'aux *Philippines*, la proclamation par l'Etat de la loi martiale dans la province de Maguindanao, suite au massacre de Amputuan, a renforcé davantage encore l'influence de l'armée dans la région, aggravant ainsi la situation déjà très fragile des droits de l'Homme. Dans certaines régions du *Népal*, la population a continué en 2009 de faire l'objet de violences de la part de groupes armés,

qui incluraient des membres d'anciennes milices créées et armées par le Gouvernement pendant la guerre civile.

Dans un tel contexte, les violations systématiques des droits de l'Homme sont restées endémiques dans la plupart des pays de la région, et l'impunité pour les auteurs de ces crimes était toujours répandue. Les gouvernements n'ont eu de cesse de restreindre les libertés d'expression, de réunion et d'association, d'entraver l'accès à l'information et d'exercer une stricte censure des médias et d'Internet (*Afghanistan, Bangladesh, Birmanie, Cambodge, Chine, Iran, Laos, Malaisie, République démocratique de Corée, Sri Lanka, Thaïlande, Viet Nam*).

Au niveau régional, l'entrée en fonctions, en octobre 2009, de la Commission intergouvernementale des droits de l'Homme de l'Association des nations de l'Asie du sud-est (*Association of Southeast Asian Nations – ASEAN*), qui s'était longtemps faite attendre, a certainement constitué une avancée positive, malgré la faiblesse de son mandat. Ce nouvel organisme a pour tâche d'encourager la coopération régionale en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme. Toutefois, l'indépendance, la responsabilité et la transparence de la Commission dépendront essentiellement du niveau d'engagement de ses membres, notamment ceux représentant des régimes extrêmement répressifs.

Poursuite du recours aux législations répressives pour entraver l'action des défenseurs des droits de l'Homme

Alors que certains pays d'Asie ont continué, en 2009, d'invoquer les questions de sécurité nationale pour restreindre la démocratie et les libertés fondamentales, dans de nombreux autres pays les législations répressives sont restées en vigueur, maintenant ainsi un environnement extrêmement restrictif dans lequel les défenseurs des droits de l'Homme ont dû opérer. En *Malaisie*, alors que l'une des premières décisions du nouveau Gouvernement a été de réviser la Loi sur la sécurité intérieure (*Internal Security Act – ISA*) – dont l'application suscite depuis longtemps de vives inquiétudes, en raison de l'absence de contrôle judiciaire sur sa mise en œuvre et du recours systématique à cette loi quand il s'agit de museler l'opposition politique et d'empêcher les défenseurs des droits de l'Homme de faire leur travail – fin 2009 aucune des réformes institutionnelles ou législatives promises n'avait été introduite. Par ailleurs, d'autres lois répressives sont restées en vigueur et on peut s'interroger sur la volonté du Gouvernement de promouvoir le respect des libertés civiles. De même, au *Sri Lanka*, comme durant les années précédentes, les autorités ont à nouveau eu recours à la Loi sur la prévention du terrorisme, ainsi qu'à d'autres lois répressives, pour réduire au silence toute critique ou dissidence,

particulièrement ceux qui se sont montrés ouvertement critiques à l'égard de la guerre menée contre les rebelles des Tigres tamouls et ses retombées sur la population civile.

Dans d'autres pays, l'introduction de plusieurs nouveaux instruments législatifs a contribué à la détérioration d'un environnement déjà très restrictif pour les activités des défenseurs des droits de l'Homme. Au *Cambodge*, en particulier, l'adoption d'un nouveau Code pénal, qui comprend désormais toute une série de délits définis de manière très vague mais qui peuvent être invoqués pour limiter la liberté d'expression, ainsi que la promulgation de la Loi sur les manifestations pacifiques, sans compter l'adoption imminente de deux lois règlementant l'activité des ONG et des syndicats, semblent bien faire partie d'une stratégie gouvernementale visant à limiter les activités des organisations de la société civile cambodgienne et à leur imposer des contrôles supplémentaires. De même, l'amendement à l'ordonnance antiterrorisme de 2009 – très controversée – au *Pakistan* et l'ordonnance antiterrorisme au *Bangladesh* sont à même d'être utilisés afin de poursuivre les défenseurs des droits de l'Homme et d'autres militants, sous prétexte d'atteinte à la sécurité nationale. Enfin, en *Indonésie*, le Gouvernement a continué de faire pression sur le Parlement pour qu'il adopte les projets de Lois sur le secret d'Etat et les organisations de masse, projets qui, s'ils étaient adoptés, créeraient de grandes difficultés pour les groupes de défense des droits de l'Homme qui veulent documenter les violations des droits de l'Homme. De telles lois impliqueraient une surveillance stricte du financement des ONG et l'établissement d'une commission chargée de contrôler leurs activités.

Les avocats des défenseurs des droits de l'Homme : une cible privilégiée de la répression

Les avocats qui représentent les défenseurs des droits de l'Homme ou qui sont impliqués dans des affaires considérées sensibles par les autorités ont été de plus en plus souvent la cible d'actes de répression en Asie en 2009. En *Chine* et en *Birmanie*, en particulier, les avocats spécialisés dans la défense des droits de l'Homme ont fait l'objet de violations systématiques de leurs droits, d'arrestations, de poursuites, de harcèlement, de suspension de leur licence d'exercer, de radiation du barreau ou de violences physiques. Les autorités en *Iran* ont elles aussi constamment harcelé et persécuté d'éminents juristes défenseurs des droits de l'Homme, en particulier les membres et les fondateurs du Centre des défenseurs des droits de l'Homme (*Defenders of Human Rights Centre*), afin de les empêcher de représenter des prisonniers politiques et des partisans des réformes qui ont été détenus suite aux contestations qui ont suivi l'élection présidentielle. Au *Viet Nam*, un avocat a été arrêté et accusé de "propagande anti-étatique", en vertu

de l'article 88 du Code pénal, pour s'être déclaré opposé à l'extraction de bauxite dans les Hauts plateaux et avoir réclamé des réformes politiques. Plusieurs autres juristes ayant défendu les droits de l'Homme restaient détenus fin 2009, suite à des condamnations pénales et après avoir été radiés de l'Association du barreau vietnamien (*Lawyers Bar Association of Viet Nam*). Des avocats au *Cambodge*, au *Pakistan* et au *Sri Lanka* ont également été victimes de harcèlement, de menaces de mort ou de violences physiques.

Représailles à l'encontre de défenseurs ayant dénoncé des violations des droits de l'Homme commises par les forces de sécurité et luttant contre l'impunité

En 2009, les défenseurs des droits de l'Homme et les ONG sont restés dans le collimateur des autorités pour avoir dénoncé des exécutions extrajudiciaires, la corruption et autres violations des droits de l'Homme, surtout lorsque ces violations ont été commises par la police, les forces de sécurité ou les forces armées, et pour avoir lutté contre l'impunité qui couvre de telles violations (*Bangladesh, Inde, Népal, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande*). En *Indonésie*, les personnes ayant demandé que justice soit faite après l'assassinat d'un éminent défenseur des droits de l'Homme en 2004 ont été victimes de harcèlement judiciaire.

D'autre part, certains travailleurs humanitaires ont vu leurs activités constamment entravées et ont même fait l'objet de représailles au *Sri Lanka*, notamment pour avoir attiré l'attention sur des violations des droits de l'Homme. De même, en *Birmanie*, plusieurs des personnes arrêtées en 2008 pour avoir apporté de l'aide dans le delta de Irrawaddy après le cyclone Nargis restaient détenues fin 2009.

Poursuite de la répression à l'encontre de syndicalistes

En 2009, les employeurs et les Gouvernements des pays d'Asie n'ont eu de cesse de réprimer les activités syndicales, ce qui a été à l'origine de graves violations des droits syndicaux tout au long de l'année. Des syndicalistes et des travailleurs ont été licenciés pour avoir participé à des grèves ou à des manifestations de protestation, ils ont fait l'objet d'enlèvements, d'actes de torture (*Pakistan, Philippines*), de méthodes violentes de répression des manifestations de travailleurs (*Iran, Thaïlande*) ou encore d'accusations pour "obstruction au bon fonctionnement de l'entreprise" (*République de Corée*). Au *Cambodge*, des dirigeants syndicaux ont été régulièrement victimes de violences, de harcèlement et de tentatives d'intimidation, afin de les empêcher d'exercer leurs activités légitimes au sein de leur syndicat. En outre, le mouvement syndical s'est trouvé affaibli et intimidé par l'assassinat de trois dirigeants syndicaux, en 2004 et 2007, les auteurs de

ces meurtres ayant continué de bénéficier d'une totale impunité en 2009. La défense des droits des travailleurs non rémunérés (servitude pour dette) est quant à elle restée une activité extrêmement risquée au *Pakistan*.

Les défenseurs des droits des femmes toujours en danger

Les défenseurs des droits des femmes – et donc ardents défenseurs des droits humains – ont fait l'objet de harcèlement dans plusieurs pays d'Asie en 2009. Ils ont été particulièrement visés en *Iran*, où les membres de la Campagne pour “un million de signatures” (“*One Million Signatures Campaign*”), un mouvement populaire spontané réclamant l'abolition des discriminations fondées sur le genre dans le droit iranien, ont été particulièrement visés et régulièrement harcelés par les autorités et les forces de sécurité. Au moins 50 membres de la Campagne ont été arrêtés à plusieurs reprises pendant l'année et certains d'entre eux étaient toujours en détention fin 2009. Plusieurs de ces défenseurs des droits des femmes ont dû s'enfuir à l'étranger. Au *Népal*, les militants en faveur des droits des femmes qui voulaient faire appel à la justice et réclamer des réparations pour les femmes ayant été victimes de violences, y compris des violences sexuelles et des discriminations, se sont constamment heurtés à des barrières et ont risqué d'être à leur tour victimes de violences, pour avoir osé remettre en question le système patriarcal fondé sur les castes. En *Inde*, les défenseurs des droits de l'Homme qui luttent contre la traite d'êtres humains ont été à nouveau victimes d'actes d'intimidation en 2009, d'autant plus que la traite d'êtres humains a continué d'être soutenue par des hommes politiques corrompus et des officiers de police. En *Afghanistan*, les défenseuses des droits des femmes ont elles aussi fait l'objet de très dures représailles, comme l'illustre tristement l'assassinat, le 12 avril 2009, de M^{me} **Sital Achakzai**, membre du Conseil provincial de Kandahar, qui défendait activement les droits des femmes et les encourageait à prendre un emploi et à se battre pour faire valoir leurs droits. Au début de 2009, M^{me} Achakzai avait organisé un sit in national rassemblant plus de 11 000 femmes, dans sept provinces, à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Craignant pour sa sécurité, elle avait décidé de quitter l'Afghanistan le 1^{er} mai. Par la suite, un porte-parole des talibans a revendiqué la responsabilité de son assassinat¹.

1/ Cf. déclaration du Fond de développement des Nations unies pour la femme (UNIFEM) - Afghanistan, 13 avril 2009, et rapport conjoint de la Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan (UNAMA) et du Haut commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme, *Silence is violence - End of the Abuse*

Harcèlement des défenseurs des droits des minorités

Les défenseurs des droits des minorités ont été victimes de harcèlement et de violences en 2009, particulièrement en *Inde*, où les défenseurs des droits de l'Homme qui se sont employés à promouvoir les droits des Dalits et autres communautés marginalisées ont continué de faire l'objet de représailles. Au *Pakistan* également, plusieurs défenseurs des droits des minorités ont été victimes de diverses formes de harcèlement, dans un contexte où la police s'est montrée d'une négligence coupable, réticente à protéger les droits des minorités religieuses, et permettant ainsi aux extrémistes d'intimider et d'attaquer en toute impunité. Les défenseurs des droits des minorités au *Bangladesh*, les membres des communautés ouïghour et tibétaines en *Chine* ainsi que les membres de l'Église bouddhiste unifiée du Viet Nam (*Unified Buddhist Church of Viet Nam* – UBCV) – un mouvement interdit qui tente de défendre de manière pacifique la liberté, la démocratie et les droits de l'Homme au Viet Nam – ont fait eux aussi l'objet de représailles, alors que plusieurs défenseurs des droits des minorités – culturelles ou religieuses – restaient détenus arbitrairement en *Iran* depuis 2007, à titre de représailles contre leurs activités, y compris leurs efforts pour faire respecter les droits de l'Homme de la minorité kurde.

Harcèlement des défenseurs de l'environnement et protestant contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, les expropriations de terres et les expulsions forcées

Dans de nombreux pays d'Asie, militer en faveur du droit à la terre et à un logement décent est restée une activité à haut risque en 2009, en raison, notamment, de la collusion entre les autorités et de grands groupes d'entreprises privées, entreprises d'exploitation forestière et d'extraction de l'huile de palme. Les défenseurs du droit à la terre et qui luttent contre les expulsions forcées ont continué d'être arrêtés arbitrairement au *Bangladesh*, en *Birmanie*, au *Cambodge*, en *Chine*, en *Indonésie*, en *Malaisie* et au *Pakistan*. Les défenseurs des droits de l'Homme luttant contre les expulsions forcées ont également subi une répression très dure dans le contexte de l'opération menée en 2009 dans le Yongsan, en *République de Corée*. C'est sans doute l'un des exemples le plus flagrant de l'impact des expulsions forcées sur les droits des populations dans des zones caractérisées par un vaste développement économique.

Par ailleurs, les défenseurs qui se sont opposés à des projets comportant des conséquences négatives pour l'environnement ont été comme par le passé victimes d'assassinats et de violences en *Thaïlande* pour avoir, en particulier, dénoncé l'exploitation des ressources naturelles, affectant négativement l'environnement et le mode de vie des communautés locales. En *Inde*,

les défenseurs des droits à la terre et environnementaux des communautés marginalisées ont fait l'objet de représailles, à l'exemple de l'arrestation des dirigeants d'un mouvement de plus de 10 000 personnes qui protestaient contre la construction de barrages sur la Narmada, dans le Madhya Pradesh. Au *Bangladesh*, les militants protestant contre l'exploitation des ressources naturelles et contre les projets industriels à fort impact sur l'environnement ont souvent fait l'objet de mesures de répression en 2009. De même, aux *Philippines*, les défenseurs du droit à l'environnement et du droit à la santé ont été la cible de différentes formes de harcèlement, en particulier ceux qui ont protesté contre l'éventualité d'un redémarrage du programme nucléaire du pays et de la réhabilitation de la centrale nucléaire de Bataan, contre les pulvérisations aériennes des cultures et contre l'exploitation minière de leurs terres ancestrales.

Interventions urgentes diffusées par l'Observatoire en 2009 portant sur un pays de la région qui ne fait pas l'objet d'une fiche-pays

PAYS	Noms	Violations / Suivi	Référence	Date de diffusion
LAOS	MM. Thongpaseuth Keuakoun, Seng-Aloun Phengphanh, Bouavanh Chanmanivong, Kèochay et Khamphouvieng Sisa-At	Poursuite de la détention arbitraire / Inquiétudes pour l'intégrité physique et psychologique / Impunité d'une mort en détention	Communiqué de presse conjoint	23 octobre 2009

BANGLADESH

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2010

Contexte politique

Suite aux neuvièmes élections législatives tenues le 29 décembre 2008, le Bangladesh a retrouvé un système politique fondé sur un gouvernement élu. Le 6 janvier 2009, le régime militaire “intérimaire” a cédé le pouvoir au nouveau Gouvernement. Toutefois, malgré la fin de l'état d'urgence le 17 décembre 2008, pendant lequel de sérieuses violations ont été commises, la situation des droits de l'Homme s'est peu améliorée en 2009. En particulier, la liberté d'expression et des médias a subi diverses entraves, et plusieurs journalistes ont fait l'objet d'agressions ou de poursuites judiciaires, notamment pour avoir critiqué les activités du Gouvernement ou les dirigeants de la Ligue Awami (*Awami League*) au pouvoir. En outre, bien que le ministre des Affaires étrangères, M. Dipu Moni, ait déclaré au cours de l'Examen périodique universel (EPU) du Bangladesh par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies en février 2009 que la tolérance zéro s'appliquerait aux exécutions extrajudiciaires, celles-ci se sont poursuivies au Bangladesh, souvent en toute impunité, en raison de la forte influence exercée par le Gouvernement sur le système judiciaire et du niveau élevé de corruption qui y règne¹. La torture en prison ou en détention préventive est également restée monnaie courante et généralement impunie. Au cours de l'EPU, l'attention s'est aussi portée sur la protection des défenseurs des droits de l'Homme et des journalistes, la corruption, les droits des minorités autochtones et religieuses, ainsi que sur les détentions arbitraires, la torture et la situation dans les prisons².

En février 2009, le Parlement a adopté, sous forme de loi, l'ordonnance anti-terrorisme 2009, qui avait été promulguée en 2008 par le Gouvernement intérimaire³. Ce texte contient une définition très large des actes de terrorisme, qui inclut les crimes contre la propriété et les agressions

1/ Selon l'ONG Odhikar, en 2009, 154 personnes auraient été exécutées de manière extrajudiciaire par les forces de l'ordre, notamment par, entre autres, le Bataillon d'action rapide (RAB), la police, Ansar et les troupes paramilitaires bangladaises (*Bangladesh Rifles*). Cf. Odhikar, *Annual Report on Bangladesh*, 1^{er} janvier 2010.

2/ Cf. communiqué de presse des Nations unies, 10 juin 2009 et Conseil des droits de l'Homme, *rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel - Bangladesh*, document des Nations unies A/HRC/11/18*, 5 octobre 2009.

3/ Cf. communiqué de presse d'Odhikar, 21 février 2009.

physiques, contrevenant ainsi aux recommandations des Nations unies⁴ et créant le risque que la loi soit utilisée afin de persécuter les opposants politiques, les défenseurs des droits de l'Homme, les syndicalistes et autres militants, sous couvert du maintien de la sécurité de l'Etat.

Le 9 juillet 2009, la loi sur la Commission nationale des droits de l'Homme (*National Human Rights Commission* – NHRC) a été adoptée par le Parlement. Bien que l'on puisse s'en féliciter, il est cependant à craindre que cet organisme ne remplisse pas les critères d'indépendance et de pluralisme exigés par les Principes de Paris. En effet, la loi prévoit notamment que les membres de la Commission soient désignés par un comité composé essentiellement de fonctionnaires du Gouvernement. De surcroît, les pouvoirs de la Commission ne lui permettent pas d'intenter d'actions à l'encontre d'une personne inculpée ou contre les forces de l'ordre⁵.

L'accaparement des terres est resté en 2009 un enjeu préoccupant. Dans la plupart des cas, certaines minorités ethniques ou religieuses ont vu leurs terres occupées par de soi-disant "puissants" soutenus par le parti au pouvoir ou par l'Etat. Dans les zones urbaines, les agents de développement expulsent les habitants peu fortunés par la force, et ensuite régularisent la situation avec la complicité de fonctionnaires de l'Etat. Dans les zones rurales, ce sont des bandes locales soutenues par le parti au pouvoir qui opèrent.

Répression à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme et des ONG qui dénoncent les violations commises par les forces de l'ordre

Les actes de torture commises par les forces de l'ordre ne sont pas une nouveauté au Bangladesh, et ce fléau endémique a perduré, notamment à l'encontre des défenseurs, qui se trouvent en première ligne lorsqu'ils dénoncent les violations des droits de l'Homme commises par les agents de sécurité de l'Etat. Le 22 octobre 2009 M. F. M. Masum, journaliste au quotidien *New Age*, a été arrêté et aurait été torturé par des agents du Bataillon d'action rapide (*Rapid Action Batalion* – RAB), la force d'élite de lutte contre le banditisme⁶. M. Masum a été emmené au quartier général du RAB-10, où il est resté détenu pendant près de dix heures et a été torturé avec brutalité. M. Masum a été grièvement blessé, et les agents du RAB

4 / Cf. rapport annuel 2009 de l'Observatoire.

5 / La Commission ne peut que suggérer au Gouvernement de prendre des mesures à l'encontre de personnes déclarées coupables d'avoir commis un crime. Cf. Odhikar, *9-Month Human Rights Monitoring Report, January 1-September 30, 2009*, 1^{er} octobre 2009, et Odhikar, *Monthly Report*, juillet 2009.

6 / Cf. Odhikar, *Human Rights Monitoring Report on Bangladesh - Period: 01- 30 October 2009*, 1^{er} novembre 2009.

ont frotté ses blessures avec du sel. Ils lui ont également dit qu'il serait tué dans un "tir croisé". Il a fallu l'intervention du ministre de l'Intérieur, M^{me} Sahara Khatun, et de plusieurs hautes personnalités du Gouvernement pour que M. Masum soit libéré. M. Masum est l'auteur de plusieurs rapports relatifs aux exécutions extrajudiciaires par des agents du RAB au moyen de "tirs croisés" ou "d'affrontements", sur le trafic de stupéfiants organisé par la police et les forces de sécurité, ainsi que sur la torture de journalistes dans le pays. Par ailleurs, M. **Korban Ali**, enquêteur de l'organisation de défense des droits de l'Homme Odhikar, a reçu des avertissements et des appels téléphoniques d'intimidation à plusieurs reprises alors qu'il enquêtait sur la mort de M. Shahinoor Rahman Dablu, qui aurait été tué par la police judiciaire, de MM. Liakat Ali Babul et Kaiser Mahmud Bappi, qui auraient été tués par le RAB, ainsi que de M. Mozam Pramanik, qui aurait été tué dans un commissariat de police. M. Korban Ali a reçu des appels anonymes les 17 et 31 août, le 18 octobre et le 10 décembre 2009, ses interlocuteurs lui demandant pour le compte de qui Odhikar menait ces enquêtes sur les exécutions extrajudiciaires, et ont ajouté qu'Odhikar devrait soutenir le RAB et la police, plutôt que les criminels faisant l'objet d'exécutions extrajudiciaires.

Les organisations de défense des droits de l'Homme ont également été soumises à des pratiques d'intimidation de la part des pouvoirs publics. A cet égard, l'enregistrement des organisations de la société civile ainsi que les activités menées grâce à un financement provenant de l'étranger relèvent du Bureau des ONG (*NGO Affairs Bureau* – NGOAB), placé sous l'autorité des services du premier ministre. Toute ONG recevant des fonds de l'étranger doit soumettre à ce bureau la totalité de ses projets pour autorisation, sans quoi celle-ci ne pourra ni accepter ni bénéficier de fonds étrangers. Les projets concernant la protection des droits civils ou politiques ou pouvant apparaître aux yeux des services du premier ministre ou du ministère de l'Intérieur comme constitutifs d'une menace pour le Gouvernement ne sont généralement pas approuvés ou sont bloqués. Tel a été le cas en 2009 pour Odhikar, qui a reçu le 31 août 2009 une lettre du NGOAB l'informant que son projet de défense des droits de l'Homme intitulé "La formation des défenseurs des droits de l'Homme et le programme de plaidoyer au Bangladesh" avait été annulé en raison d'une objection formulée par le ministère de l'Intérieur, alors que le projet avait été initialement approuvé par le NGOAB le 28 avril. Odhikar avait déjà organisé plusieurs événements sur le thème de la torture, notamment des programmes de plaidoyer. Le Gouvernement n'a avancé aucun fondement juridique pour ce refus et Odhikar a contesté cette annulation au moyen d'une assignation. Le 11 octobre 2009, la division de grande instance de la

Cour suprême a rendu une décision contre le Gouvernement, et a suspendu l'ordonnance incriminée⁷.

Répression de manifestations pacifiques portant sur des questions économiques et environnementales

De nombreux militants opposés à l'exploitation de ressources naturelles ou à des projets nocifs pour l'environnement ont été victimes de mesures répressives en 2009. Le 24 août, le Gouvernement a décidé d'accorder des contrats de partage de production aux compagnies Conco Phillips et Tallo Oil, afin qu'elles entament des prospections pétrolières sur trois sites dans le golfe du Bengale, avec la possibilité d'exporter 80 % du pétrole extrait. En guise de protestation contre cette décision et de manière à enjoindre le Gouvernement à renoncer à de tels contrats, qui ne tiennent pas compte du fait que le pétrole et le gaz pourraient permettre de développer le secteur énergétique du Bangladesh parallèlement à celui de la confection, ainsi que pour exiger le respect des droits souverains des citoyens sur les ressources nationales, le Comité national pour la protection des hydrocarbures, du gaz, des ressources minérales, de l'énergie et des ports (*National Committee to Protect Oil, Gas, Mineral Resources, Power and Ports*) a organisé une manifestation pacifique le 2 septembre 2009, avec pour objectif d'encercler les bureaux de Petro Bangla. La police a d'abord tenté d'empêcher la manifestation, avant de la réprimer, blessant grièvement 30 à 35 personnes. Fin 2009, aucune enquête n'avait encore été diligentée sur les faits⁸. Par ailleurs, le 5 juillet 2009, des membres de l'association culturelle "Lamppost" ont été attaqués par la police alors qu'ils participaient à une manifestation pacifique devant le haut commissariat de l'Inde pour demander l'arrêt de la construction du barrage de Tipaimukh à Monipur, en Inde, qui aura un impact sur l'environnement au Bangladesh. La manifestation était également destinée à protester contre les violations commises par la police à Lalgar⁹, en Inde, et contre les violations des droits de l'Homme et l'ingérence indienne dans les affaires politiques du Bangladesh. Une trentaine de personnes, hommes et femmes, ont reçu des coups de matraque, et deux dirigeants de Lamppost, MM. **Ashish Koroa** et **Prince Mahmud**, ont été

7/ Le bailleur de ce programme, le Centre pour la réhabilitation et la recherche sur les victimes de la torture (*Rehabilitation and Research Centre on Torture Victims - RCT*), en a prolongé la durée de trois mois, jusqu'en mars 2010. Le 17 janvier 2009, dans le cadre du renouvellement, Odhikar a déposé une demande de prolongation, que le NGOAB a refusé le 11 février 2009, en se fondant sur le refus antérieur du ministère de l'Intérieur.

8/ Cf. Odhikar, *9-Month Human Rights Monitoring Report, January 1 - September 30, 2009*, 1^{er} octobre 2009.

9/ Lalgar est une région de l'Etat du Bengale occidental, en Inde, où des militants d'extrême gauche ont lancé un mouvement de protestation concernant le droit à la terre. Le Gouvernement de l'Etat, avec le soutien du Gouvernement central, a brutalement réprimé la population locale, en commettant des atrocités.

arrêtés pour “avoir délibérément blessé un fonctionnaire dans le but de le dissuader de faire son devoir” (sections 332 et 333 du Code pénal de 1860). Ils auraient été torturés au cours de leur détention. Bien qu'ils aient par la suite été libérés sous caution, l'affaire était encore en instance fin 2009¹⁰.

Harcèlement des défenseurs des droits des minorités

En 2009, les actes de harcèlement à l'encontre des défenseurs des droits des minorités se sont poursuivis. Le 2 juillet 2009 par exemple, huit représentants de minorités ethniques ont organisé une conférence de presse pour dénoncer les arrestations, les actes de torture et l'accaparement des terres survenus en juin 2009 dans la localité de Sajek, à Baghaichori au Rangamati, dans la région montagneuse de Chittagong, où depuis des décennies des militaires ont été déployés pour aider l'administration civile à maintenir l'ordre et à lutter contre l'insurrection armée. Dans ce contexte, l'accaparement des terres se fait souvent avec la complicité de l'armée, sinon avec sa participation directe. Les 5 et 6 juillet, un groupe de l'armée du Bangladesh de la zone de Baghaihat a arrêté deux chefs de village, M. **Ajit Chakma**, chef du village de Kojoichori, de Gongaram Dor, et M. **Manekdhon Chakma**, chef du village de Hogeietli, pour les interroger au sujet de la conférence de presse. L'armée a également effectué des descentes au domicile des participants à cette conférence. En conséquence, les représentants des villages ont été obligés de fuir et d'entrer dans la clandestinité pour un certain temps. En outre, le 8 juillet 2009, dans la région de Gongaram, un groupe de militaires, sous l'autorité de M. Habildar Rafikul Islam, un sous-officier de l'armée non-assermenté, a arrêté 30 à 35 personnes appartenant à une dizaine de familles, pour les relâcher le lendemain. Aucune raison n'a été donnée à leur détention¹¹.

Interventions urgentes diffusées par l'Observatoire en 2009

Noms	Violations / Suivi	Référence	Date de diffusion
M. Shahanur Islam Saikot	Menaces de mort	Appel urgent BGD 001/0309/OBS 051	23 mars 2009
Odhikar	Obstacles à la liberté d'association	Lettre ouverte aux autorités	3 septembre 2009

10/ Cf. Odhikar, *9-Month Human Rights Monitoring Report, January 1 - September 30, 2009*, 1^{er} octobre 2009.

11/ Cf. Odhikar, *Annual Report on Bangladesh*, 1^{er} janvier 2010.

BIRMANIE

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2010

Contexte politique

L'année 2009 a été marquée par la campagne de la junte militaire au pouvoir en Birmanie, le Conseil d'Etat pour la paix et le développement (*State Peace and Development Council – SPDC*), visant à éradiquer toute opposition politique en vue des élections de 2010. Des centaines de militants politiques reconnus, de moines et de nonnes bouddhistes, de journalistes, de militants syndicaux, de blogueurs et de défenseurs des droits de l'Homme ainsi que des travailleurs sociaux ont été arrêtés et condamnés à de lourdes peines de prison. Certains avocats représentant des militants ont même été emprisonnés pour s'être prononcés contre les procès secrets iniques tenus dans les centres de détention ou à huis clos.

Le procès de M^{me} Aung San Suu Kyi, la dirigeante de la Ligue nationale pour la démocratie (*National League for Democracy – NLD*) et lauréate 1991 du Prix Nobel de la paix, assignée à résidence depuis 2003, a peut-être été l'événement le plus important de 2009 en Birmanie. Le 14 mai 2009, le régime militaire a arrêté M^{me} Aung San Suu Kyi et l'a accusée d'avoir violé les conditions de l'ordre d'assignation à résidence dont elle fait l'objet pour avoir reçu un citoyen américain à son domicile, quelques jours à peine avant la date prévue de sa libération. M^{me} Suu Kyi a été transférée à la prison Insein à Rangoon. Son procès a commencé le 18 mai pour avoir soi-disant violé l'article 22 de la Loi de protection de l'Etat de 1975¹. Le 11 août, elle a été condamnée à trois ans de prison avec travaux forcés, commués à 18 mois d'assignation à résidence². Le procès, entaché d'irrégularités, a suscité de graves inquiétudes au sein de la communauté

1/ Selon cette clause, "toute personne à l'encontre de laquelle une action légale est entreprise, qui oppose, résiste ou désobéit à tout ordre émis dans le cadre de cette loi sera passible d'emprisonnement pour une période maximale de trois ans et/ou une amende allant jusqu'à 5 000 kyats".

2/ Durant la phase initiale, à l'exception de deux occasions, son procès était conduit à huis clos. Par la suite, sous la pression d'experts internationaux, plusieurs diplomates ont été invités à assister aux audiences en juillet. Seulement deux des quatre témoins proposés par M^{me} Aung San Suu Kyi ont été autorisés à témoigner, tandis qu'elle n'a pas eu le droit de parler à son avocat en privé.

internationale³. M^{me} Suu Kyi a fait appel de sa condamnation, mais ce dernier a été rejeté le 1^{er} octobre par le Tribunal du district de Rangoon. M^{me} Aung San Suu Kyi a été emprisonnée par les autorités militaires durant presque quinze des vingt-et-une dernières années. Sa condamnation fait partie de la stratégie du régime militaire visant à assurer que la candidate pro-démocrate la plus susceptible de remporter la victoire serait incapable de se présenter aux élections de 2010. En plus de M^{me} Aung San Suu Kyi, le régime militaire a condamné en 2009 99 autres militants pro-démocrates à des peines de prison, dont 23 membres de la NLD⁴.

En 2009, des milliers de militants sont restés en détention en Birmanie, notamment ceux qui avaient été impliqués dans les manifestations massives de 2007. Afin de faire preuve de bonne volonté, le SPDC a libéré plus de 6 000 prisonniers en février 2009 à l'occasion de la visite du rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'Homme au Myanmar, le Professeur Tomás Ojea Quintana. Cependant, seulement 31 d'entre eux étaient des prisonniers politiques⁵. De même, plus de 7 000 prisonniers ont bénéficié d'une amnistie en septembre, mais seulement environ 128 d'entre eux étaient des prisonniers politiques et aucune personnalité importante de l'opposition n'a été libérée⁶. Dans son rapport, le rapporteur spécial a manifesté que les 2 156 prisonniers de conscience actuellement en détention devaient être libérés avant les élections. Celui-ci

3/ Le 11 août 2009, le secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-Moon, qui a visité la Birmanie au mois de juillet mais n'a pas obtenu l'autorisation de rendre visite à M^{me} Aung San Suu Kyi, a "déploré la décision adoptée par un tribunal birman de condamner [...] Aung San Suu Kyi à dix-huit mois d'assignation à résidence supplémentaires", et a "exigé sa libération immédiate". Traduction non officielle. Le verdict a également été condamné par le vice-président et rapporteur du groupe de travail sur la détention arbitraire, M. El Hadji Malick Sow, le rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, M. Frank La Rue Lewy, la rapporteure spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme, M^{me} Margaret Sekaggya, ainsi que le rapporteur spécial sur la situation des droits de l'Homme au Myanmar, M. Tomás Ojea Quintana. Cf. communiqués des Nations unies, 11 août et 14 mai 2009, et communiqué de la présidence de l'UE appelant à un dialogue global entre les autorités et les forces démocratiques en Birmanie/Myanmar, 24 février 2009.

4/ Le 13 février par exemple, le SPDC a prolongé d'un an l'assignation à résidence du vice-président de la NLD, M. Tin Oo. Le même jour, Myi Pu et Tin Min Htut, parlementaires membres de la NLD, ont été condamnés à 15 ans de prison pour avoir écrit une lettre ouverte aux Nations unies. Le 23 mars 2009, MM. Htet Htet Oo Wai, Win Myint Maung et Tun Tun Win ont été condamnés à cinq ans de prison pour avoir demandé la libération de M^{me} Suu Kyi devant le bâtiment de l'Assemblée du peuple à Rangoon en décembre 2008. Le 26 juin 2009, les membres de la NLD Chit Pe et Aung Soe Wei ont été condamnés à 18 mois de prison pour avoir participé à une veillée de prière pour sa libération. Le 26 octobre 2009, M. Tin Htut Paing a été condamné à quinze ans de prison pour avoir collé une affiche appelant à la libération des prisonniers politiques en Birmanie. Cf. Réseau alternatif à l'ASEAN sur la Birmanie (*Alternative ASEAN Network on Burma - ALTSEAN-Burma*).

5/ Cf. rapport de Human Rights Watch, *Burma's Forgotten Prisoners*, septembre 2009.

6/ Cf. Association d'aide aux prisonniers politiques (*Assistance Association for Political Prisoners - AAPP*).

a également reçu des informations inquiétantes au sujet des conditions de détention déplorables, de l'utilisation de cellules d'isolement, du recours au travail forcé, à l'enchaînement des prisonniers et aux mauvais traitements à leur rencontre, notamment au cours des interrogatoires⁷. En 2009, les libertés d'expression, de réunion et d'association ont également continué à être sérieusement entravées.

Tout au long de l'année, plusieurs organismes internationaux ont condamné la situation des droits de l'Homme dans le pays. En mars, le Conseil des droits de l'Homme a condamné la persistance des violations systématiques des droits fondamentaux en Birmanie et a demandé au Gouvernement de garantir les droits aux libertés de réunion, d'association et d'expression, y compris pour les médias libres et indépendants, et de mettre un terme immédiat à toute entrave à l'exercice de ces droits⁸. Ces préoccupations ont été appuyées par une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies du mois d'août 2009⁹. Au mois d'août, l'Union européenne a également adopté des mesures restrictives additionnelles envers la Birmanie en réaction au verdict contre Daw Aung San Suu Kyi et au vu de la gravité des violations de ses droits fondamentaux¹⁰. Le conseiller spécial du secrétaire général sur la Birmanie, M. Ibrahim Gambari, a visité la Birmanie à trois reprises en 2009 afin de rencontrer de hauts représentants de la junte et les dirigeants du mouvement pro-démocrate.

Dans ce contexte, toute personne faisant campagne pour le respect des droits de l'Homme et de la démocratie a continué en 2009 de faire l'objet d'une sévère répression en Birmanie.

Harcèlement administratif et judiciaire des avocats défenseurs des droits de l'Homme

Comme les années précédentes, en 2009 les avocats défenseurs des droits de l'Homme ont été pris pour cible par les autorités birmanes.

7/ Cf. communiqués des Nations unies, 17 mars, 14 mai et 11 août 2009, et Assemblée générale des Nations unies, *Situation des droits de l'Homme au Myanmar – Note du Secrétaire général*, document des Nations unies A/64/318, 24 août 2009.

8/ Cf. Assemblée générale des Nations unies, *rapport du Conseil des droits de l'homme, Résolution 10/27. Situation des droits de l'homme au Myanmar*, document des Nations unies A/64/53, 27 mars 2009.

9/ Cf. Assemblée générale des Nations unies, *Situation des droits de l'Homme au Myanmar – Note du Secrétaire général*, document des Nations unies A/64/318, 24 août 2009.

10/ Cf. déclaration du Conseil de l'Union européenne, 13 août 2009. En vertu des nouvelles mesures restrictives, les membres de la magistrature qui ont prononcé le verdict sont ajoutés à la liste des personnes et entités faisant l'objet d'une interdiction de voyager et d'un blocage de leurs actifs. De plus, la liste des personnes et entités soumises à des mesures restrictives est élargie afin de couvrir le blocage des actifs des entreprises détenues et contrôlées par les membres du régime en Birmanie ou par des personnes ou entités associées avec ces derniers.

L'indépendance dont bénéficient les avocats dans l'exercice de leur profession n'a cessé d'être entravée pour des motifs d'ordre politique, et ceux qui ont contesté le caractère inique des procès de leurs clients ont souvent été inculpés dans le cadre de la Loi d'outrage aux magistrats de 1926¹¹. De plus, leur licence a parfois été révoquée afin de les empêcher d'exercer. Le 6 mars 2009 par exemple, MM. **U Khin Maung Shein** et **U Aung Thein**, deux avocats, ont été remis en liberté après avoir purgé la totalité de leur peine. Ils avaient été condamnés en novembre 2008 à quatre mois de prison pour "outrage à magistrat"¹². Ils ont immédiatement repris leurs activités professionnelles, cependant, en mai, un jour après avoir déposé sa demande afin de représenter M^{me} Aung San Suu Kyi, M. U Aung Thein a reçu la copie d'un ordre lui interdisant d'exercer tant qu'avocat et lui retirant sa licence, pour "ne pas avoir respecté l'éthique professionnelle". M. U Khin Maung Shein, proche collaborateur de M. U Aung Thein, qui n'était pas directement impliqué dans le procès de M^{me} Aung San Suu Kyi, s'est également vu retirer sa licence. Fin 2009, tous deux continuaient à travailler pour le comité juridique de la NLD et à soutenir les militants faisant l'objet de poursuites en tant que consultants juridiques¹³. De même, la licence de droit de M. **Nyi Nyi Htwe**, un avocat qui avait été condamné à six mois de prison en octobre 2008 en vertu de la section 228 du Code pénal pour "outrage à magistrat" à cause de son implication dans la défense de onze jeunes de la NLD, a été révoquée suite à sa libération de la prison d'Insein le 28 avril 2009¹⁴. Par ailleurs, le 15 janvier 2009, M. **U Phoe Phyu**, un avocat qui avait assisté des fermiers dont les terres avait été saisies de force par l'armée, a été arrêté et accusé sur la base de la Loi sur les associations illégales de prétendus "liens avec des organisations illégales". Il avait représenté des militants syndicaux détenus pour avoir rendu compte de la saisie de terres agricoles auprès de l'Organisation internationale du travail (OIT). Le 17 mars 2009, il a été condamné à quatre ans de prison par la Cour de la division de Magwe. Son appel a été rejeté en mai. Fin 2009, M. U Phoe Phyu était toujours en détention¹⁵.

11/ Cette loi ne précise pas ce en quoi consiste l'"outrage à magistrat", laissant la porte ouverte à toutes les interprétations et décisions possibles par les tribunaux supérieurs.

12/ Cf. rapport annuel 2009 de l'Observatoire.

13/ Cf. communiqué de l'AAPP, 16 mai 2009.

14/ Cf. AAPP, *Chronology of Political Prisoners in Burma for January 2009*, et Campagne des Etats-Unis pour la Birmanie (*US Campaign for Burma*).

15/ Cf. AAPP, *Chronology of Political Prisoners in Burma for January 2009* et *Chronology of Political Prisoners in Burma for March 2009* et Assemblée générale des Nations unies, *Situation des droits de l'Homme au Myanmar - Note du Secrétaire général*, document des Nations unies A/64/318, 24 août 2009. Suite à l'intervention de l'OIT, la peine de M. U Phoe Phyu a été réduite à une durée d'un an et il a été remis en liberté le 5 mars 2010. Cependant, peu après sa libération, il a reçu un avis de révocation de sa licence d'avocat. Suite à l'intervention du bureau de liaison de l'OIT à Rangoon, les fermiers arrêtés ont également été libérés.

Détention arbitraire de syndicalistes

Les syndicalistes ont également continué à être réprimés en 2009, bien que la libération de M. **U Thet Way**, en vertu de l'amnistie du 28 février 2009, doive être saluée. M. U Thet Way, militant syndicaliste activement impliqué dans la lutte contre l'enrôlement d'enfants soldats et le travail forcé, avait fourni des informations à l'OIT à ce sujet¹⁶. Le 3 janvier 2009, M. **Bo Min Yu Ko**, aka **Phyo Gyi**, un membre de la section de Mandalay de la Fédération des syndicats étudiants de toute la Birmanie (*All Burma Federation of Student Unions* – ABFSU) – la plus grande organisation étudiante au niveau national, interdite par le régime – a été condamné à un total de 104 années de prison par le Tribunal de la prison Obo à Mandalay. Il avait été arrêté le 18 septembre 2008 et inculpé sur la base de quarante sections de loi différentes, dont six chefs d'accusation en vertu de la section 13/1 de la Loi sur l'immigration. Son droit d'accès à un avocat lui a été refusé et sa famille a été empêchée d'assister à l'audience¹⁷. De plus, le 9 février 2009, M. **Kyaw Ko Ko** et M. **Nyan Linn Aung**, deux dirigeants de la ABFSU arrêtés le 16 mars 2008 par des membres de l'unité des renseignements militaires birmans, ont été condamnés à trois ans de prison chacun par le Tribunal de la commune Mingalar Taung Nyunt de Rangoon pour "possession illégale de cassettes vidéo" du soulèvement de 1988, dans le cadre de la Loi sur les cassettes vidéo qui réglemente les cassettes vidéo non-censurées. Fin 2009, MM. Kyaw Ko Ko et Nyan Linn Aung se trouvaient encore en détention¹⁸. Le 1^{er} avril, cinq membres de la Fédération des syndicats de Birmanie (*Federation of Trade Unions of Burma* – FTUB)¹⁹, M. **U Zaw Myint Aung**, M. **U Soe Oo**, M. **Maung Tun Nyein**, M^{me} **Khine Lin Myat** et M^{me} **Shwe Yi Nyunt**, cette dernière étant également membre du comité des femmes de la FTUB, ont été arrêtés à leurs domiciles à Rangoon alors qu'ils revenaient du premier congrès national de la FTUB, qui s'était achevé le 24 mars. Tous sont des militants pour les droits des travailleurs et pour l'amélioration des salaires et des conditions de travail en Birmanie. En outre, les autorités ont arrêté, menacé ou harcelé un nombre indéterminé de proches de ces cinq défenseurs afin d'inciter ces derniers à coopérer. Le 10 avril 2009, tous sont retournés sains et saufs à leurs domiciles à Rangoon, bien qu'ayant reçu l'avertissement qu'ils devaient cesser toute activité au sein de la FTUB.

16 / Le 16 septembre 2008, M. U Thet Way avait été condamné à deux ans de prison avec travaux forcés.

17 / Cf. communiqué de l'AAPP, 14 janvier 2009.

18 / Cf. AAPP, *Chronology of Political Prisoners in Burma for January et Chronology of Political Prisoners in Burma for February 2009*, ABFSU et Conseil des droits de l'Homme, *rapport du rapporteur spécial sur la situation des droits de l'Homme au Myanmar*, document des Nations unies A/HRC/10/19, 11 mars 2009.

19 / Depuis sa fondation en 1991, la FTUB œuvre pour mettre fin aux violations des droits syndicaux et des droits fondamentaux, et notamment au recours systématique au travail forcé par l'armée.

Poursuite de la répression contre les travailleurs humanitaires prêtant secours aux victimes du cyclone Nargis

Parmi les personnes arrêtées en 2008 pour avoir entrepris des activités humanitaires dans le delta de l'Irrawaddy suite au passage du cyclone Nargis, un certain nombre de personnes se trouvait encore en prison fin 2009, dont M. **Nyan Tun**, condamné à 14 ans de prison en septembre 2008²⁰, et M. **U Thura**, aka **Zarganar**, un acteur célèbre, réalisateur de cinéma et militant, condamné les 21 et 27 novembre 2008 à 45 et 14 ans de prison respectivement sous de multiples chefs d'accusation, dont la "désaffection envers l'Etat et le Gouvernement par l'utilisation d'Internet". Le 13 février 2009, sa peine de 59 ans de prison a été réduite de 24 ans par le Tribunal de la division de Rangoon. Fin 2009, il demeurerait en détention dans la prison de Myitkyina dans l'Etat de Kachin, tout au nord du pays, où il a été transféré en décembre 2008. A plusieurs reprises, sa famille n'a pas pu obtenir la permission de lui rendre visite²¹. Par ailleurs, début février 2009, M^{me} **Phyo Phyo Aung** et son père, le docteur **Nay Win**, ont été accusés sur la base de la Loi sur les associations illégales interdisant "toute organisation qui tente, foment, incite, encourage ou commet des actes qui pourraient en aucune façon perturber l'ordre public, la paix et la tranquillité ou la sécurité des communications [...] ou [...] qui tente, foment, incite, encourage ou commet des actes qui peuvent affecter ou perturber l'appareil d'Etat". M^{me} Phyo Phyo Aung a également été accusée sur la base de la section 505(b) du Code pénal pour avoir émis des déclarations portant atteinte à l'ordre public. Tous deux ont été arrêtés en juin 2008 en même temps que MM. **Aung Thant Zin Oo**, **Shein Yarza Tun**, **Aung Kyaw San** et **Phone Pye Kywe** pour avoir organisé l'enterrement de victimes du cyclone Nargis et créé une organisation nommée "Le Groupe qui enterre les morts" (*The Group that Buries the Dead*). Le 10 avril 2009, les six travailleurs humanitaires ont été condamnés par un tribunal spécial au sein de la prison d'Insein à des peines allant de deux à quatre ans d'emprisonnement²². Le 26 octobre 2009, MM. **Thant Zin Soe**, éditorialiste du journal hebdomadaire *Foreign Affairs*, **Ka Gyi**, **Zaw Gyi**, **Lai Ron**, **Shwe Moe** et **Aung Myat Kyaw**, membres du

20 / Le 27 juin 2008, M. Nyan Tun a été arrêté alors qu'il tentait de faire appel auprès du bureau central du SPDC à Nay Pyi Taw au sujet de l'expulsion par les autorités locales de victimes de Nargis d'un camp situé dans la commune de Labutta. Le 28 septembre 2008, il a été condamné à une peine de 14 ans de prison par le Tribunal de la commune de Myaungmya. Fin 2009, il était toujours détenu dans la prison de Tharawaddy.
21 / Cf. AAPP, *Chronology of Political Prisoners in Burma for February 2009* et *Chronology of Political Prisoners in Burma for April 2009*.

22 / MM. Aung Thant Zin Oo et Shein Yarza Tun et M^{me} Phyo Phyo Aung ont été condamnés à quatre ans de prison chacun, tandis que le Dr. Nay Win et MM. Aung Kyaw San et Phone Pye Kywe ont été condamnés à deux ans chacun. Cf. AAPP, *Chronology of Political Prisoners in Burma for April 2009* et *Cyclone Nargis Anniversary Report*, mai 2009.

groupe humanitaire d'aide aux victimes du cyclone Nargis "Lin Let Kye" (Étoile brillante), ont été arrêtés dans la commune de Dagon à Rangoon. Le 27 octobre, le journaliste indépendant M. **Pai Soe Oo** a également été arrêté tandis que la police a confisqué les notes lui appartenant qui contenaient les noms d'autres membres du groupe Lin Let Kye. Au cours de leur détention, ils auraient été interrogés au sujet de leurs liens avec des "groupes d'opposition" étrangers et de l'origine du "soutien financier" qu'ils auraient reçu. Le 1^{er} décembre 2009, tous ont été libérés du centre d'interrogation Aung Thabyay à Rangoon après avoir été contraints de s'engager à ne plus reprendre contact avec des organisations étrangères et à ne plus accepter de fonds provenant de l'étranger à l'avenir²³.

Emprisonnement de défenseurs du droit à la terre

En 2009, les défenseurs du droit à la terre ont fait l'objet de détentions arbitraires et de condamnations à de lourdes peines de prison. M. **U Aye Myint** par exemple, défenseur du droit à la terre des fermiers en Birmanie, a été condamné à deux ans d'emprisonnement le 24 septembre 2009 sur la base de fausses accusations selon lesquelles il aurait "menacé de blesser un fonctionnaire". Fin 2009, il se trouvait toujours détenu à la prison de Thayet, au centre du pays²⁴. Selon le département des forêts d'Aunglan, division de Magwe, M. U Aye Myint aurait menacé un gestionnaire des forêts les 11 et 14 août, en prétendant qu'il le ferait renvoyer, de même que d'autres employés des forêts, pour avoir déposé une plainte contre deux villageois qui avaient coupé des plants d'eucalyptus dans une réserve naturelle en vue de faire du charbon de bois. Cette soi-disant zone protégée était située sur des terres qui auparavant auraient appartenu aux fermiers et auraient été confisquées par l'État. M. U Aye Myint travaillait en étroite collaboration avec M. **Ko Zaw Htay**, reconnu coupable d'avoir divulgué des secrets d'Etat et condamné par le Tribunal de la commune de Magwe à dix ans de prison le 23 janvier 2009, pour avoir "révélé des informations sensibles" en filmant les terres confisquées par l'armée et en envoyant l'enregistrement à l'étranger afin d'aider les fermiers de la commune de Natmauk, division de Magwe, tout en déposant plainte auprès de l'OIT au sujet de la saisie de plus de 5 000 hectares de terres par l'armée. Son avocat, M. U Phoe Phyu, a été emprisonné au même moment²⁵. Fin 2009, M. Ko Zaw Htay se trouvait toujours détenu à la prison de Thayet²⁶.

23/ Cf. AAPP, *Chronology of Political Prisoners in Burma for December 2009* et ALTSEAN-Burma, *Burma Bulletin Issue 34* et *Burma Bulletin Issue 36*, octobre et décembre 2009.

24/ Cf. AAPP.

25/ Cf. ci-dessus.

26/ Cf. AAPP, *Chronology of Political Prisoners in Burma for January 2009*, et Campagne des Etats-Unis pour la Birmanie.

Interventions urgentes diffusées par l'Observatoire en 2009

Noms	Violations / Suivi	Référence	Date de diffusion
M. U Zaw Myint Aung, M. U Soe Oo, M. Maung Tun Nyein, M. Khine Lin Myat et M ^{me} Shwe Yi Nyunt	Arrestation arbitraire / Harcèlement	Appel urgent MMR 001/0409/OBS 060	9 avril 2009
	Libération	Appel urgent MMR 001/0409/OBS 060.1	16 avril 2009
Conseil des avocats de la Birmanie (BLC) / M. U Aung Htoo	Obstacles à la liberté d'association / Harcèlement	Communiqué de presse	5 mai 2009

CAMBODGE

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2010

Contexte politique

L'année 2009 a été caractérisée au Cambodge par une intensification des restrictions à l'encontre du droit à la liberté d'expression, dans un contexte où le Parti du peuple cambodgien (*Cambodia People's Party* - CPP) est devenu tout puissant et bénéficie d'une mainmise sur l'ensemble de l'appareil étatique. Cette répression a surtout visé les membres de l'opposition et les représentants des organisations de la société civile critiques à l'égard du Gouvernement : au moins 22 plaintes ont été déposées à leur encontre par des fonctionnaires au cours de l'année, auxquelles il faut ajouter 25 plaintes visant des journalistes pour "diffamation criminelle", "désinformation" et autres délits connexes. Plusieurs journalistes ont été emprisonnés¹.

Tout au long de l'année 2009, les expulsions forcées ont continué, dans les villes comme dans les zones rurales. Ces expulsions, effectuées en violation flagrante des normes nationales et internationales, bénéficient aux plus puissants et aux plus riches, laissant les victimes sans moyens de subsistance. Selon l'Association pour les droits de l'Homme et le développement au Cambodge (ADHOC), en 2009, 29 cas d'expulsions forcées ont concerné 5497 familles, auxquelles s'ajoutent 71 communautés ayant reçu un avis d'expulsion imminente². Fin 2009, 52 personnes seraient détenues pour des motifs liés à des différends fonciers dans 18 des 25 prisons observées par la Ligue cambodgienne pour la promotion et la défense des droits de l'Homme (LICADHO), parmi lesquelles des membres d'organisations de défense des droits de l'Homme et des dirigeants communautaires³. En revanche, aucune poursuite n'a été engagée à l'encontre des entreprises et autres entités qui se sont appropriées des terres par des moyens violents ou qui ont détruit des biens⁴.

1/ Cf. rapport d'ADHOC, *The Human Rights Situation Report 2009*, 4 février 2010.

2/ *Idem*.

3/ Cf. LICADHO.

4/ Un certain nombre de partenaires de développement ont appelé le Gouvernement du Cambodge à surseoir aux expulsions forcées jusqu'à la mise en place d'un mécanisme équitable et transparent pour régler les différends fonciers et d'une politique globale de ré-implantation. Cf. déclaration commune signée par les ambassades d'Australie, de Bulgarie, du Danemark / Danida, d'Allemagne, du Royaume-Uni, des Etats-unis, l'Agence suédoise de développement international (*Swedish International Development Agency* - Sida), le Banque asiatique de développement, la délégation de la Commission européenne, les Nations unies et la Banque mondiale, 16 juillet 2009.

L'année 2009 a vu certains progrès dans les travaux des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC), avec le procès de M. Kaing Guek Eav (alias Duch), qui peut être considéré comme un élément clé pour que le Cambodge affronte son histoire douloureuse⁵. Néanmoins, au sein de l'appareil judiciaire, tout comme dans d'autres secteurs de l'administration, la corruption sévit toujours⁶, et pour les défenseurs des droits de l'Homme il est très difficile, sinon impossible, d'obtenir que les autorités et autres personnes influentes rendent compte devant les tribunaux cambodgiens de violations des droits de l'Homme. Comme l'a souligné le secrétaire général des Nations unies, l'impunité est resté, en 2009, un défi majeur pour l'Etat de droit au Cambodge. De nombreux cas de détention illégale ne sont pas pris en compte par les institutions compétentes⁷, et les exemples d'interférences politiques dans les affaires judiciaires sont légion⁸. L'impunité reste la règle, et le pouvoir judiciaire est souvent utilisé par les autorités pour réprimer toute voix dissidente. L'impunité persistante dans les cas d'attaques contre les défenseurs des droits de l'Homme au Cambodge reste une préoccupation majeure, d'autant que ces attaques visent à intimider et à réduire au silence tous les militants des droits de l'Homme.

En 2009, ces préoccupations graves ont, entre autres, attiré l'attention de plusieurs mécanismes de défense des droits de l'Homme des Nations unies : en juin 2009, le Comité des Nations unies sur les droits économiques, sociaux et culturels a examiné le rapport périodique du Cambodge, et en décembre, a eu lieu l'Examen périodique universel. 91 recommandations ont ainsi été adressées au Gouvernement cambodgien afin de lui permettre d'améliorer sa performance en matière de protection des droits de l'Homme⁹. Le Comité a notamment exprimé "sa vive inquiétude au sujet

5/ Le verdict dans l'affaire de M. Kaing Guek Eav est attendu pour la fin juillet 2010.

6/ L'index 2009 de perception de la corruption de Transparency International place le Cambodge au 158^e rang sur les 180 pays du monde, et 2^e parmi les pays les plus corrompus d'Asie du sud-est.

7/ Cf. Conseil des droits de l'Homme, *rapport du secrétaire général des Nations unies sur le rôle et les réalisations du haut commissaire dans l'assistance au gouvernement et au peuple du Cambodge dans la promotion et la protection des droits de l'Homme*, document des Nations unies (A/HRC/12/41), 5 août 2009.

8/ Cf. témoignage du Dr Chhiv Kek Pung, président et fondateur de la Ligue cambodgienne pour la promotion et la défense des droits de l'Homme (LICADHO) devant la Commission Tom Lantos des droits de l'Homme, 10 septembre 2009.

9/ Cf. Conseil des droits de l'Homme, *rapport du groupe de travail sur l'Examen périodique universel – Cambodge*, document des Nations unies A/HRC/13/4, 4 janvier 2010, Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels, *observations finales – Cambodge*, document des Nations unies E/C.12/KHM/CO/1, 12 juin 2009 et Conseil des droits de l'Homme, *compilation établie par le Haut commissariat aux droits de l'Homme, conformément au paragraphe 15 b) de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'Homme*, document des Nations unies A/HRC/WG.6/6/KHM/2, 18 septembre 2009.

de la culture de violence et d'impunité qui prédomine" au Cambodge, "et de la répression exercée à l'encontre de militants des droits de l'Homme qui défendent les droits économiques, sociaux et culturels, en particulier de militants qui défendent le droit au logement et les droits fonciers". Le Comité s'est également dit préoccupé par "les informations selon lesquelles l'appareil judiciaire a été utilisé pour légitimer les expulsions forcées et poursuivre abusivement des défenseurs des droits au logement". Le Comité a par conséquent demandé instamment au Cambodge "de prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre la culture de violence et d'impunité qui prédomine dans l'État partie et pour protéger les défenseurs des droits de l'Homme, y compris les dirigeants autochtones, les militants paysans [...] contre tout acte d'intimidation, toute menace ou violence perpétrés par les forces de sécurité et des agents de l'État ou par des acteurs non étatiques"¹⁰. En outre, en septembre 2009, le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies a décidé de prolonger d'une année le mandat de M. Surya Prasad Subedi, rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'Homme au Cambodge¹¹.

Réformes législatives restrictives pour la défense des droits de l'Homme

En 2009, l'introduction de nouvelles mesures législatives est venue limiter davantage l'environnement déjà très restrictif de la défense des droits de l'Homme. Le Gouvernement a également annoncé l'adoption imminente de deux lois règlementant les ONG et les syndicats.

Adoption d'un nouveau Code pénal

Le nouveau Code pénal adopté en toute hâte le 6 octobre par l'Assemblée nationale dominée par le CPP, en ne tenant compte d'aucune des suggestions cruciales faites par les ONG et des parlementaires de l'opposition, contient un certain nombre de délits, vaguement définis, qui pourraient ainsi permettre de limiter la liberté d'expression. La diffamation, en particulier, demeure criminalisée, ce qui ouvre la voie à une succession de poursuites pénales abusives à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme, y compris des journalistes, dénonçant des violations des droits de l'Homme¹². Alors que la Loi sur la liberté de la presse prévoit des sanctions

10 / Cf. Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels, *observations finales – Cambodge*, document des Nations unies E/C.12/KHM/CO/1, 12 juin 2009

11 / Cf. Conseil des droits de l'Homme, *assistance technique et renforcement des capacités – 12/... Services consultatifs et assistance technique pour le Cambodge*, document des Nations unies A/HRC/12/L.18*, 28 septembre 2009.

322 12 / Cf. communiqué de presse du Centre cambodgien pour les droits de l'Homme (CCHR), 16 octobre 2009.

au civil, les crimes de “diffamation” (article 305)¹³ ou d’“insultes publiques” (article 307) sont punis de peines allant de trois mois et 56 jours de prison à des amendes de 10 millions de riels (environ 1 852 euros) ; le crime de “dénonciation diffamatoire” comporte des peines allant de un mois à un an de prison, et des amendes de deux millions de riels (environ 1 932 euros).

Promulgation de la Loi sur les manifestations pacifiques

Le 5 décembre 2009, la Loi sur les manifestations pacifiques a été promulguée, imposant des restrictions excessives en violation des obligations internationales du Cambodge en matière de droits de l’Homme¹⁴. Ceci est d’autant plus inquiétant que les autorités refusent souvent la tenue de manifestations, ou n’accordent l’autorisation que très peu de temps avant l’heure prévue, bien que la Constitution garantisse le droit aux rassemblements pacifiques (article 37)¹⁵.

La Loi sur les manifestations pacifiques, qui entrera en vigueur en avril 2010, permet, en principe, d’organiser des manifestations sur simple notification aux autorités. Toutefois, les formalités juridiques requises pour qu’une notification soit légale sont si lourdes et contraignantes que, dans les faits, une manifestation doit avoir été préalablement autorisée pour avoir lieu. D’après la nouvelle loi, une manifestation ne peut être autorisée que si elle ne présente aucun danger et ne porte pas atteinte à la sécurité ou à l’ordre public. Les motifs de refus sont mal définis, et laissent une grande marge aux autorités pour une application abusive. En outre, la loi ne prévoit pas le cas de manifestations spontanées. Tout rassemblement qui n’a pas reçu une approbation officielle, même s’il est pacifique, peut être réprimé par la force. Alors qu’en droit international de telles restrictions, dans une société démocratique, doivent être fondées sur des considérations “de sécurité publique, d’ordre public, de santé publique ou de moralité” et être proportionnés à leur objectif, le texte adopté évoque lui des atteintes aux “droits à la liberté et l’honneur d’autrui, [aux] bonnes coutumes de la société et [à] la sécurité nationale”. Ces termes sont vagues et se prêtent à de larges interprétations. Sur cette base, par exemple, une manifestation pourrait être interdite car considérée comme diffamatoire par les autorités. La nouvelle loi permet aussi aux autorités de refuser la tenue d’une manifestation s’il existe “des *informations fiables* selon lesquelles la manifesta-

13/ Le nouveau délit de diffamation de l'article 305 s'applique à toute "allégation ou accusation diffamatoire de nature à porter atteinte à l'honneur ou la réputation d'une personne ou d'une institution". L'élargissement de ce délit aux commentaires affectant la réputation d'institutions est préoccupant, étant donné la propension des agents publics et des ministères ces dernières années à attaquer en diffamation.

14/ Cf. communiqué de presse du CCHR, 19 juin 2009.

15/ Cf. rapport d'ADHOC, *The Human Rights Situation Report 2009*, 4 février 2010.

tion peut être dangereuse ou très néfaste pour la sécurité et l'ordre public” (italique ajouté). On ne sait pas exactement ce qui constitue une “information fiable” dans ce contexte. En outre, la loi ne prévoit aucune procédure d'examen juridique, ni d'appel au cas où l'autorisation aurait été refusée.

Approbation de la Loi anti-corruption

En décembre 2009, la Loi anti-corruption a été approuvée par le Conseil des ministres. Le projet devait être examiné par l'Assemblée nationale au début de l'année 2010, et semblait être une priorité du programme législatif¹⁶. Etant donné le manque de transparence au cours de l'adoption de la loi, plusieurs questions demeurent quant à son efficacité¹⁷. Certaines ONG craignent en particulier que la loi ne soit utilisée comme un nouvel outil de répression et d'intimidation des défenseurs des droits de l'Homme, celle-ci exigeant, apparemment, non seulement de la part des fonctionnaires, mais aussi de celle des travailleurs au sein d'ONG, qu'ils déclarent leurs avoirs. La loi prévoit notamment que des poursuites peuvent être engagées contre ceux qui auraient signalé un cas de corruption si l'instance anti-corruption, dont les membres sont nommés par le parti au pouvoir, juge que leurs allégations sont fausses. Ceci constitue une menace claire contre toute initiative anti-corruption, contre les ONG et les journalistes actifs dans ce domaine. En outre, les dirigeants d'ONG se trouveront dans l'obligation de déclarer leurs avoirs, car ils figureront sur la liste des “fonctionnaires” requise par la loi. Le sens exact du terme “dirigeant” n'a pas été précisé, et cela pourrait inclure le directeur, le président et/ou les membres du conseil d'administration. Si le fait de devoir déclarer leurs avoirs ne pose pas de problème aux dirigeants d'ONG, l'inclusion tardive de cette clause pourrait signifier que le Gouvernement a l'intention d'utiliser la loi abusivement contre les ONG qui critiquent ouvertement sa politique.

Adoption imminente de la Loi sur les associations et les ONG et de la loi sur les syndicats.

En 2009, le texte du projet de Loi sur les associations et les ONG n'a pas circulé au cours de la phase préparatoire précédant le débat parlementaire, ce qui renforce les craintes que cette loi, loin d'être utilisée contre des organisations dangereuses ou “terroristes”, ne fasse partie d'une stratégie du Gouvernement pour entraver les activités des organisations de la société civile cambodgienne et renforcer le contrôle politique qu'il exerce. La majorité des ONG accepte les exigences en matière de transparence, ainsi que les autres règlements légitimes auxquels elles sont déjà assujetties. De nombreux observateurs craignent toutefois que la nouvelle loi ne

16/ La loi a finalement été votée en mars 2010.

324 17/ Cf. ADHOC. La loi a été adoptée par le Parlement le 11 mars 2010 et entrera en vigueur en novembre 2010.

permette au Gouvernement de suspendre ou de dissoudre les ONG s'il juge que leurs activités servent des "intérêts politiques" non définis. Il est possible que le texte de la loi soit suffisamment peu explicite afin de servir divers objectifs politiques¹⁸.

Fin 2009, le ministère du Travail préparait également une Loi sur les syndicats, afin de clarifier le paysage des relations dans le monde du travail et de limiter le nombre de syndicats présents dans une même usine – sans même consulter les partenaires sociaux ni publier le texte du projet. Cette initiative législative a été prise à la demande conjointe du secteur privé et du Gouvernement. Il est à craindre que cette loi ne crée des exigences sévères en matière d'enregistrement et ne donne aux autorités le pouvoir d'entraver les activités des syndicats les plus "actifs sur le plan politique", comme ce qui est prévu dans le projet de Loi sur les ONG. Il serait alors encore plus difficile pour les syndicats d'exercer leurs activités légitimes. Il faut noter que les syndicats ne relèvent pas de la Loi sur les manifestations pacifiques, et risquent d'être assujettis à des règles strictes concernant l'organisation de manifestations et de marches par cette nouvelle Loi sur les syndicats. Des ateliers communs et des réunions de consultation avec les partenaires sociaux ont été évoqués, avant l'adoption de la loi, prévue pour début 2011.

Menaces et harcèlement judiciaire à l'encontre des avocats défenseurs des droits de l'Homme

En 2009, un certain nombre d'avocats ont été poursuivis au Cambodge simplement pour avoir représenté les intérêts de leurs clients, comme l'a souligné le rapporteur spécial des Nations unies sur l'indépendance des juges et des avocats¹⁹. Le 27 avril 2009 par exemple, Me **Kong Sam Onn**, avocat spécialisé dans les affaires de droits de l'Homme, a fait l'objet d'une plainte pour diffamation criminelle déposée par le premier ministre Hun Sen. Cette action en justice contre Me Kong Sam Onn et l'une de ses clientes, M^{me} Mu Sochua, une députée de l'opposition élue de la province de Kampot, a fait suite à l'annonce par M^{me} Mu Sochua de son intention de déposer une plainte pour diffamation contre le premier ministre après qu'il eut tenu des propos insultants à son égard dans un discours public. M^{me} Mu Sochua avait à plusieurs reprises critiqué l'exécutif. Le 10 juin, le procureur général a rejeté la plainte visant le premier ministre. Sous la pression des amendes et devant la probabilité d'être radié du barreau, Me Kong Sam Onn a adressé une lettre d'excuses au premier ministre et

18/ Cf. document d'information de la LICADHO, *Is an NGO law in Cambodia justified?*, juin 2009, et déclaration commune de 216 organisations de la société civile cambodgienne, 1^{er} septembre 2009.

19/ Cf. communiqué des Nations unies, 1^{er} juillet 2009.

a demandé à s'inscrire au Parti du peuple cambodgien, le parti au pouvoir. Sa volte-face a provoqué le retrait immédiat de toutes les procédures, au pénal et autres, qui étaient intentées à son encontre²⁰. Par ailleurs, en janvier 2009, trois avocats défendant des prévenus devant les CETC, Me **Michiel Pestman**, Me **Victor Koppe** et Me **Andrew Ianuzzi**, ont été menacés de poursuites par des juges cambodgiens pour avoir demandé que le Tribunal municipal de Phnom Penh procède à une véritable enquête sur les allégations de corruption au sein des Chambres. D'ailleurs, dans un communiqué de presse diffusé le 9 janvier 2009, les juges visés déclaraient qu'ils "regrettaient profondément le dépôt, par les avocats, d'une telle plainte", et qu'ils se "réservaient le droit d'intenter une action en justice contre quiconque" s'il s'avérait que les allégations "étaient de mauvaise foi en mettant en cause les juges". Cependant, fin 2009, la menace de poursuites contre MM. Pestman, Koppe et Ianuzzi n'avait pas été suivie d'effet²¹.

Poursuite des repréailles contre des dirigeants syndicaux et de l'impunité dont bénéficient les meurtriers de syndicalistes

Les dirigeants syndicaux ont continué, en 2009, à faire l'objet d'actes de violence, de harcèlement et d'intimidation destinés à les empêcher d'exercer leurs activités syndicales légitimes. Les autorités cambodgiennes ont notamment utilisé de façon récurrente la violence ou la menace de l'usage de la violence afin d'empêcher des travailleurs de manifester pacifiquement pour leurs droits. Des rassemblements pacifiques d'ouvriers en grève devant les usines ont régulièrement été dispersés par la police armée, qui a ainsi fait usage de la force, blessant certains organisateurs et travailleurs, et a procédé à des arrestations arbitraires. Les autorités gouvernementales locales ont régulièrement refusé les demandes des syndicats qui souhaitaient organiser des marches et des rassemblements dans l'espace public²². Le 4 juin 2009 par exemple, plus de 300 ouvriers en grève de l'usine Sangwoo dans le district de Samraong Tong de Kampong Speu, qui manifestaient pour demander le respect des droits des travailleurs et la libération de trois ouvriers incarcérés, se sont heurtés à l'obstruction de 700 agents de la police provinciale, et six travailleurs ont été grièvement blessés lors de ces affrontements²³.

20/ Cf. communiqué du CCHR, 9 juillet 2009. Quant à M^{me} Mu Sochua, le 4 août 2009, le Tribunal municipal de Phnom Penh l'a déclarée coupable d'avoir diffamé le premier ministre et l'a condamnée à une amende de 8,5 millions de riels (environ 1 500 euros) et 8 millions de riels de dédommagement.
21/ Cf. CCHR.

22/ Cf. témoignage de M. Tola Moeun, chef de l'unité de programme syndical du Centre cambodgien d'éducation juridique (*Community Legal Education Centre* - CLEC) devant la Commission Tom Lantos des droits de l'Homme.

326 23/ Cf. LICADHO.

Des poursuites pénales ou la menace de telles poursuites ont régulièrement été utilisées à l'encontre de dirigeants syndicaux et de militants afin des les intimider et de leur faire cesser toute activité. Des plaintes ont par exemple été déposées contre 14 dirigeants syndicaux, militants et membres de la Fédération cambodgienne des travailleurs du tourisme et des services (*Cambodian Tourism and Service Workers Federation* – CTSWF), après leur licenciement en février 2009 par l'Hôtel et Casino Naga à Phnom Penh en raison de leurs activités syndicales. Lorsqu'ils ont demandé leur réintégration et menacé d'organiser une grève, les 14 syndicalistes ont été cités à comparaître devant le Tribunal municipal de Phnom Penh et interrogés au sujet des plaintes déposées contre eux par la direction de Naga. Ils ont été accusés de "diffamation criminelle", de "désinformation" et "d'incitation". Deux des syndicalistes ont démissionné du syndicat sur le champ et n'ont pas été interrogés par le procureur, tandis que les autres ont dû attendre le mois d'octobre 2009 pour que la cour classe l'affaire. En cas de condamnation, les syndicalistes auraient chacun encouru jusqu'à trois ans de prison et de lourdes amendes²⁴.

En outre, alors que le mouvement syndical reste victime d'intimidations et affaibli depuis les assassinats en 2004 et 2007 de trois dirigeants du Syndicat libre des travailleurs du Royaume du Cambodge (*Free Trade Union of Workers of the Kingdom of Cambodia* – FTUWKC) – MM. **Chea Vichea**, président du FTUWKC (2004), **Ros Sovannareth**, membre du comité de direction du FTUWKC (2004), et **Hy Vuthy**, dirigeant syndical du FTUWKC (2007) – les auteurs de ces assassinats restaient toujours impunis fin 2009. Cependant, malgré l'absence de toute preuve contre lui, en février 2005, M. Chan Sopheak, connu également sous le nom de Thach Sayeth, a été condamné à 15 ans de prison par le Tribunal municipal de Phnom Penh pour l'assassinat de M. Sovannareth. L'audience devant la Cour d'appel a eu lieu le 11 février 2009. Elle a duré moins d'une heure, et la Cour a confirmé la condamnation. Malgré la présence à l'audience, à la demande de l'avocat de la défense, de l'un des témoins de l'assassinat, le président de la Cour, le juge Um Sarith, a refusé d'entendre son témoignage, préférant se fonder sur les témoignages écrits obtenus par la police²⁵. Depuis lors, un appel a été interjeté auprès de la Cour suprême, et la procédure était toujours en cours fin 2009. L'enquête sur le cas de M. Hy Vuthy a été tout aussi insuffisante et, fin 2009, ses assassins étaient toujours en liberté. En juillet 2009, le Tribunal municipal de Phnom Penh et la Cour d'appel ont décidé d'abandonner l'enquête sur le meurtre. En ce qui concerne l'assassinat très médiatisé de M. Chea Vichea en 2004,

24 / *Idem*.

25 / Cf. LICADHO, *Submission to the United Nations Universal Periodic Review, Cambodia*, 10 avril 2009. 327

le 31 décembre 2008, la Cour suprême a libéré sous caution MM. Born Samnang et Sok Sam Oeun. Les deux hommes ont passé près de cinq ans en prison, faussement accusés de l'assassinat, après un procès entaché d'ingérences politiques, d'intimidation des témoins, et d'autres violations des normes juridiques internationales. Il a fallu une vigoureuse campagne internationale pour obtenir leur libération. L'affaire a alors été renvoyée devant la Cour d'appel pour un nouveau jugement ; à son tour, la Cour d'appel a adressé une liste de questions à élucider au Tribunal municipal de Phnom Penh. Fin 2009, rien n'avait semble-t-il avancé. Bien qu'il faille se féliciter de ces deux libérations, le harcèlement juridique persistant à l'encontre des deux hommes reste préoccupant. En août 2009, M. **Chea Mony**, le frère de M. Chea Vichea, a été menacé de poursuites pour avoir accusé le Gouvernement d'être impliqué dans le meurtre de son frère. Toutefois, le premier ministre Hun Sen a fait cesser les poursuites en septembre, au motif que M. Chea Mony "était effondré de douleur" lorsqu'il avait tenu les propos incriminés²⁶.

Expulsions forcées et intimidation des défenseurs des droits fonciers

En 2009, les ONG, les dirigeants communautaires et les défenseurs des droits de l'Homme, notamment ceux qui défendent les droits des victimes d'expulsions forcées et d'appropriation abusive des terres²⁷, ont, comme par le passé, fait régulièrement l'objet d'actes de harcèlement, d'intimidation et de criminalisation. À titre d'exemple, l'Organisation cambodgienne de protection des ressources naturelles (*Cambodian National Resource Protection Organization* – CNRPO) a fait l'objet d'attaques répétées en 2009 dans le but de la dissuader de lutter contre l'exploitation forestière illégale dans la province de Koh Kong. Le 21 décembre 2008, six employés de la CNRPO qui effectuaient une patrouille à la recherche d'exploitants illégaux ont essuyé des coups de feu tirés par des policiers, qui n'ont été ni arrêtés ni même suspendus. Bien au contraire, deux mois après l'incident, le 16 février 2009, M. **Keo Kob**, un employé de la CNRPO qui avait reçu une balle dans l'estomac tirée par un policier, et son chef M. **Keo Ya** ont été arrêtés et placés en détention préventive après avoir été inculpés pour "exploitation forestière illégale". Ils ont été libérés sous caution le 28 février mais, fin 2009, les charges à leur encontre n'avaient pas été levées²⁸. Comme dans beaucoup d'autres affaires, il semble que les autorités maintiennent les

26 / Cf. communiqué de presse du CCHR, 31 août 2009.

27/ L'appropriation abusive des terres et les expulsions touchent les paysans dans les zones rurales, les habitants des villes, et aussi les populations autochtones, qui en vertu de la Loi foncière de 2001 bénéficient de certains droits fonciers. Toutefois, les différents éléments de la législation sur les terres ne sont pas appliqués, et il est extrêmement difficile pour les pauvres, en milieu rural ou urbain, de faire respecter leurs droits.

328 28/ Cf. communiqué de presse de la LICADHO, 28 mai 2009.

charges pendantes à titre de menace contre les militants des ONG et des communautés. Une bonne illustration de cette pratique est fournie par l'affaire de l'appropriation abusive de 250-300 hectares de terres autochtones appartenant au peuple "tumpuon" du village de Batang, à Ratanakkiri²⁹, par le groupe DM, une entreprise privée qui bénéficie d'importants contacts politiques. En novembre 2008, des heurts ont éclaté entre les villageois tumpuon et la police au sein du Tribunal provincial de Banlung. En juillet 2009, M. **Pen Bonnar**, coordinateur provincial d'ADHOC, qui assistait les villageois³⁰, et son collègue, M. **Chhay Ty**, ont été interrogés par les autorités. Le 6 août, le juge Thor Saron aurait déclaré que si M. Pen Bonnar se retirait de la province, l'affaire "pourrait être résolue", mais que l'enquête continuerait. ADHOC a alors décidé de faire sortir les deux hommes de la province de Ratanakkiri pour les mettre en lieu sûr et réunir les preuves pour leur défense devant le tribunal. Suite à plusieurs lettres du Centre cambodgien des droits de l'Homme (*Cambodian Center for Human Rights – CCHR*) à Sa Majesté le Roi Norodom Sihamoni et au Conseil suprême de la magistrature, il a été annoncé en octobre 2009 qu'une enquête serait diligentée sur la faute professionnelle du juge Thor Saron, à savoir l'utilisation à des fins personnelles d'un camion qui avait été confisqué en tant que pièce à conviction dans une affaire jugée par le Tribunal provincial de Ratanakkiri. En novembre, toutefois, le ministère de la Justice a déclaré que le juge avait utilisé le camion "en réponse à une demande et que c'était dans l'intérêt du public". M. Bonnar est retourné à Ratanakkiri en janvier 2010, où il a repris son travail. M. Chhay Ty, en revanche, est parti travailler à Mondulkiri³¹. En avril 2009, l'arrestation de M^{me} **Touch Ly**, chef du village de La Peang, a provoqué de vives inquiétudes. En janvier 2009, M^{me} Ly avait aidé à certifier une lettre dans un différend foncier avec KDC International, une entreprise appartenant à M^{me} Che Keng, épouse du ministre de l'Industrie, des mines et de l'énergie, qui revendique environ 600 hectares dans la région. Le 21 février 2009, elle a été convoquée au département des crimes graves du ministère de l'Intérieur pour une réunion à huis clos. Lorsqu'elle en est sortie, elle avait complètement changé d'avis : elle a signé un accord par lequel elle acceptait de cesser de représenter les familles et elle reconnaissait que toutes les terres en litige appartenaient à KDC. Elle a aussi accepté de remettre ses propres terres à l'entreprise. Elle a néanmoins été arrêtée deux mois plus tard, le 28 avril 2009, au ministère de l'Intérieur. Elle a été présentée au Tribunal municipal de Phnom Penh, accusée de "falsification d'information" et incarcérée. Le 27 août 2009,

29 / La province la plus retirée et la plus isolée du Cambodge.

30 / M. Pen Bonnar est bien connu pour sa défense des droits des peuples autochtones contre l'appropriation de leurs terres et forêts par les riches et les puissants.

31 / Le 1^{er} mars 2010, M. Chhay Ty est retourné travailler au Ratanakkiri. Cf. CCHR et ADHOC.

M^{me} Touch Ly a été condamnée à 16 mois de prison pour avoir “contre-fait des empreintes digitales” ainsi qu’à une amende d’un million de riels (environ 183 euros) et à un dédommagement versé à KDC de cinq millions de riels (environ 913 euros)³².

Par ailleurs, la liberté de rassemblement pacifique des victimes d’expulsions forcées a été fortement restreinte en 2009. A plusieurs reprises, des restrictions ont été imposées au niveau du village et de la commune pour disperser des rassemblements et empêcher les manifestants de faire le voyage jusqu’à Phnom Penh. Ceux qui parvenaient à Phnom Penh se sont vus interdire de passer la nuit dans les parcs publics et les pagodes, et ceux qui étaient hébergés par des ONG de défense des droits de l’Homme ont été harcelés par les autorités locales³³. En outre, en juin 2009, la municipalité de Phnom Penh a refusé, par deux fois, d’autoriser le CCHR à organiser un forum public sur les droits de l’Homme et le développement avec des personnes de la région du lac Boeung Kak, une communauté qui risque à tout moment de faire l’objet d’expulsions forcées³⁴.

Interventions urgentes diffusées par l’Observatoire en 2009

Noms	Violations / Suivi	Référence	Date de diffusion
M. Chea Vichea	Assassinat / Impunité	Appel urgent KHM 001/0805/OBS 070.2	6 janvier 2009
M. Ros Sovannareth	Assassinat / Impunité	Appel urgent KHM 001/0209/OBS 025	16 février 2009
M. Kong Sam Onn	Harcèlement administratif et judiciaire	Appel urgent KHM 002/0609/OBS 085	18 juin 2009

32/ Cf. communiqué de presse du Comité pour l’action cambodgienne en faveur des droits de l’Homme (*Cambodian Human Rights Action Committee* - CHRAC), 10 septembre 2009, et déclaration de la LICADHO, 29 septembre 2009.

33/ Cf. rapport d’ADHOC, *The Human Rights Situation Report 2009*, 4 février 2010.

34/ Cf. CCHR.

CHINE

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2010

Contexte politique

En 2009, la République populaire de Chine a poursuivi sa politique de répression sévère à l'encontre de toute voix dissidente et critique, mise en place en 2008 à l'approche des Jeux olympiques. Les violations systématiques des droits de l'Homme ont perduré, avec le recours fréquent aux détentions arbitraires, à la torture et autres mauvais traitements, ainsi que la censure des médias et d'Internet.

L'année a tout particulièrement été marquée par les violences qui ont éclaté le 5 juillet 2009 à Urumqi, la capitale de la région autonome ouïgoure de Xinjiang (*Xinjiang Uighur Autonomous Region – XUAR*), au nord-ouest de la Chine, à la suite de la répression brutale d'une manifestation par la police¹. Ces manifestations avaient débuté suite à une émeute violente dans une usine de Shaoguan (province de Guangdong), au cours de laquelle des travailleurs ouïgours avaient été tués. Cette violence est notamment le résultat des tensions qui existent de longue date entre les Ouïgours et l'ethnie chinoise des Han, alimentées par le harcèlement ciblé et systématique des Ouïgours par les autorités gouvernementales². Le 8 juillet, le comité permanent du bureau politique du comité central du Parti communiste chinois a déclaré que ces événements avaient été pensés et organisés à l'intérieur et depuis l'étranger par les "trois forces" que sont le terrorisme, le séparatisme et l'extrémisme. En octobre, 21 personnes ont été jugées et condamnées pour des crimes tels que "le meurtre", "les dommages à la propriété", "l'incendie volontaire" et "le vol", en violation des normes minimales du droit à un jugement en bonne et due forme et à un procès équitable. Neuf d'entre elles ont été condamnées à mort³.

1/ Selon l'agence de presse officielle chinoise *Xinhua*, les affrontements entre les manifestants et la police auraient fait 156 morts et plus de 1 000 blessés.

2/ Les Ouïgours, groupe ethnique non chinois le plus nombreux de la région, constituent la moitié de la population du Xinjiang. Comme d'autres minorités en Chine, ils sont exclus des prises de décisions importantes ayant un impact réel sur leurs propres communautés. La transformation économique rapide de la Chine n'a pas amélioré leurs conditions de vie : la discrimination dans le domaine des droits de l'Homme est bien ancrée, et leurs droits culturels sont violés. Ils font l'objet de persécutions en vertu de leur religion et, sous couvert de la lutte anti-terroriste, ceux qui sont accusés de séparatisme sont souvent arrêtés arbitrairement, torturés et même exécutés.

3/ Le 12 octobre, le Tribunal populaire intermédiaire d'Urumqi a condamné six hommes à mort et un à la prison à vie. Le 14 octobre, 14 autres ont été jugés et condamnés. Six ont été condamnés à la peine capitale, trois avec un sursis de deux ans, peine qui est généralement commuée en un emprisonnement à vie. Les autres ont été condamnés à dix ans de prison. Cf. "Tibetan UN Advocacy".

En Chine, le dispositif de protection des secrets d'Etat, constitué par un ensemble de lois et de règlements adoptés depuis le début des années 1950 et dont la plus importante est la loi sur la protection des secrets d'Etat, est sans doute l'instrument le plus efficace à la disposition du Gouvernement pour contrôler l'accès à l'information et sanctionner ceux qui expriment des opinions désapprouvées par le Gouvernement, notamment les journalistes, les dissidents et les défenseurs des droits de l'Homme. Pourtant, les autorités ont annoncé en 2009 des amendements à la loi sur la protection des secrets d'Etat, qui ont été examinés en première lecture à la neuvième session du comité permanent du 11^e Congrès national du peuple (*National People's Congress* – NPC) le 22 juin 2009. La révision n'a cependant pas été adoptée et, à la place, le NPC en a autorisé la publication pour que chacun puisse l'examiner et la commenter le 27 juin 2009. Selon le NPC, la révision est destinée à prendre en compte les avancées technologiques intervenues depuis la première promulgation de la loi en 1988 et surtout à imposer un contrôle plus sévère, étroit et rigoureux de l'accès aux informations confidentielles à l'ère du numérique. Les modifications proposées, qui devraient être adoptées en 2010, n'apportent pas de définition claire et précise de ce qui peut être considéré comme secret d'Etat, contrairement aux normes juridiques internationales exigeant que toute restriction de la liberté d'expression soit restreinte, spécifique et limitée aux informations dont la divulgation mettrait en danger la vie de la nation. De surcroît, les modifications n'interdisent pas la classification rétroactive d'informations en tant que secrets d'Etat. Bien au contraire, les dispositions proposées interdisent toute limitation dans la définition du secret d'Etat, permettant ainsi une utilisation large de cette notion. Par ces dispositions, la définition est étendue à Internet et à toute l'information sous forme électronique⁴.

En février 2009, la situation des droits de l'Homme en Chine a été examinée par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU). L'attention a été attirée sur l'importance du respect de la liberté religieuse, des droits des minorités et de la liberté d'expression. Des préoccupations ont également été exprimées concernant l'existence de lieux de détention secrets, la peine de mort, ou à propos d'allégations de violations des droits à l'encontre de militants des droits de l'Homme et de pétitionnaires, de militants du droit au logement et du droit à la terre, de défenseurs des communautés ouïgoures et tibétaines, ou encore de défenseurs des droits environnementaux, de

4/ Cf. communiqué de presse de "Droits de l'Homme en Chine" (*Human Rights in China* - HRIC), 24 juillet 2009. Ces révisions ont été adoptées en avril 2010.

militants luttant contre le sida ou de défenseurs des droits syndicaux⁵. La Chine a toutefois rejeté de nombreuses recommandations faites par les Etats membres, notamment celles concernant les libertés d'expression et d'association, l'indépendance de la justice, la sauvegarde de la profession d'avocat, la protection des défenseurs des droits de l'Homme, les droits des minorités ethniques, l'abolition de la peine de mort, l'abolition de la rééducation par le travail (*Re-education Through Labour* – RTL)⁶, l'interdiction de la torture, la liberté des médias et la nécessité de véritable recours pour combattre les discriminations⁷. En août 2009, le Comité des Nations unies sur l'élimination de la discrimination raciale, s'exprimant à propos des affrontements ethniques de juillet 2009 dans la XUAR et de mars 2008 dans la région autonome du Tibet (*Tibet Autonomous Region* – TAR), s'est dit "préoccupé par les informations faisant état d'un usage disproportionné de la force contre des personnes de souche tibétaine et ouïgoure et d'un nombre important de détentions" et a invité instamment les autorités chinoises "à faire en sorte que les personnes arrêtées dans le contexte de ces événements soient traitées avec humanité pendant leur détention et aient droit à un procès équitable conformément aux normes internationales [...]". Le Comité a également exhorté les autorités chinoises "à prendre toutes les mesures nécessaires pour que, en droit et dans la pratique, les avocats puissent exercer librement leur profession, et à enquêter rapidement et de manière impartiale sur toute allégation faisant état de harcèlement, d'intimidation ou de tout autre acte constituant un obstacle au travail des avocats", et aussi "à prendre des mesures efficaces pour faire en sorte que l'internement administratif et la "rééducation par le travail" soient utilisés de manière restrictive et soumis à un contrôle judiciaire rigoureux, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme"⁸.

Le 13 avril 2009, le Bureau d'information du Conseil des affaires d'Etat du Gouvernement chinois a publié le premier Plan d'action national sur les droits de l'Homme (2009-2010), dont la portée est très large, allant des droits civils et politiques à l'éducation en matière des droits de l'Homme et à la coopération avec les institutions internationales de défense des droits de l'Homme. Toutefois, alors que le Plan d'action comporte certains élé-

5/ Cf. Conseil des droits de l'Homme, *rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel - Chine*, document des Nations unies A/HRC/11/25*, 5 octobre 2009.

6/ La RTL est une mesure de détention administrative qui permet au Bureau de sécurité publique de mettre une personne en détention pour un maximum de quatre ans, sans véritable procédure juridique ou comparution devant un tribunal.

7/ Cf. déclaration de HRIC, 11 février 2009.

8/ Cf. Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, *observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale - Chine*, document des Nations unies CERD/C/CHN/CO/10-13, 28 août 2009.

ments dignes d'intérêt, notamment les dispositions demandant la séparation physique entre les détenus et les enquêteurs au cours d'interrogatoires, la conduite d'examen physiques avant et après les interrogatoires ainsi que, l'interdiction de "l'obtention de confessions sous la torture" et de "détentions illégales par les forces de l'ordre", celui-ci souffre d'un réel manque de détails, de substance et de mesures concrètes concernant son application et sa mise en œuvre. En outre, une grande partie du plan se borne à réitérer les quelques dispositions en matière de droits de l'Homme qui existent déjà dans les lois et règlements actuels, jusque là très peu mises en pratique. Il n'aborde pas non plus les mesures concrètes à prendre en vue d'abolir le système de RTL, de protéger les militants des droits de l'Homme ou de ratifier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Ces réformes sont pourtant nécessaires si le Gouvernement veut sérieusement améliorer sa performance en matière de droits de l'Homme⁹.

Poursuite de la répression des militants de la "Charte 08"

En 2009, les autorités chinoises ont poursuivi leur répression à l'encontre des signataires de la "Charte 08" (*Charter 08*), lancée sur Internet le 9 décembre 2008 et qui appelle à des réformes politiques de nature à promouvoir les droits de l'Homme et la démocratie¹⁰. En effet, la police n'a cessé d'intimider, de harceler et d'interroger les signataires de la Charte, de les placer pendant plusieurs mois sous surveillance, interrogeant ou convoquant nombre d'entre eux à de multiples reprises¹¹. Le 17 mars par exemple, des agents de l'unité de sécurité nationale relevant du Bureau de sécurité publique (*Public Security Bureau – PSB*) de Nanping, accompagnés du directeur adjoint d'un poste local du PSB, se sont présentés au domicile de M^{me} **Fan Yanqiong** afin de l'interroger à propos de son implication dans la Charte 08 et dans un projet d'organisation citoyenne visant à surveiller le Gouvernement et traquer la corruption. M^{me} Fan a refusé de répondre aux questions et, 20 à 30 minutes plus tard, les agents sont repartis, non sans avoir proféré des menaces à son encontre. Le 14 avril, huit jours après avoir déposé une demande d'autorisation pour se rendre à Hong Kong, et avoir versé la somme requise, M^{me} Fan a été informée par le département du PSB de Nanping (province de Fujian) chargé des entrées et sorties du territoire qu'il lui était interdit d'accomplir les formalités requises, sans lui donner la raison précise de cette décision¹². Le 4 avril 2009, M^{me} **Liu**

9/ Cf. déclaration de "Défenseurs des droits de l'Homme chinois" (*Chinese Human Rights Defenders - CHRDR*), 20 avril 2009.

10/ En novembre 2009, elle avait réuni plus de 10 000 signatures dans tout le pays.

11/ A la mi-février, le CHRDR avait enregistré 143 cas de personnes harcelées en lien avec la Charte 08. Cf. CHRDR, *China Human Rights Briefing*, 1-15 février 2009.

12/ Cf. CHRDR, *China Human Rights Briefings*, 15-31 mars et 20-26 avril 2009.

Shasha a été détenue par la police locale pour avoir distribué dans la rue des exemplaires de la Charte 08 dans la ville de Nanyang (province de Henan) et interrogée jusqu'à 22 h. Au lieu de la laisser rentrer chez elle, la police l'a remise à des cadres de son employeur, PetroChina, qui l'ont maintenue sous surveillance dans une maison d'hôtes de l'entreprise jusqu'au 8 avril¹³. Le 22 mai, **M. Li Zhiyou** a été enlevé de son domicile à Guilin (province de Guangxi) par un groupe de policiers en civil qui n'ont présenté ni mandat écrit, ni aucun autre document. Il a été emmené à un commissariat local où, après une attente de plusieurs heures, il a été interrogé sur la Charte 08 et autres sujets connexes¹⁴. De manière plus inquiétante, le 23 juin 2009, le militant des droits de l'Homme **M. Liu Xiaobo** a été arrêté, puis accusé "d'incitation à la subversion du pouvoir de l'Etat" aux termes de l'article 105 du Code pénal, en tant que co-auteur de la Charte 08. Le 9 décembre 2008, il avait été placé en "résidence surveillée" à Pékin dans un lieu tenu secret¹⁵. Son procès s'est tenu le 23 juin 2009 devant le Tribunal populaire intermédiaire n°1 de Pékin. Il n'a duré que trois heures, la salle d'audience étant quasiment interdite d'accès par les forces de sécurité. La veille du procès, plusieurs supporters de M. Liu Xiaobo ont été contactés par la police et menacé de représailles en cas de manifestation de soutien sur Internet ou devant la salle d'audience lors du procès. Le 25 décembre, la Cour a déclaré M. Liu coupable "d'incitation à la subversion de l'Etat" et l'a condamné à 11 années de prison et deux années de privation de ses droits politiques¹⁶. Le 29 décembre 2009, M. Liu a fait appel de sa condamnation et, fin 2009, il était toujours incarcéré au Centre de détention n°1 de Pékin¹⁷.

Répression accrue à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme et restrictions sur les libertés fondamentales à l'approche d'anniversaires et autres événements sensibles

En 2009, les autorités ont également continué de réprimer les défenseurs des droits de l'Homme et de restreindre les libertés d'expression, de réunion et d'association à l'approche de grands événements politique-

13/ Cf. CHR, *China Human Rights Briefing*, 14-19 avril 2009.

14/ Cf. CHR, *China Human Rights Briefing*, 18- 31 mai 2009.

15/ La "résidence surveillée" est une forme de détention provisoire qui peut durer jusqu'à six mois sans charge. Selon l'article 58 du Code de procédure pénale, cette détention ne doit pas dépasser six mois. La "résidence surveillée" de M. Liu Xiaobo aurait donc dû prendre fin le 8 juin 2009.

16/ La haut commissaire aux droits de l'Homme des Nations unies et le Parlement européen ont tous deux exprimé leur vive préoccupation devant cette condamnation extrêmement sévère. Cf. communiqué des Nations unies, 25 décembre 2009, et résolution du Parlement européen P7_TA-PROV(2010)0006, 21 janvier 2010.

17/ Le 11 février 2010, la Cour populaire de grande instance de Pékin a confirmé la condamnation de M. Liu.

ment sensibles, notamment les sessions annuelles en mars du NPC et de la Conférence consultative politique du peuple chinois (*Chinese People's Political Consultative Congress – CPPCC*) à Pékin, le 20^e anniversaire de la répression brutale de la manifestation pacifique d'étudiants et de militants politiques pour la démocratie place Tienanmen, le 60^e anniversaire de la République populaire de Chine, ou encore la visite du Président des Etats-Unis Barack Obama en novembre. A chacune de ces occasions, les autorités ont placé de nombreux défenseurs des droits de l'Homme, pétitionnaires et dissidents sous surveillance, et les ont soumis à des actes de harcèlement, des détentions, et même à des passages à tabac. Les jours précédant le 20^{ème} anniversaire du massacre de Tienanmen, le 4 juin, les autorités ont intensifié leurs efforts dans tout le pays pour empêcher toute commémoration. Le CHRD a répertorié 65 cas de militants ayant été harcelés par la police afin de les empêcher d'organiser de telles activités ou d'y participer. Ces personnes ont été placées en garde à vue, leurs déplacements ont été limités, certains ont dû quitter leur domicile ou ont subi des menaces ou des contrôles de la part de la police. Les autorités ont aussi ordonné la fermeture "pour maintenance" de près de 160 sites Internet pour empêcher que les gens ne se mobilisent et s'informent sur ce qui se préparait dans de nombreuses villes du monde pour la commémoration. Ainsi, de nombreux membres du Forum des droits de l'Homme de Guiyang (*Guiyang Human Rights Forum*) ont été détenus, interrogés ou assignés à résidence les jours précédant le 4 juin¹⁸. De même, à la veille du 60^e anniversaire de la fondation de la République populaire de Chine, le 1^{er} octobre 2009, le Gouvernement chinois a pris de nombreuses mesures strictes de répression afin d'accroître son contrôle sur l'expression des citoyens et leurs libertés personnelles. Parallèlement aux lois et règlements, les autorités chinoises ont notamment cherché à utiliser les moyens technologiques pour limiter la circulation de l'information non seulement en direction des citoyens chinois, mais aussi pour limiter la capacité d'information et de réaction des médias occidentaux. Les autorités ont en particulier intensifié leurs efforts pour contrôler l'utilisation d'Internet, notamment en bloquant l'utilisation des serveurs proxy, moyen commode d'accéder à des sites étrangers en Chine continentale, où leur accès est restreint. Des centaines de militants et de dissidents ont été détenus, soumis à la "détention douce"¹⁹, menacés, contrôlés ou forcés de quitter la capitale²⁰.

18 / Cf. déclaration de CHRD, 4 juin 2009.

19 / Les personnes soumises à la "détention douce" sont gardées pas des policiers installés à leur domicile. Elles peuvent quitter leur domicile, mais sont suivies et contrôlées étroitement par la police ou invitées à emprunter des véhicules de police. Souvent, il leur est interdit de rencontrer d'autres personnes "sensibles".

20 / Pendant le seul mois de septembre 2009, HRIC a répertorié plus de 25 cas de condamnation, d'arrestation et de détention, de surveillance et d'assignation à domicile, de départ forcé du domicile et de disparition. Cf. déclaration de HRIC, 30 septembre 2009.

M. **Jiang Oisheng**, par exemple, vice-président du PEN chinois indépendant, et M^{me} **Ding Zilin**, dirigeante des Mères de Tienanmen, ont été forcés de quitter Pékin pour rendre visite à des parents ou pour “voyager” et ont été placés sous surveillance par des agents de la sécurité nationale relevant du PSB de Pékin. Le 25 septembre, M. **Mu Jiayu**, un militant des droits de l’Homme de la municipalité de Chongqing, a été menacé de détention par la police s’il organisait des réunions à l’occasion de l’anniversaire²¹. De même, au cours de la visite en Chine du Président des États-Unis Barack Obama en novembre 2009, des défenseurs des droits de l’Homme ont été soumis à une surveillance accrue. Ainsi, M. **Oi Zhiyong** a été détenu par le PSB de Pékin du 9 au 18 novembre, après avoir demandé, avec un autre militant, l’autorisation d’organiser une manifestation visant à protester contre le harcèlement de la police à l’occasion de la visite de M. Obama²². Le 19 novembre 2009, Me **Jiang Tianyong**, avocat des droits de l’Homme à Pékin, a été détenu et interrogé par la police pendant plus de 13 heures et soumis à des violences verbales, après qu’il eut demandé à rencontrer le Président Obama à l’ambassade américaine²³. En décembre 2009, certains membres du Forum des droits de l’Homme de Guizhou (*Guizhou Human Rights Forum*) ont été harcelés afin de les empêcher de mener les activités prévues pour célébrer la Journée des droits de l’Homme le 10 décembre, notamment le Symposium annuel de Guizhou sur les droits de l’Homme. Plusieurs participants, dont M^{me} **Wu Yuqin** et MM. **Shen Youlian**, **Mo Jiangan**, **Huang Yanming**, **Chen Defu**, **Zhu Zhengyuan**, **Sha Li** et **Zhang Chongfa**, ont été interpellés devant leurs domiciles, emmenés hors du parc où le Symposium était censé se tenir, et soumis à une fouille corporelle.

Les avocats des droits de l’Homme, une cible de plus en plus privilégiée de la répression

En 2009, plusieurs avocats s’occupant de dossiers sensibles - notamment concernant les défenseurs des droits de l’Homme, les pratiquants du Falun Gong, les paysans dépossédés de leurs terres, les victimes d’expulsions forcées et du scandale du lait contaminé, ou encore les personnes demandant que les dirigeants de l’Association municipale du barreau de Pékin (*Beijing Municipal Lawyers’ Association*), contrôlée par le Gouvernement, soient élus au suffrage direct - ont été soumis aux mêmes schémas de violations, et victimes d’arrestations et de poursuites arbitraires, d’actes de harcèlement, de suspension de leur licence ou de radiation du barreau, et d’agressions violentes. Ainsi, à la suite de leur examen annuel,

21/ Cf. déclaration de CHRD, 30 septembre 2009.

22/ Cf. CHRD, *China Human Rights Briefing*, 20-23 novembre 2009.

23/ Cf. communiqués de presse de CHRD, 19 novembre 2009, et de HRIC, 19 novembre 2009.

le 31 mai, une vingtaine d'avocats des droits de l'Homme se sont vus refuser leur licence professionnelle, dont MM. Jiang Tianyong, **Li Heping**, **Li Xiongbing** et **Wang Yonghang**²⁴. De même, le 17 février 2009, le cabinet d'avocats pékinois Yitong (*Beijing's Yitong Law Firm*) a été informé par le bureau de justice du district de Haidjan à Pékin qu'il devait fermer pour près de six mois, du 13 mars au 12 septembre 2009, à des fins de "réorganisation". Cette sanction aurait été justifiée, selon les autorités, par le fait que le cabinet avait "facilité le travail illégal d'une personne qui avait fourni des services juridiques sans avoir obtenu une licence d'avocat professionnel". Cette décision a été perçue avant tout comme une mesure de représailles contre l'action des associés du cabinet qui avaient préconisé en 2008 que les dirigeants de l'Association du barreau de Pékin soient élus au suffrage direct²⁵. Le cabinet est également connu pour accepter des affaires de droits de l'Homme controversées ou sensibles, comme la défense des militants incarcérés MM. **Hu Jia**²⁶ et **Chen Guangcheng**²⁷. En outre, le 14 juillet 2009, l'organisation pékinoise Gongmeng, également connue sous le nom de l'Initiative pour une constitution ouverte (*Open Constitution Initiative* – OCI), qui offre conseil et assistance juridique au public, a été sommée par les autorités fiscales de payer des amendes d'un total de 1,42 millions de yuan (environ 160 600 euros) pour délits fiscaux²⁸. Le 17 juillet, le bureau municipal des affaires civiles de Pékin a fermé le centre de recherche en droit de Gongmeng, pour défaut d'enregistrement auprès des autorités. Récemment, Gongmeng avait conseillé aux parents des victimes du scandale du lait contaminé d'intenter des procès contre les responsables. Le 29 juillet, M. **Xu Zhiyong**, directeur et co-fondateur de Gongmeng, a été arrêté. Il a ensuite été accusé le 18 août "d'évasion fiscale" pour le compte de Gongmeng. Le 17 août, Gongmeng a été officiellement fermé pour avoir fourni des "fausses données" lors de son enregistrement en

24 / Cf. déclaration de CHRDR, 30 septembre 2009, et communiqués de presse de HRIC, 4 juin et 30 septembre 2009.

25 / Cf. déclaration de CHRDR, 18 février 2009 et communiqués de presse de HRIC, 19 février et 18 mars 2009.

26 / M. Hu Jia, un militant de la lutte contre le sida, lauréat du Prix Sakharov pour la liberté de la pensée 2008, est détenu depuis le 7 décembre 2007. En avril 2008, il a été condamné à trois ans et six mois de prison et déchu de ses droits politiques pendant un an pour "incitation à la subversion du pouvoir de l'Etat". Sa santé s'est constamment détériorée dans le cadre de sa détention arbitraire.

27 / Me Chen, un avocat dénonçant l'utilisation excessive de la force par les autorités de Linyi dans le cadre des politiques de limitation des naissances, est arbitrairement détenu depuis mars 2006. En décembre 2006, il a été condamné à quatre ans et trois mois de prison pour avoir "intentionnellement entravé la circulation" et "incité à la destruction de biens". Au cours de sa détention, il a été privé de soins médicaux appropriés et serait gravement malade.

28 / Fondé par un groupe d'avocats et de juristes et soutenu par un groupe d'avocats spécialisés dans des affaires de droits de l'Homme, Gongmeng s'est enregistré en tant qu'organisme à but lucratif plutôt que comme organisation de la société civile, en raison de la réglementation restrictive applicable à ces dernières.

tant qu'entreprise, ainsi que pour avoir mené des activités d'intérêt public ne correspondant pas à sa dénomination en tant qu'entreprise commerciale. Le 23 août, M. Xu a été libéré sous caution du Centre de détention n°1 de Pékin dans l'attente de son procès qui, fin 2009, n'avait pas encore eu lieu.

Par ailleurs, les autorités judiciaires de Pékin ont sévèrement mis en garde les avocats spécialisés dans les droits de l'Homme contre l'acceptation de dossiers relatifs aux troubles qui ont éclaté à Urumqi, au Xinjiang, en juillet 2009. Ainsi, le 13 juillet, des cabinets d'avocats de Pékin ont reçu une note du bureau municipal de la justice de Pékin enjoignant les avocats à adopter "une approche prudente" dans la définition juridique des violences intervenues le 5 juillet à Urumqi. Les avocats devaient ainsi éviter d'écrire ou de tenir des propos, sur papier ou sur Internet, de nature à "troubler la gestion des ces affaires", et devaient "réfléchir à deux fois" avant d'accepter des demandes d'assistance ou de représenter une personne accusée d'un crime commis pendant les émeutes. Les cabinets ont également reçu l'ordre de mettre en place un système pour gérer les demandes des avocats souhaitant accepter des dossiers au Xinjiang, permettant d'agir en tandem avec les autorités judiciaires et l'Association du barreau de Pékin afin de décider si un collaborateur devait être autorisé, ou non, à accepter une telle affaire²⁹.

Des avocats spécialisés dans les affaires de droits de l'Homme ont également été soumis à des détentions arbitraires et des agressions physiques en représailles de leurs activités. Ainsi, fin 2009, aucune nouvelle de M. **Gao Zhisheng**, directeur du cabinet d'avocats Shengzhi de Pékin (*Shengzhi Law Office*), qui a suivi plusieurs affaires de droits de l'Homme très médiatisées portant sur des sujets sensibles (comme des actes de torture à l'encontre de membres du Falun Gong et de dirigeants d'églises chrétiennes, ainsi que l'arrestation arbitraire de pétitionnaires demandant des comptes aux autorités pour des actes de corruption ou de négligence), n'avait pu être obtenue, et ce depuis le 19 janvier 2009. Suite à sa condamnation avec sursis en 2006 pour "incitation à la subversion", sa famille et lui avaient été constamment surveillés par la police. Au cours de l'année, les autorités ont tout particulièrement réprimé les avocats défendant les pratiquants du Falun Gong. Ainsi, l'avocat pékinois Me **Cheng Hai** a été agressé et battu alors qu'il se rendait à un entretien avec un pratiquant du Falun Gong détenu à Chengdu, province du Sichuan. Les responsables de l'agression seraient des fonctionnaires du bureau de gestion générale de Jinyang, district de Wuhou, Chengdu. Le 13 mai, les avocats pékinois **Zhang Kai** et **Li Chunfu** ont été battus par un groupe de policiers du PSB du district

de Jiangjin à Chongqing, et détenus pour avoir représenté un pratiquant du Falun Gong de 66 ans, décédé au cours de sa détention au camp de RTL de Xishanping, à Chongqing³⁰. En outre, MM. **Liu Ruping**, **Wang Yonghang** et **Wang Ping**, qui avaient déjà été harcelés par le passé pour avoir défendu des pratiquants du Falun Gong à divers endroits du nord-est de la Chine, ont été arrêtés respectivement les 2, 4 et 8 juillet à Jinan (province de Shandong), Dalian (province de Liaoning) et Pingdu (province de Shandong)³¹. Le 27 novembre, M. Wang a été condamné par le Tribunal du district de Shahekou de Dalian à sept ans de prison pour avoir “utilisé un culte dans le but de porter atteinte au système social et juridique” aux termes de l'article 300 du Code pénal, régulièrement utilisé à l'encontre des pratiquants du Falun Gong. Fin 2009, M. Wang était toujours détenu. Le 22 janvier 2010, M. Liu Ruping aurait été condamné à une peine de sept ans de prison. Aucune autre information n'a pu être obtenue concernant la situation de M. Wang Ping.

Harcèlement judiciaire et détention arbitraire de défenseurs des droits de l'Homme dénonçant des expulsions forcées

Bien que le Plan d'action national pour les droits de l'Homme précise que les autorités chinoises sont tenues de sauvegarder le droit à la terre des paysans, les défenseurs du droit à la terre ainsi que les pétitionnaires contre les expulsions forcées ont continué, en 2009, à être victimes d'arrestations et de détentions arbitraires. Ainsi, le 3 mars 2009, le PSB de Changzhi a placé en détention administrative pendant 15 jours MM. **Feng Jiusheng** et **Chen Heying**, deux villageois de Wuma, à Changzhi (province de Shanxi), après que les deux hommes eurent organisé une manifestation contre des fonctionnaires locaux accusés d'avoir illégalement vendu des terres qui constituaient le principal moyen de subsistance des paysans de Wuma à des promoteurs immobiliers. Ils avaient aussi rédigé des lettres ouvertes signées par les villageois et adressées aux députés du NPC et aux membres du CPPCC. Le 6 novembre, M. **Lin Dagang**, un pétitionnaire contre les expulsions forcées âgé de soixante-dix ans, détenu arbitrairement depuis le 11 juin, a été condamné à deux ans de prison après un procès à huis clos devant le Tribunal populaire du district de Jiaojiang, à Taizhou (province de Zhejiang), pour “possession illégale de secrets d'Etat”. M. Lin est l'un des membres actifs de l'Organisation nationale des propriétaires d'immeubles locatifs gouvernementaux (*Nationwide Property Owners of State-maintained Rental Houses*), un groupe cherchant à obtenir le retour des “immeubles locatifs de l'Etat” – confisqués par le Gouvernement en 1956 et mis en location à 20 à 40% du prix originel, en guise de compen-

30 / Cf. communiqué de presse de HRIC, 13 mai 2009.

340 31 / Cf. déclaration de CHR, 16 juillet 2009.

sation pour les propriétaires. En 1966, le Gouvernement a mis fin à cette compensation et, depuis la fin des années 1970, les propriétaires n'ont cessé de réclamer le rétablissement de leurs droits de propriété. Le 11 novembre, M. Liu Zhengyou, un militant du Sichuan qui assiste régulièrement des pétitionnaires et des victimes d'expulsions forcées et dénonce les violations des droits de l'Homme, a été arrêté chez lui par la police locale pour suspicion de "fraude". Huit policiers ont également fouillé son appartement et copié le contenu de son ordinateur³². Fin 2009, M. Liu était toujours détenu, dans l'attente de son procès. Le 30 décembre, des agents du PSB de Zhabei à Shanghai se sont présentés au domicile de M. Zheng Enchong, un avocat des droits de l'Homme qui assiste les victimes d'expulsions forcées et les militants du droit au logement à Shanghai, et l'ont convoqué à des fins d'interrogatoire, le soupçonnant de "crimes économiques et fiscaux". Il s'agissait alors de sa 76^e convocation depuis sa sortie de prison en juin 2006³³. La police a également fouillé son domicile, sans rien confisquer. Fin 2009, M. Zheng était toujours assigné à résidence³⁴.

Poursuite de la répression à l'encontre de défenseurs qui ont remis en question le rôle du Gouvernement dans le tremblement de terre au Sichuan en 2008

Plus d'un an après le tremblement de terre dévastateur qui a eu lieu le 12 mai 2008 au Sichuan, ceux qui ont cherché à mener des enquêtes indépendantes ou donner des conseils juridiques aux familles des victimes ont continué d'être pris pour cible par les autorités, d'autant plus que celles-ci n'ont cessé d'entraver toute tentative de recherche sur les causes et les conséquences de la tragédie. Alors que le Gouvernement s'était engagé à enquêter sur la mort d'élèves et à poursuivre les responsables s'il s'avérait que la qualité des constructions était en cause, une promesse par ailleurs réitérée dans le Plan d'action national pour les droits de l'Homme de 2009, rien n'a été publié sur le nombre d'enfants tués ni sur la qualité structurale des bâtiments scolaires détruits. Au contraire, le Gouvernement s'est empressé d'empêcher toute enquête indépendante et d'intimider et arrêter ceux qui ont cherché à aider les familles à porter plainte. Ainsi, le 28 mars 2009, M. Tan Zuoren, un défenseur de l'environnement de Chengdu, a été arrêté par la police locale, soupçonné "d'incitation à la subversion du pouvoir de l'Etat". Son arrestation a eu lieu trois jours après qu'il eut mis en ligne un rapport intitulé *Independent Investigation Report by Citizens*, dans lequel il présentait le résultat de ses recherches sur les causes de l'ef-

32/ Cf. communiqués de presse de HRIC, 5 mars et 6 novembre 2009, et déclaration de CHRD, 12 novembre 2009.

33/ M. Zheng a été condamné à trois ans de prison en 2003 pour "divulgaration de secrets d'Etat".

34/ Cf. CHRD, *China Human Rights Briefing*, 31 décembre 2009 - 6 janvier 2010.

fondement généralisé de bâtiments scolaires lors du tremblement de terre de mai 2008 au Sichuan. Il avait alors proposé d'établir la liste complète des élèves morts lors du tremblement de terre et d'aider les parents concernés dans leur lutte pour obtenir justice. Il a toutefois été jugé sur d'autres fondements, c'est-à-dire pour avoir tenté d'organiser des activités de commémoration à l'occasion du 20^e anniversaire du massacre de Tienanmen et pour avoir interviewé des "forces étrangères hostiles", dont le dirigeant étudiant en exil, M. Wang Dan. Son procès a eu lieu le 12 août 2009 devant le Tribunal populaire municipal intermédiaire de Chengdu mais, fin 2009, le verdict n'avait pas encore été annoncé - ce qui est contraire à l'article 168 du Code de procédure pénale, qui stipule qu'un tribunal doit rendre son jugement dans les deux mois et demi suivant l'acceptation d'une affaire³⁵. De même, le 23 novembre 2009, le Tribunal du district de Wuhou, à Chengdu, a condamné M. **Huang Oi**, un cyberdissident et directeur du Centre de droits de l'Homme de Tianwang (*Tianwang Human Rights Centre*), à trois ans de prison pour possession de "trois documents émis par un certain Gouvernement municipal", sans que le juge ait précisé la nature des documents, la municipalité les ayant émis et, le plus important, en quoi leur contenu relevait de "secrets d'Etat". M. Huang est détenu arbitrairement depuis le 10 juin 2008, après s'être rendu plusieurs fois sur la zone du tremblement de terre. Il avait alors apporté une aide aux victimes de la catastrophe et publié sur son site Internet des informations sur le sort des parents ayant perdu leurs enfants. Il avait également fourni des rapports et donné des interviews à des journalistes étrangers sur les manifestations organisées par les familles d'enfants ayant perdu la vie dans le tremblement de terre. Son état de santé s'est gravement détérioré au cours de sa détention³⁶.

Interventions urgentes diffusées par l'Observatoire en 2009

Noms	Violations / Suivi	Référence	Date de diffusion
M. Chen Qitang (a.k.a. Tianli)	Condamnation / Détention arbitraire	Appel urgent CHN 001/0109/OBS 002	6 janvier 2009
Signataires de la "Charte 08", notamment MM. Liu Xiaobo, Chen Xi, Du Heping, Liang Zhuangyuan, Wen Kejian et Zhang Zuhua	Intimidation / Harcèlement / Arrestation arbitraire / Détention arbitraire	Lettre ouverte aux autorités	8 janvier 2009

35 / Le 9 février 2010, M. Tan a été condamné à cinq ans de prison, et trois ans de plus de privation de ses droits politiques, pour "incitation à la subversion du pouvoir de l'Etat".

36 / Le 8 février 2010, M. Huang a été informé par un juge du Tribunal intermédiaire de Chengdu que son appel avait été rejeté.

Noms	Violations / Suivi	Référence	Date de diffusion
M. Wang Debang	Arrestation arbitraire / Perquisition / Harcèlement	Appel urgent CHN 002/0109/OBS 004	12 janvier 2009
M ^{me} Mao Hengfeng	Détention arbitraire / Mauvais traitements	Appel urgent CHN 004/0406/OBS 044.8	14 janvier 2009
M. Chen Guangcheng	Santé préoccupante / Détention arbitraire	Appel urgent CHN 006/0706/OBS 087.7	15 janvier 2009
M. Gao Zhisheng	Disparition forcée / Sécurité menacée	Appel urgent CHN 009/1106/OBS 136.3	4 février 2009
	Adoption par le Groupe de travail de l'EPU d'une recommandation encourageant la répression des défenseurs des droits de l'Homme	Communiqué de presse	13 février 2009
M. Yao Fuxin	Libération	Communiqué de presse conjoint	18 mars 2009
M ^{me} Yangkyi Dolma et M ^{me} Sonam Yangchen	Détention arbitraire / Mauvais traitements	Appel urgent CHN 003/0409/OBS 059	8 avril 2009
	Mort en détention / Détention arbitraire	Appel urgent CHN 003/0409/OBS 059.1	7 décembre 2009
MM. Xu Zhiyong et Li Xiongbing / Gongmeng	Détention arbitraire / Menaces / Fermeture d'une ONG / Harcèlement judiciaire	Appel urgent CHN 004/0809/OBS 122	24 août 2009
MM. Xu Zhiyong et Jiang Tianyong	Libération sous caution / Harcèlement	Appel urgent CHN 004/0809/OBS 122.1	26 août 2009
M. Liu Xiaobo	Assignment à résidence / Harcèlement judiciaire	Appel urgent CHN 005/0809/OBS 126	26 août 2009
		Appel urgent CHN 005/0809/OBS 126.1	24 décembre 2009
M ^{me} Shen Peilan	Détention arbitraire / Mauvais traitements	Appel urgent CHN 006/1109/OBS 158	3 novembre 2009
M. Lin Dagang	Détention arbitraire / Harcèlement judiciaire	Appel urgent CHN 007/1109/OBS 165	10 novembre 2009
M. Huang Qi	Condamnation / Détention arbitraire / Santé préoccupante	Appel urgent CHN 004/0608/OBS 105.2	24 novembre 2009
M. Qi Chonghuai	Mauvais traitements / Détention arbitraire	Appel urgent CHN 003/0508/OBS 085.1	9 décembre 2009
Membres du Forum des droits de l'Homme de Guizhou, notamment M ^{me} Wu Yuqin, M. Shen Youlian, M. Mo Jiayang, M. Huang Yanming, M. Chen Defu, M. Zhu Zhengyuan, M. Sha Li, M. Zhang Chongfa, M. Liao Shuangyuan et M. Chen Xi	Actes de harcèlement et d'intimidation / Arrestation arbitraire	Appel urgent CHN 008/1209/OBS 185	10 décembre 2009

INDE

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2010

Contexte politique

En 2009, la pauvreté est restée une réalité pour des milliers de personnes en Inde, comme l'a rappelé la haut commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme, M^{me} Navanethem Pillay, à l'occasion de sa visite en Inde en mars 2009. En effet, les avantages et dividendes nés de la libéralisation économique et de la croissance économique rapide n'étaient pas toujours redistribués de manière égale¹. Les groupes les plus pauvres et marginalisés, principalement les Dalits et les communautés adivasis, ont notamment continué à être victimes de discrimination malgré le caractère illégal du système de castes et à vivre dans une grande pauvreté. Les paysans sans terre et les Adivasis ont également fait l'objet d'expulsions forcées dans plusieurs Etats à cause de projets industriels et d'autres projets d'affaires.

En outre, les inégalités rampantes de pouvoir et de richesses ont été "aggravées par la persistance de failles dans l'exécution des décisions des tribunaux supérieures [...] et des lois et politiques nationales promouvant et protégeant les droits de l'Homme et cherchant à aider les plus vulnérables", comme l'a souligné la haut commissaire². En effet, les violations des droits de l'Homme, ainsi que l'impunité de ces violations, sont restées répandues en 2009. La section 197 du Code de procédure pénale et la Loi sur les pouvoirs spéciaux des forces armées (*Armed Forces Special Powers Act* – AFSPA) dans les zones affectées par des insurrections armées ont notamment continué à maintenir la police et les forces de sécurité à l'abri de toute poursuite judiciaire³. En décembre 2008, le Gouvernement a éga-

1/ Cf. communiqué de M^{me} Navanethem Pillay, haut commissaire aux droits de l'Homme, auprès de la Commission nationale des droits de l'Homme (NHRC), 23 mars 2009. Traduction non officielle.

2/ *Idem*.

3/ A cet égard, la haut commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme a appelé l'Inde à abroger les lois dotant les forces de sécurité de pouvoirs d'urgence excessifs, dont l'AFSPA, qui "enfreignent les standards internationaux contemporains". Cf. communiqué de M^{me} Navanethem Pillay, haut commissaire aux droits de l'Homme, auprès de la NHRC, 23 mars 2009. Traduction non officielle. L'AFSPA, qui est à l'origine de nombreux actes de violence policière dans l'Etat du Manipur, est entrée en vigueur en 1958 et donne les pleins pouvoirs à l'armée indienne dans les zones affectées par des insurrections armées, notamment le Cachemire et les Etats du nord-est, dont le Manipur, où se trouvent des rebelles séparatistes. L'AFSPA donne notamment aux soldats le pouvoir d'arrêter, de déténir et de tirer sur toute personne (section 4.a) sous couvert du "maintien de l'ordre public" si le soldat a des motifs pour croire qu'une personne est un "insurgé". Ceci peut être effectué en toute impunité puisque la loi exige l'autorisation du Gouvernement central pour poursuivre en justice un membre de l'armée.

lement modifié la Loi sur la prévention des activités illégales de 1967 qui, entre autres, prolonge la période de détention sans caution de 90 à 180 jours et la garde à vue de quinze à trente jours, accepte la mise sur écoute en tant que preuve et prévoit l'emprisonnement à vie pour les personnes impliquées dans des actes de terrorisme⁴.

Alors que le mouvement naxalite maoïste a intensifié ses attaques en 2009 et que le conflit au Chhattisgarh s'est étendu à d'autres États, les forces paramilitaires et policières ont été déployées de manière croissante, occasionnant des violations des droits de l'Homme des deux côtés, dont des arrestations arbitraires, des enlèvements par des agences de l'État ou par des insurgés armés, des morts et des viols en détention et des actes de torture. Dans ce contexte, le nombre d'exécutions extrajudiciaires a augmenté de manière alarmante en 2009, principalement dans les États du Manipur, d'Assam, de Chhattisgarh, d'Orissa et de Madhya Pradesh, où opèrent des mouvements militants de diverses natures. L'incapacité du Gouvernement à garantir l'État de droit a également encouragé la corruption et les crimes de droit commun. En outre, des populations tribales du district de Dantewada, dans l'État de Chhattisgarh, ont fait sans cesse l'objet de déplacement internes de grande échelle, notamment durant l'"Opération chasse verte", commencée en novembre 2009 dans les États de Chhattisgarh, de Jharkhand, d'Orissa, d'Andhra Pradesh, de Maharashtra et du Bengale occidental. Cette opération a permis à des troupes paramilitaires, accompagnées par la police armée de l'État, d'effectuer des opérations contre le mouvement naxalite maoïste. Celles-ci ont gravement affecté les populations tribales vivant dans la région où l'opération a lieu.

Une avancée positive notée en 2009 a été l'organisation, le 12 octobre, d'un atelier sur les défenseurs des droits de l'Homme par la Commission nationale des droits de l'Homme (*National Human Rights Commission* – NHRC). A la fin de ce dernier, il a été rappelé que les défenseurs devraient "bénéficier de la protection de l'État contre tout acte de violence, toute menace, toutes représailles, toute discrimination adverse, toute pression ou toute action arbitraire", et qu'il existait un besoin de créer un "point focal pour les défenseurs", de préférence au sein de la NHRC, afin

4/ En outre, une nouvelle section a été insérée dans le projet de loi, prévoyant que toute personne qui utilise des explosifs, des armes à feu, des produits chimiques toxiques, des armes biologiques ou radiologiques dans l'intention d'aider, d'encourager ou de commettre un acte de terreur "sera passible d'une peine de prison pour une durée allant jusqu'à dix ans". Le projet de loi prévoit également que toute personne, en Inde ou dans un pays étranger, qui amasse ou collecte des fonds ou fournit des fonds pour un acte terroriste sera passible d'une peine de prison d'au moins cinq ans, qui peut être prolongée à vie.

qu'ils puissent se tourner vers la commission pour y trouver du soutien⁵. Cependant, la NHRC demeure une institution dotée d'un mandat très limité dans la mesure où, entre autres, elle ne dispose que d'un pouvoir de recommandation et n'aborde pas les violations des droits de l'Homme commises par les forces armées et paramilitaires. En outre, en juillet, le juge K. G. Balakrishnan, le nouveau président de la NHRC, a fait une déclaration selon laquelle "des exécutions au cours d'affrontements" sont "parfois inévitables" comme solution à des problèmes d'ordre public. De tels commentaires ne peuvent qu'être considérés comme inappropriés de la part du président de la NHRC, une institution vers laquelle se tournent des centaines de victimes cherchant un recours pour des cas d'exécutions extrajudiciaires.

Les élections générales pour la quinzième "Lok Sabha", la chambre basse du Parlement indien, dont le scrutin s'est achevé le 16 mai 2009, n'ont apporté aucun changement à la situation des droits de l'Homme dans le pays, puisque l'alliance au pouvoir, menée par le parti du Congrès revenu au pouvoir, n'avait toujours pas abordé les questions des droits de l'Homme les plus urgentes en Inde à la fin de l'année 2009.

Actes de harcèlement contre les défenseurs des droits des communautés marginalisées

En 2009, les défenseurs des droits de l'Homme œuvrant pour la promotion des droits des Dalits et d'autres communautés marginalisées ont continué à subir des actes de répression et de harcèlement. Par exemple, M. **Marimuthu Barathan**, président du Conseil pour l'éducation et la protection des droits de l'Homme (*Human Rights Education and Protection Council*), qui travaille étroitement avec des communautés dalits dans le Tirunelveli et les districts voisins du sud de l'Etat de Tamil Nadu, a fait l'objet de harcèlement judiciaire depuis le 27 mai 2009, lorsqu'il a été arrêté par la police et accusé du meurtre d'un homme, ainsi que d'avoir été impliqué dans le meurtre de vingt personnes dalits⁶. M. Barathan a joué un rôle crucial dans le dépôt de la majorité des plaintes en vertu de la Loi de prévention des atrocités envers les castes et tribus répertoriées. Il a également mené une campagne en faveur de réformes dans la police et contre les actes de torture en détention. Il a été accusé de plusieurs

5/ Cf. NHRC, *Recommendations made at the Workshop on Human Rights Defenders*, 12 octobre 2009. Traduction non officielle. Le "point focal" a été mis en place en mai 2010.

6/ Suite à ces meurtres, la police de Tirunelveli a arrêté plusieurs personnes dalits. Les victimes ont cherché l'aide de M. Barathan, qui a défendu leur cause devant des fonctionnaires gouvernementaux et la police ; il a déclaré que ces personnes faisaient l'objet de fausses accusations. M. Barathan aurait été accusé en vertu de représailles.

infractions, dont “participation à des émeutes avec des armes mortelles” et “meurtre”. Le 27 juin, il a été libéré de prison sous caution. Fin 2009, les accusations contre M. Barathan étaient toujours maintenues et son procès n’avait pas encore commencé. D’autre part, les 22 et 23 juillet, le Dr. **Lenin Raghuvanshi**, président du Comité de vigilance du peuple sur les droits de l’Homme (*Peoples’ Vigilance Committee on Human Rights – PVCHR*), une organisation non-gouvernementale de défense des droits de l’Homme œuvrant à Varanasi, dans l’Etat d’Uttar Pradesh (au nord de l’Inde)⁷, a reçu des menaces continues et renouvelées sur son téléphone portable. En 2008, le Dr. Raghuvanshi avait déjà reçu des appels le menaçant de mort s’il ne cessait pas son travail avec les communautés dalits. Les 23 et 24 juillet, il a déposé plainte auprès du directeur général de la police de Lucknow dans l’Etat d’Uttar Pradesh et auprès de l’inspecteur général de la police de la zone de Varanasi⁸. En décembre 2009, des membres de “Vanvasi Chetna Ashram” (VCA), une ONG sur les droits de l’Homme et le développement œuvrant pour la réinstallation des communautés adivasis déplacées par le conflit dans l’Etat du Chhattisgarh⁹, ont également fait l’objet de plusieurs actes de harcèlement. Le 10 décembre 2009, MM. **Kopa Kunjam**, coordinateur de la réadaptation de VCA¹⁰, et **Alban Toppo**, avocat et également membre de VCA, ont été arrêtés et conduits au commissariat de police de Bhairamgarh, où ils auraient été durement battus. Bien que M. Toppo ait par la suite été libéré sans charge, M. Kunjam a été accusé le 11 décembre de “meurtre”, “guerre contre l’Etat” et “port illégal d’une arme” sur la base des sections 302, 147, 148 et 149 du Code pénal, ainsi que des paragraphes 25 et 27 de la Loi sur les armes. Fin 2009, M. Kunjam demeurait toujours en détention et les accusations à son encontre restaient pendantes¹¹. Le 14 décembre, des militants des droits de l’Homme de toute l’Inde avaient prévu de se joindre à VCA pour une marche pacifique à travers des villages affectés par le conflit continu dans le sud de l’Etat du Chhattisgarh. Cependant, un groupe de trente-neuf militantes des droits des femmes qui voyageaient vers Dantewada dans le Chhattisgarh, où VCA est basé, ont été arrêtées et harcelées par la police à deux reprises alors qu’elles

7/ Le PVCHR est un réseau d’organismes de défense des droits de l’Homme menant une campagne au sujet de plusieurs questions liées à la communauté dalit, dont l’éducation des enfants, les salaires justes, les titres de propriété et les droits fondamentaux des membres de cette communauté.

8/ Cf. déclaration du Comité de vigilance du peuple sur les droits de l’Homme (PVCHR), 24 juillet 2009.

9/ Depuis 2005, l’ONG VCA a documenté des violations des droits de l’Homme commises contre les peuples autochtones locaux par les forces de sécurité et des milices soutenues par l’Etat dans le cadre de la poursuite du conflit avec les rebelles maoïstes dans l’Etat du Chhattisgarh.

10/ M. Kunjam a notamment aidé les familles de personnes autochtones qui auraient été tuées par les forces de sécurité à Matwara en mars 2008 et à Singaram en janvier 2009 à déposer des plaintes et à ouvrir un procès devant la Haute cour.

11/ Cf. “People’s Watch”.

marchaient depuis Raipur, la capitale de l'Etat. De plus, les chauffeurs de taxi et de bus ont été avertis de ne pas emmener le groupe à Dantewada et les femmes ont finalement dû faire demi-tour. Le 16 décembre, le magistrat du district de Dantewada a refusé d'autoriser VCA à organiser des manifestations pacifiques en faveur de l'exécution d'une décision de la Cour Suprême indienne prévoyant la réadaptation et la compensation des peuples autochtones déplacés par les milices Salwa Judum. Le même jour, le propriétaire du quartier général que VCA louait de manière temporaire a informé le fondateur de l'organisation, **M. Humanshu Kumar**, qu'il était forcé d'expulser l'organisation des locaux¹².

Les défenseurs du droit à la terre et des droits environnementaux des communautés marginalisées ont également fait l'objet de représailles. Ainsi, le 29 octobre 2009, la police de l'État de Madhya Pradesh a fait usage de la force contre des manifestants pacifiques et a arrêté dix-neuf dirigeants du Mouvement pour la sauvegarde de la Narmada (*Narmada Bachao Andolan* – NBA), une coalition d'organisations locales luttant pour les droits des personnes déplacées suite aux projets de constructions de barrages sur la rivière Narmada, qui affectent également l'écosystème. Les manifestants réclamaient l'organisation de consultations et l'exécution de décisions judiciaires sur la réinsertion des Adivasis et d'autres communautés déplacées par les projets. La police s'est également rendue au bureau du NBA à Khandwa le 30 octobre, saisissant des documents appartenant à l'organisation. Elle a également placé sous scellé le bureau pendant une heure et arrêté un autre dirigeant militant du NBA. Le 6 novembre, les vingt militants du NBA, dont **MM. Alok Agarwal, Chittaroopa Palit, Kamla Yadav et Ramkuwar Rawat**, ont été libérés sous caution. Cependant, fin 2009, ils étaient toujours accusés sur la base des sections 147 ("participation à des émeutes") et 333 ("infliction de blessures graves afin de dissuader un fonctionnaire d'accomplir son devoir"), 323 et 332 ("infliction volontaire de blessures afin de dissuader un fonctionnaire d'accomplir son devoir"), 353 ("agression ou utilisation de force criminelle afin de dissuader un fonctionnaire d'accomplir son devoir") et 294 ("représentation d'actes et de chansons obscènes") du Code pénal¹³. En outre, fin 2009, **MM. Rabindra Kumar Majhi, Madhusudan Badra et Kandra Hebram**, membres et

12/ VCA avait emménagé dans les prémisses louées après que leur bureau et propriété résidentielle, dont les salles d'entraînement, un dispensaire médical et le domicile de M. Humanshu Kumar, eurent été démolies par des bulldozers le 17 mai 2009. Les autorités n'avaient notifié VCA de la démolition qu'un jour seulement avant qu'elle ait lieu, alléguant que la propriété de VCA empiétait sur des terres forestières. La démolition a eu lieu malgré un procès en cours contre cette décision. En janvier 2009, le soutien financier depuis l'étranger de VCA a été bloqué par le Gouvernement national, ce qui a occasionné le licenciement d'employés. Cf. Union des peuples pour les libertés civiles (PUCL) et People's Watch.

militants de l'Institution de développement rural intégré et de formation de Keonjhar (*Keonjhar Integrated Rural Development and Training Institute – KIRDTI*), une organisation qui lutte pour les droits à la terre des Adivasis et pour la protection écologique contre l'exploitation minière et l'abattage illégal d'arbres forestiers dans le district de Keonjhar, dans l'Etat d'Orissa¹⁴, restaient détenus arbitrairement à Keonjhar suite à leur arrestation en juillet 2008, les accusations contre eux étant toujours pendantes. Ces accusations sont liées à leurs supposées connections avec des groupes armés maoïstes.

Agressions contre des militants anti-corruption

La dénonciation de la corruption en Inde est demeurée une activité à haut risque en 2009, notamment au niveau local. Le 16 juillet par exemple, dans la zone de Vanniyar du village de Kilavadinatham, un groupe de dix hommes menés par un parent de M. Kumar, fils de Mayavan – le président du panchayat de Kilavadinatham – ont agressé MM. **D. Thambirajan** et **Ramasamy**, membres du Mouvement des citoyens pour les droits de l'Homme (*Citizens for Human Rights Movement*), en raison de leur implication dans la révélation de pratiques corrompues de la part du président du panchayat local dans la mise en œuvre du Programme national de garantie d'emploi rural dans le district du Cuddalore (dans l'Etat de Tamil Nadu). M. Thambirajan a réussi à s'échapper mais M. Ramasamy a été attrapé et battu avec un tuyau de fer et des cannes de bambou. Le fils de M. Ramasamy, Rajesh, et deux autres membres de sa famille, MM. Subramani and Ponnusamy, ont tenté de venir à son secours mais ils ont également été attaqués. Le sous-inspecteur spécial de la police, M. Gnanasekaran, du commissariat de Buvanagiri, a demandé à M. Ramasamy d'aller seul à l'hôpital et a ordonné aux autres de venir au commissariat de Buvanagiri pour déposer plainte. Cependant, au lieu recevoir leur plainte, un faux dossier a été ouvert contre eux dans lequel MM. Ramasamy et Thambirajan ont été ajoutés en tant qu'accusés. Le 17 juillet, MM. Subramani, Rajesh et Ponnusamy ont été renvoyés en détention provisoire pour quinze jours. Fin 2009, les accusations contre MM. Ramasamy et Thambirajan étaient toujours pendantes.

Harcèlement des défenseurs luttant contre le trafic d'êtres humains

Les défenseurs des droits de l'Homme luttant contre le trafic d'êtres humains ont de nouveau été victimes d'actes d'intimidation en 2009, d'autant plus que le trafic d'êtres humains a continué de bénéficier du soutien d'hommes politiques et d'officiers de police corrompus. Le 6 mars,

14/ KIRDTI est également impliquée dans des activités de développement avec la communauté tribale "juang".

M. **Ajeet Singh**, président de “Guria”, une organisation de défense des droits de l'Homme luttant contre le trafic d'êtres humains et pour les droits à la réinsertion, à la santé, à l'éducation ainsi que d'autres droits en faveur des prostituées et de leurs enfants, a été menacé par la police locale suite à une opération de sauvetage au sein d'un quartier sensible près de MeerGANj, dans la ville d'Allahabad. En effet, avant l'opération de sauvetage, Guria avait déposé une demande d'aide policière auprès de l'administration du district d'Allahabad. Le magistrat de district adjoint, suivant les ordres du magistrat de la ville, avait ordonné à la police de les accompagner. Cependant, durant l'opération, la police aurait été peu coopérative. Suite à l'opération de sauvetage, M. Singh a été emmené au commissariat de police d'Allahabad Kotwali, où il a été menacé par des membres de la police. Un représentant de la police l'a notamment menacé de le tuer “lors d'un affrontement avec la police” ou de l'impliquer dans des affaires criminelles. En outre, le 8 mars 2009, deux journaux quotidiens hindis, *Chetna Vichar Dhara* et *Amar Ujala*, ont publié des articles laissant entendre que M. Singh et des membres de Guria avaient été impliqués dans des activités illégales. Les articles alléguaient également qu'ils avaient tenté d'extorquer de l'argent aux propriétaires des maisons closes.

Détention arbitraire de défenseurs protestant contre les exécutions extrajudiciaires et autres violations commises par la police et les forces armées

En 2009, les défenseurs des droits de l'Homme qui dénoncent les exécutions extrajudiciaires et autres violations commises par la police et les forces armées ont continué de faire l'objet de représailles. Par exemple, bien que le Dr. **Binayak Sen**, vice-président national de l'Union des peuples pour les libertés civiles (*Peoples' Union for Civil Liberties – PUCL*) et secrétaire général de la branche de la PUCL dans l'Etat de Chhattisgarh, ait finalement été libéré sous caution par la Cour suprême de l'Inde le 25 mai 2009, il faisait toujours l'objet de poursuites judiciaires devant le Tribunal de Raipur, fin 2009. Le Dr. Sen avait été arrêté en 2007 en vertu de la Loi spéciale sur la sécurité publique du Chhattisgarh de 2006 et de la Loi de prévention des activités illégales de 2004⁴⁵ en raison de prétendus liens avec la guérilla naxalite maoïste. Il avait aidé à organiser des enquêtes de terrain sur des violations des droits de l'Homme dans l'Etat du Chhattisgarh, dont des violations contre des détenus. Il avait également dénoncé la participation supposée de la police dans l'exécution extrajudiciaire de douze Adivasis en 2007. D'autre part, le 4 août,

15/ Ces lois ont été largement critiquées pour être extrêmement vagues et subjectives en vertu de ce qui est considéré illégal par les autorités. En outre, elles ne contiennent de disposition ni sur la libération de détenus sous caution ni sur leur droit d'appel.

M^{me} **Phanjoubam Sakhileima**, présidente d’“Apunba Manipur Kanba Imma Lup” (AMKIL), un groupe de coordination de femmes de la société civile dans l’Etat du Manipur et membre de l’organisation “Apunba Lup”, un groupe de coordination de la protestation civile contre la brutalité policière dans l’Etat du Manipur, M^{me} **Lourebam Nganbi Devi**, vice-présidente d’AMKIL, et M^{me} **Yumlebam Mema**, secrétaire générale d’AMKIL, ont été arrêtées par des policiers après qu’elles eurent été autorisées à rencontrer le gouverneur de l’Etat du Manipur en marge d’une manifestation organisée en réaction aux exécutions sommaires d’un jeune homme et d’une mère enceinte par le commando de la police du Manipur à Imphal (dans l’Etat du Manipur) le 23 juillet. Le jour suivant, elles ont été placées en détention judiciaire provisoire. Le 10 août, le magistrat du district de l’Imphal occidental a annoncé que M^{me} Lourebam Nganbi était détenue sur la base de la Loi sur la sécurité nationale de 1980 (*National Security Act – NSA*)¹⁶, mais n’a pas fourni de fondements pour la détention des deux autres femmes. Le 8 janvier 2010, M^{me} Sakhileima, M^{me} Nganbi Devi et M^{me} Mema ont été libérées sous caution mais étaient toujours accusées de “perturbation de la vie publique normale”, d’“aide à la population générale à militer contre le Gouvernement”, de “soutien à des organisations criminelles” et de “possible menace pour la sécurité nationale”¹⁷. Dans ce même contexte, le 5 août, la police a arrêté M. **Phurailatpam Devan Sharma**, secrétaire de l’Organisation des clubs unis de tout le Manipur (*All Manipur United Club Organisation – AMUCO*), une organisation membre d’Apunba Lup, **Chingtham Dayananda**, secrétaire assistant chargé de la publicité d’AMUCO, **Th. Naobi et Karam Sunil**, coordinateurs d’Apunba Lup. Ils sont accusés d’avoir “participé à des émeutes”, “causé des dommages”, et “brisé la paix de la population”. Le jour suivant, ils ont été placés en détention policière provisoire jusqu’au 10 août 2009, jour où ils ont été détenus sur la base de la NSA. Le 8 janvier 2010, ils ont été remis en liberté après que le Gouvernement a retiré ses accusations¹⁸. De même, le 14 septembre 2009, M. **Jiten Yumnam**, membre du Comité de coordination du réseau de jeunes autochtones de l’Asie et du Pacifique (*Asia Pacific Indigenous Youth Network – APIYN*) et secrétaire de l’ONG “Préoccupation citoyenne pour les barrages et le développement” (*Citizens’ Concern for Dams and Development – CCDD*), une organisation luttant pour les droits environnementaux dans le nord-est de l’Inde, a été arrêté par la police à l’aéroport d’Imphal, sans mandat d’arrêt. Le même jour, la police a également arrêté sept autres membres exécutifs

16 / LA NSA prévoit qu’une personne peut être détenue sans inculpation (détention préventive ou administrative) pour une période allant jusqu’à un an.

17 / Cf. People’s Watch.

18 / *Idem*.

d'AMUCO : MM. **Chungset Koireng, Likmabam Tompok, Amom Soken, Irom Brojen, Toarem Ramananda, Shamjetsabam Nando et Thiyam Dinesh.** Ces arrestations ont eu lieu après qu'une équipe unifiée de la police de Singjamei et de commandos de la police de l'Imphal occidental a fait une incursion dans leur bureau. Le 15 septembre, ils ont été placés en détention provisoire jusqu'au 29 septembre 2009. MM. Thiyam Dinesh, Likmabam Tompok, Shamjetsabam Nando et Chungset Koireng ont été libérés le jour même après avoir obtenu une libération sous caution de 50 000 roupies chacun (environ 815 euros), tandis que MM. Jiten Yumnam, Amom Soken, Irom Brojen, et Toarem Ramananda sont restés en détention. Ils ont été accusés en vertu des sections 121 et 121.A du Code pénal ("tentative de mener une guerre" et "conspiration en vue de commettre des infractions contre l'Etat"), la section 16/18/39 de la Loi sur la prévention des activités illégales ("actes illégaux de soutien ou de motivation des insurgés") et de la section O de la Loi sur le secret officiel. Alors qu'ils étaient en détention, les détenus auraient subi des actes de torture et des mauvais traitements. Leur arrestation serait directement liée à leur implication dans l'organisation de manifestations pacifiques contre les exécutions extrajudiciaires par les forces de sécurité et s'inscrirait dans la répression menée contre la société civile suite aux manifestations contre l'exécution extrajudiciaire du jeune homme et de la femme enceinte le 23 juillet 2009. Le 7 janvier 2010, les accusations contre M. Yumnam et les sept membres d'AMUCO ont été levées et ils ont tous été libérés¹⁹. Le 22 août, M. **Gopen Chandra Sharma**, observateur des droits de l'Homme de "Banglar Manabdhikar Suraksha Mancha" (MASUM) dans le district de Murshidabad (dans le Bengale occidental), a reçu des menaces de mort sur son téléphone. Le 24 août, M. Sharma a déposé une plainte par écrit auprès du commissariat de police de Jalangi. Bien que le superintendant de la police de Murshidabad et d'autres officiers supérieurs aient été informés des appels, la police n'a pas ouvert de dossier. M. Sharma a déjà subi des harcèlements judiciaires et des menaces par le passé. Il dénonce régulièrement des violations commises par les forces de sécurité de la frontière (*Border Security Forces* – BSF), notamment des exécutions extrajudiciaires, de la contrebande et du trafic. En outre, fin 2009, M^{me} **Irom Chanu Sharmila**, une défenseure des droits de l'Homme qui a entamé une grève de la faim le 2 novembre 2000 en signe de protestation contre l'AFSPA, demeurait toujours en détention pour "tentative de suicide" (section 309 du Code pénal)²⁰ et continuait de

19/ Cf. Centre pour l'organisation, la recherche et l'éducation (*Centre for Organisation Research and Education* - CORE).

20/ Selon le Code pénal, la peine maximale pour "tentative de suicide" est d'un an de détention. M^{me} Sharmila est donc libérée chaque année puis de nouveau placée en détention peu après pour les mêmes motifs.

refuser de manger ou de boire depuis ce jour. Par conséquent, les autorités ont depuis régulièrement eu recours à l'alimentation nasale forcée.

Interventions urgentes diffusées par l'Observatoire en 2009

Noms	Violations / Suivi	Référence	Date de diffusion
D. Binayak Sen	Libération sous caution / Poursuites judiciaires	Appel urgent IND 004/0408/OBS 055.1	26 mai 2009
MM. D. Thambirajan et Ramasamy	Agression / Mauvais traitements par la police	Appel urgent IND 001/0709/OBS 109	23 juillet 2009
M. Marimuthu Barathan	Arrestation arbitraire / Libération / Harcèlement judiciaire	Appel urgent IND 002/0809 /OBS 123	25 août 2009
M. Gopen Chandra Sharma	Menaces de mort / Harcèlement	Appel urgent IND 003/0809/OBS 125	26 août 2009

INDONÉSIE

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2010

Contexte politique

Les élections législatives et présidentielles du 9 avril et du 8 juillet ont certainement constitué les événements politiques déterminants de l'année 2009. Celles-ci ont été dominées par des personnalités très proches de la sphère militaire et plusieurs des candidats à la présidence ou à la vice-présidence ont fait l'objet de graves allégations de violations des droits de l'Homme par le passé. Le Président Susilo Bambang Yudhoyono a été réélu au premier tour, avec plus de 60 % des voix et la participation d'environ 176 millions d'électeurs. Le Parti démocratique du Président Yudhoyono a également remporté les élections législatives. Bien que les élections se soient déroulées dans un calme relatif¹, des cas de violence et de contestation ont été signalés en Papouasie occidentale². La fin de la période électorale a été tragiquement marquée par les effroyables attentats suicide du 17 juillet contre les hôtels JW Marriott et le Ritz-Carlton à Djakarta.

L'année 2009 a également connu une nouvelle vague d'arrestations politiques, fondées sur des accusations de subversion ou de trahison, et la réaction gouvernementale aux revendications sociales s'est comme auparavant traduite par le recours aux forces armées (principalement en Papouasie occidentale). Les défenseurs des droits de l'Homme demandant l'auto-détermination de la population autochtone de Papouasie ont été réduits au silence au moyen d'inculpations pénales, de procès politiques et de condamnations à de lourdes peines de prison. Comme pour les années précédentes, toute tentative de porter les violations les plus flagrantes des droits de l'Homme devant les tribunaux s'est heurtée à la réticence du procureur général de mener une quelconque enquête suite aux recommandations de la Commission nationale des droits de l'Homme (*Komnas HAM*). En outre, le rôle des forces spéciales, un corps d'élite de l'armée indonésienne (*Komando Paukan Khusus* – "Kopassus"), est particulièrement pré-occupant. Les soldats du Kopassus ne portent en général pas d'uniforme et n'ont pas pour mission officielle d'assurer la sécurité publique, mais agissent

1/ Pour une approche critique des élections de 2009, cf. rapport de l'Alliance nationale pour le changement (*National Alliance for Change*) et du Mouvement des jeunes indonésiens (*Youth Indonesian Movement*), *The April 2009 Elections was flawed; Save Indonesia's Democracy*, 12 avril 2009.

2/ Cf. déclaration de la Commission pour les disparitions et les victimes de la violence (KontraS) du 9 avril 2009.

pour leur propre compte, suite à des plaintes pour perturbation de l'ordre public. Les personnes emmenées au camp militaire du Kopassus sont la plupart du temps susceptibles d'être victimes de mauvais traitements, les soldats agissant en toute impunité.

Dans ce contexte, l'adoption de la Réglementation de la police nationale pour la mise en œuvre des principes et des normes des droits de l'Homme (PERKAP n° 8, 2009), relative à l'interdiction de la torture et la définition de règles de conduite pour les officiers de police, a constitué une avancée considérable. Cet instrument devrait s'avérer particulièrement important pour empêcher le recours à l'usage excessif de la force dans le cadre des manifestations pacifiques ainsi qu'aux mauvais traitements à l'encontre des personnes en détention³. Toutefois, il ne prévoit pas de mécanismes d'application, ni de mesures disciplinaires en cas de violation. Malgré cette mesure, la torture, telle que définie par la Convention des Nations unies contre la torture, n'est toujours pas considérée comme un crime par le Code pénal indonésien, et est toujours utilisée en Indonésie, pour obtenir des informations ou couvrir des cas de violations des droits de l'Homme de la part des forces de police.

Qui plus est, en 2009, le Gouvernement a continué à encourager le Parlement à adopter des projets de loi risquant de compromettre les activités de défense des droits de l'Homme, notamment le projet de Loi sur le secret d'Etat et le projet de Loi relatif aux organisations de masse. Le projet de Loi sur le secret d'Etat risque en effet d'entraver le travail de documentation des violations des droits de l'Homme, aussi bien pour les victimes que pour les organisations⁴. Le projet de Loi sur les organisations de masse prévoit quant à lui un contrôle des finances des ONG et la mise en place d'une commission chargée de surveiller leurs activités qui pourrait éventuellement recommander au Gouvernement de retirer leur licence et de bloquer leurs fonds. En décembre 2009, ces deux projets de loi ont été inscrits au programme législatif national 2010-2014. Enfin, bien qu'une Agence de protection des victimes et des témoins (LPSK) ait été créée en 2008 en vertu de la Loi de 2006 relative à la protection des témoins et inaugurée en juillet 2008, celle-ci n'a jamais pu fonctionner en raison de problèmes budgétaires. Par conséquent, la relocalisation des défenseurs

3/ Cf. déclaration de KontraS, 21 décembre 2009, et "Imparsial".

4/ Le projet de loi sur les secrets d'Etat dispose que toute personne reconnue coupable d'avoir "divulgué des informations liées à une période de guerre pourra se voir condamnée à la peine de mort. Dans ce contexte, les journalistes et les ONGs de défense des droits de l'Homme pourraient être condamnés à la peine de mort pour avoir documenté des violations des droits de l'Homme commises en temps de guerre". Cf. Imparsial.

des droits de l'Homme confrontés à de sérieuses attaques ou menaces de mort est toujours assumée par des institutions privées, telles que les ONG nationales ou internationales, ou par des organisations de bienfaisance ou des institutions religieuses telles que les églises⁵.

Enfin, la corruption en Indonésie est restée endémique à tous les niveaux, et le Tribunal anti-corruption finalement mis en place le 29 septembre 2009 ne dispose pas des éléments essentiels qui garantiraient son bon fonctionnement. Il n'est pas clair, par exemple, si la Commission pour l'éradication de la corruption (KPK) ou le procureur général auront l'obligation de mener une enquête et de poursuivre les coupables de corruption devant un tribunal.

Impunité pour les auteurs du meurtre de M. Munir Said Thalib et harcèlement judiciaire à l'encontre de ceux qui cherchent à obtenir justice dans ce cas

Les auteurs du meurtre de M. **Munir Said Thalib**, co-fondateur de la Commission pour les disparitions et les victimes de la violence (*Commission for the Disappeared and Victims of Violence – KontraS*), assassiné en 2004, ont continué de bénéficier de l'impunité en 2009. On constate en outre une tendance inquiétante consistant à poursuivre ceux qui réclament que justice soit faite. En février 2009, la Komnas HAM a mandaté une nouvelle commission d'enquête chargée de "vérifier les preuves et le déroulement du procès" à l'issue duquel le major-général Muchdi Purwopranjono, ancien chef adjoint des services secrets d'Indonésie, soupçonné d'avoir organisé l'assassinat de M. Munir Said Thalib, avait été acquitté. L'équipe chargée de la nouvelle enquête a signalé que le procès de M. Muchdi et le réquisitoire du procureur général étaient entachés d'irrégularités, caractérisées par des manipulations et des faux témoignages, l'incompétence des représentants du ministère public, l'incapacité du juge du Tribunal de grande instance à convoquer au moins deux témoins-clé et le manque d'expérience du juge de la Cour d'appel en matière de révision de procès pénaux. Le 15 juin, M. Muchdi, poursuivi pour avoir "planifié" et "organisé matériellement" l'assassinat de M. Munir, a été acquitté par la Cour d'appel. En juillet 2009, la Cour suprême a rejeté l'appel du procureur général. Fin 2009, les responsables de ce meurtre couraient toujours.

Dans ce contexte, M. **Usman Hamid**, coordinateur de "KontraS" et membre de la Commission d'enquête indépendante mandatée par le Président Yudhoyono pour faire la lumière sur le meurtre de M. Munir,

5/ Cf. Forum international des ONG sur le développement en Indonésie (*International NGO Forum on Indonesian Development - INFID*) et Imparsial.

a fait l'objet d'une enquête pénale après avoir participé à la campagne pour que justice soit rendue à son collègue décédé. En effet, M. Muchdi Purwoprandjono a annoncé qu'il allait porter plainte pour diffamation en vertu des articles 310 et 314 du Code pénal⁶ contre M. Usman Hamid et trois autres défenseurs des droits de l'Homme, y compris la veuve de M. Munir, M^{me} **Suciwati Munir**, qui avait témoigné lors du procès, M. **Hendardi**, directeur de l'Institut Setara, et M^{me} **Poengky Indarti**, directrice générale de Imparsial. Toutefois, fin 2009, M. Muchdi Purwoprandjono n'avait porté plainte officiellement qu'à l'encontre de M. Usman Hamid, qui aurait critiqué le verdict à la sortie du tribunal et affirmé que M. Muchdi Purwoprandjono était un assassin⁷. Le 3 septembre 2009, M. Usman Hamid a reçu une convocation et il a dû se présenter le 9 septembre 2009 au quartier général de la police de Djakarta. Fin 2009, l'enquête pénale dont il faisait l'objet était toujours en cours.

Répression à l'encontre des défenseurs qui luttent contre la corruption

2009 a été une année très difficile pour le mouvement anti-corruption, et plus particulièrement pour la KPK. En effet, la police et le bureau du procureur général (*Attorney General's Office* – AGO) ont réagi aux enquêtes de la KPK sur leurs activités par des charges criminelles contre deux commissaires de la KPK, MM. **Chandra M. Hamzah** et **Bibit Samad Riyanto**, qui ont été arrêtés le 29 octobre 2009 et accusés d'"abus de pouvoir" et de "corruption". Suite à la pression de l'opinion publique au plan national en soutien aux deux commissaires, le Président Yudhoyono a mandaté une commission d'enquête, qui a recommandé de classer l'affaire et de libérer les deux hommes. MM. Chandra M. Hamzah et Bibit Samad Riyanto ont été libérés le 3 novembre et le 1^{er} décembre, le bureau du procureur général a classé l'affaire. Compte tenu de l'absence de preuves, beaucoup ont perçu leur mise en détention comme une tactique d'intimidation de la part de la police⁸. Le recours aux lois sur la diffamation pour mettre fin aux critiques publiques des institutions est aussi particulièrement inquiétant. Deux autres militants anti-corruption, MM. **Ilian Deta Arta Sari** et **Emerson Yuntho**, de "Indonesian Corruption Watch" (ICW), ont été considérés comme suspects dans une affaire de diffamation criminelle pour avoir exprimé leur scepticisme à propos du montant que le bureau du procureur général prétend avoir fait économiser à l'Etat grâce aux pour-

6/ En vertu de ces trois articles, la diffamation est un crime passible de plus de cinq ans de prison.

7/ M. Muchdi Purwoprandjono ne pourra sans doute pas porter plainte contre M^{me} Suciwati Munir, M. Hendardi et M^{me} Poengky Indarti, dans la mesure où ils ont tous trois témoigné devant le tribunal. En effet, le Code de procédure pénale ainsi que les principes juridiques précisent que tout témoignage devant un tribunal est protégé par la loi et que les témoins peuvent donc faire leur déposition en toute liberté.

8/ Cf. INSID et Imparsial.

suites anti-corruption. Bien que leur analyse était fondée sur un rapport de la Commission d'audit de l'Etat (*State Audit Board*), ils ont été accusés de diffamation par le bureau du procureur général, après que ICW eut publiquement signalé un déficit de plusieurs trillions de roupies (plusieurs milliers d'euros) dans le budget annuel du bureau du procureur général et eut réclamé une enquête. Fin 2009, l'affaire était toujours pendante⁹. M. **Hendra Budian**, directeur exécutif de l'Institut de surveillance judiciaire de la province d'Aceh (*Aceh Judicial Monitoring Institute – AJMI*), a lui aussi fait l'objet de harcèlement judiciaire après avoir demandé au procureur général d'Aceh de mener une enquête sur une grave affaire de corruption, dans laquelle les victimes du conflit dans la zone de Bener Meriah, en Aceh, se trouvaient dans l'impossibilité de faire valoir leurs droits devant l'Organisme de réintégration d'Aceh (*Aceh Reintegration Body*). Quand les victimes se sont rassemblées dans le bureau du procureur général de la province, ils ont été provoqués par des fonctionnaires locaux et une échauffourée s'en est suivie. Pour éviter que le chaos n'empire, le commandant de police AKP Renaldi a donné tous pouvoirs de contrôler les victimes à M. Hendra. Dans le feu de l'action, M. Hendra a cassé la vitre d'une fenêtre et l'incident a été ensuite considéré comme un délit pénal par le procureur. M. Hendra a été jugé par le Tribunal d'instance de Banda Aceh et, en mars 2009, il a été condamné à trois mois de prison ferme et à six mois de liberté surveillée, en vertu de l'article 406 du Code pénal sur la "destruction du bien d'autrui"¹⁰. Dans une autre affaire inquiétante, le corps d'un journaliste du *Radar Bali*, M. **Anak Agung Gede Bagus Narendra Prabangsa**, a été découvert flottant dans la mer, au large de la plage de Bias Tugel, Karangasem, à Bali, le 16 février 2009¹¹. M. Prabangsa avait écrit de nombreux articles sur la supposée corruption régnant au sein du bureau local de l'éducation, dans le district de Bangli, à Bali. L'enquête de police a révélé qu'un groupe d'individus avait enlevé le journaliste et l'avait conduit au domicile d'un membre de la Chambre des représentants locale, M. Nyoman Susrama. Il a été battu à mort et son corps a été jeté à la mer, sur la plage de Goa Lawah, Klungkung. Neuf personnes ont été

9/ Le 14 octobre 2009, le procureur général les a convoqués au quartier général de la police pour les interroger, suite à l'accusation de diffamation, après que le *Rakyat Merdeka* eut publié l'information relative aux résultats de l'audit officiel par l'Organisme d'audit financier (*Financial Auditor Body*) des comptes du bureau du procureur général. Cf. Coalition des ONG d'Indonésie pour un plaidoyer international en faveur des droits de l'Homme (*Indonesia NGO Coalition for International Human Rights Advocacy - HRWG*), INFID et Imparsial.

10/ Cf. INFID et Imparsial. M. Hendra Budian n'a jamais été placé en détention, car il s'agissait d'un délit mineur.

358 11/ Cf. INFID et Imparsial.

arrêtées par rapport à ce meurtre¹². Fin 2009, la plupart d'entre elles étaient toujours poursuivies et le processus judiciaire suivait son cours.

Actes de harcèlement à l'encontre des défenseurs dénonçant les pratiques violentes d'expropriation des terres

En 2009, les défenseurs des droits de l'Homme qui ont dénoncé les pratiques violentes d'expropriation des terres ont fait l'objet d'un harcèlement systématique. Par exemple, le 28 janvier 2009, M. **Muhammad Rusdi**, agriculteur et chef du village de Karang Mendapo, a été arrêté pour son rôle dans la campagne contre l'expropriation des terres par PT Kresna Duta Agroindo (KDA), une plantation de palmiers à huile. Il a été détenu au district de police de Sarolangun Regency. Par la suite, il a été accusé de "tentative de détournement de fonds" qui lui avaient été confiés par les citoyens qui l'avaient élu chef de village¹³. M. Rusdi a ensuite été relâché mais, fin 2009, la plainte déposée contre lui était encore pendante devant la Cour suprême. En outre, le 15 juillet 2009, près d'une plantation appartenant à la PTPN, section IV, au cours d'une manifestation à propos d'un conflit territorial entre des ouvriers agricoles de Takalar (au nord de Polongbangkeng) – qui se considéraient propriétaires des biens fonciers qui avaient été vendus à la société PT Perkebunan Nusantara (PTPN) – et les employés de PTPN, les affrontements ont dégénéré. Par conséquent, la police de Takalar a enregistré des procès-verbaux à propos de neuf ouvriers agricoles. L'un d'entre eux a été arrêté et deux autres ont été placés en garde à vue, en revanche aucun procès-verbal n'a été enregistré à propos des employés de PTPN. Pendant les jours qui ont suivi, la police aurait arrêté deux autres ouvriers agricoles, en raison de leur rôle dans la manifestation, et d'autres ouvriers auraient fait l'objet d'intimidations. De plus, le 25 octobre, alors que plusieurs villageois ren-

12/ I Nyoman Susrama, Komang Gede, Nyoman Wiradnyana *alias* Rencana, I Komang Gede Wardana *alias* Mangde, Dewa Sumbawa, Endy, Daryanto *alias* Jampes, I Wayan Suecita *alias* Maong et Gus Oblong. M. Susrama a été soupçonné d'être l'organisateur et les autres d'être ses complices. Cf. entre autres, KontraS et HRWG.

13/ Il y a plusieurs années, KDA a illégalement abattu 600 hectares de forêt et de plantations de caoutchouc appartenant aux citoyens de Karang Mendapo. Cette partie du territoire est devenue partie d'une plantation de palmiers à huile beaucoup plus vaste. Depuis lors, KDA a distribué une somme de 58 000 roupies (4,74 euros) à chaque agriculteur officiellement enregistré. Jamais aucune raison claire n'a été stipulée pour ce paiement. En août 2008, les villageois ont repris possession du territoire en question et ont récolté eux-mêmes l'huile de palme. Depuis lors, ils ont fait l'objet d'intimidations et de mauvais traitements de la part de personnes inconnues mais dont on peut présumer qu'elles agissaient pour le compte de KDA. Ces incidents ont été signalés à la police, sans résultats. En guise de protestation, les habitants de Karang Mendapo ont décidé de restituer les sommes qu'ils avaient reçues de KDA. KDA a refusé de reprendre son argent, et donc cet argent a été confié à M. Rusdi jusqu'à ce que KDA accepte de le récupérer. Il semblerait que ce soit là la raison de l'arrestation de M. Rusdi. Cf. communiqué de presse de Forum-Asia, 5 février 2009.

traient chez eux, ils ont été pourchassés par huit officiers d'une brigade mobile, qui leur ont également tiré dessus et ont arrêté neuf d'entre eux : MM. **Baddu Daeng Sikki** (village de Panaikang), **Basee Daeng Gassing** (village de Ma'lolo de Ko'mara), **Daeng Gani**, **Daeng Sanre**, **Daeng Salli**, **Daeng Nuntung**, **Daeng Rurung** et **Daeng Nuju**, qui ont été libérés par la suite. Comme les cinq paysans qui avaient été arrêtés après avoir pris part à la manifestation de juillet, ils ont fait l'objet de différentes accusations, notamment de "désobéissance vis à vis des représentants des autorités publiques" et de "résistance et rébellion" (articles 160 et 212 du Code pénal). Les manifestants ont été ensuite relâchés, excepté l'un d'entre eux.

Répression de manifestations pacifiques

En 2009, de nombreuses manifestations pacifiques ont été violemment réprimées. Le 9 mai 2009, une manifestation pacifique a été organisée sur la plage de Malalayang afin de soutenir les pêcheurs artisans et marquer l'ouverture du Forum sur la justice et les ressources marines (FKPP), un forum alternatif à la Conférence mondiale sur les océans¹⁴. La police locale et des membres des services secrets ont empêché la tenue de la réunion, détruit une partie des décorations et du matériel et arrêté le directeur exécutif et le coordinateur régional de l'association "Amis de la terre Indonésie" (*Wahana Lingkungan Hidup Indonesia* – WALHI), MM. **Berry Nahdian Furqon** et **Erwin Usman**. Le 11 mai 2009, le Tribunal d'instance de North Sulawesi Mandao a condamné MM. Furqon et Usman à un mois de prison et à deux mois de liberté surveillée, ainsi qu'à une amende de 1 000 roupies (environ 0,08 euros) pour ne pas avoir obéi aux injonctions des représentants de l'Etat, contrevenant ainsi à l'article 216 du Code pénal¹⁵. Les deux hommes ont été relâchés le 15 mai 2009. Par ailleurs, à cette même occasion, plus de 20 ressortissants non indonésiens, originaires de Malaisie, des Philippines et du Cambodge, qui avaient participé à cette manifestation pacifique de solidarité, ont été déportés sans aucune explication et sans aucune lettre officielle. La police aurait retiré la lettre autorisant la tenue de la manifestation, mais n'en avait pas averti le FKPP. Aucune explication n'a jamais été fournie à ce sujet¹⁶.

Des officiers de police ont également recouru à un usage excessif de la force contre des manifestants dans le district de Nabire, en Papouasie.

14/ Le mouvement de la société civile (en particulier les pêcheurs artisans et les travailleurs de la mer, ainsi que les mouvements de défense de l'environnement) considèrent que la Conférence mondiale sur les océans n'est qu'un instrument qui va permettre de légitimer la libéralisation des ressources marines, et va inévitablement ruiner les artisans pêcheurs et travailleurs de la mer, grâce à ce qu'il est désormais convenu d'appeler les "politiques de développement".

15/ Cf. INFID, Imparsial et KontraS.

16/ Cf. communiqué de presse de KontraS, 11 mai 2009.

Le 29 janvier 2009 par exemple, dans le contexte d'une manifestation pacifique rassemblant près de 100 personnes et qui avait commencé le 27 janvier devant le bâtiment de la Commission électorale nationale, à Nabire, les officiers de police ont violemment dispersé les derniers manifestants pacifiques au petit matin, alors qu'ils dormaient sur place. Cette manifestation pacifique était organisée par la "Coalition des gens qui se préoccupent de l'élection du gouverneur de la région" (*Coalition of People who care about the election of the Head of Region*), afin de réclamer la tenue d'élections locales, qui ont déjà été reportées à plusieurs reprises. Les policiers ont frappé certains manifestants à coups de pied, ont battu les autres avec des bâtons en rotin et des crosses de fusils. En conséquence, les victimes étaient couvertes d'ecchymoses et d'écorchures. Les officiers de police ont particulièrement maltraité M. **Yones Douw**, membre de l'Église de Papouasie Kingmi et travailleur bénévole à l'Institut pour les études en droits de l'Homme et le plaidoyer en faveur de ces droits (*Lembaga Studi dan Advokasi Hak Asasi Manusia* – ELSHAM). Il a été frappé sur les oreilles et au visage alors qu'il tentait d'intervenir pour interrompre les heurts entre les forces de police et les manifestants. Il a alors été arrêté et battu trois fois à coups de bottes¹⁷. M. Yones Douw a été privé de nourriture et d'eau potable pendant toute la durée de sa détention et de son interrogatoire. Le 30 janvier, la police l'a relâché, ainsi que sept autres manifestants, sans charges, mais avec l'ordre de se présenter au poste de police tous les jours.

Poursuite de la stigmatisation des défenseurs des droits de l'Homme en Papouasie

Depuis la visite en Indonésie de M^{me} Hina Jilani, alors représentante spéciale du secrétaire général des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme, la situation en Papouasie ne s'est guère améliorée : dans le rapport sur sa visite en 2007, relatif à la situation des défenseurs des droits de l'Homme dans la zone de conflit de Papouasie, M^{me} Jilani avait conclu qu'un climat de crainte régnait indéniablement en Papouasie occidentale, et concernait en particulier les personnes qui défendent les droits des communautés papoues à participer à la gouvernance et au contrôle des ressources naturelles, et qui réclament la démilitarisation de la province¹⁸. La situation de ces défenseurs ne s'est pas apaisée. Malgré l'adoption de la Loi sur l'autonomie spéciale de la Papouasie, en 2001, ils sont restés la cible des forces de sécurité telles que la police, l'armée et les services secrets. Le Gouvernement les a en outre accusés d'être des

17/ Cf. lettre ouverte conjointe de KontraS et d'Amnesty International, 30 novembre 2009.

18/ Cf. Conseil des droits de l'Homme, *rapport de la représentante spéciale du secrétaire général concernant la situation des défenseurs des droits de l'Homme - Additif - Mission en Indonésie*, document des Nations unies A/HRC/7/28/Add.2, 28 janvier 2008.

“séparatistes” afin de justifier la violence et la stigmatisation à leur rencontre. En outre, l’agitation au moment des élections a favorisé l’augmentation de la violence contre les défenseurs des droits de l’Homme en Papouasie. Le 7 avril 2009 par exemple, M. **Markus Haluk**, secrétaire général de l’Association d’étudiants de la province des hautes terres du centre de Papouasie (AMPTPI), leader du Comité pour un consensus national en Papouasie (*Papua National Consensus Committee*) et secrétaire adjoint du Conseil des peuples autochtones de Papouasie (*Papua Indigenous People’s Council*), a été arrêté et détenu pendant 24 heures après que la police l’eût accusé d’avoir été mêlé à une série de violences à Jayapura au cours des élections de 2009. Il a néanmoins été relâché car la police n’a pu trouver la moindre preuve contre lui¹⁹. Par ailleurs, M^{me} **Yosefa Alomang**, une défenseuse des droits de l’Homme reconnue qui lutte depuis les années 1980 contre la société minière américaine Freeport McMoran, qui détruit l’environnement autour des régions minières et viole les droits des Papous, a régulièrement reçu des menaces de mort au cours de l’année 2009 en raison de ses activités de défense des droits de l’Homme²⁰.

Interventions urgentes diffusées par l’Observatoire en 2009

Noms	Violations / Suivi	Référence	Date de diffusion
M. Munir Said Thalib	Impunité / Assassinat	Communiqué de presse	15 janvier 2009
M. Usman Hamid, M. Munir Said Thalib et M ^{me} Suciwati Munir	Harcèlement judiciaire	Lettre ouverte aux autorités	10 novembre 2009

19/ Cf. INFID et Imparsial.

362 20/ *Idem*.

IRAN

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2010

Contexte politique

Dans le contexte d'une répression accrue de la société civile en général et des défenseurs des droits de l'Homme en particulier, 2009 peut être considérée comme l'année la plus répressive de ces vingt dernières années dans le pays, avec une détérioration dramatique de la situation des droits de l'Homme. Alors que les violations graves des droits de l'Homme étaient endémiques dans le pays, l'élection présidentielle du 12 juin 2009 a marqué un virage brusque de la situation lorsque des centaines de milliers de partisans de l'opposition ont envahi les rues de Téhéran et d'autres villes afin de contester la réélection du Président sortant Mahmoud Ahmadinejad. Pendant les semaines et les mois qui ont suivi, les autorités ont réagi très durement et brutalement face aux manifestations pacifiques. De nombreuses personnes ont ainsi été tuées¹, blessées et détenues arbitrairement. Plusieurs milliers de manifestants ont été arrêtés dans la capitale ainsi que dans d'autres villes, dont des centaines de militants et de dirigeants politiques, de journalistes, de militants étudiants et de défenseurs des droits de l'Homme, souvent sans mandat d'arrêt, et placés en cellule d'isolement durant plusieurs mois sans avoir été inculpés et sans procès équitable, souvent sans accès ni à leurs avocats ni à leurs familles².

Le 1^{er} août 2009, une série de "procès-spectacles", en violation du droit à un procès équitable, se sont ouverts à l'encontre des personnes détenues suite aux élections. Au cours d'une seule session, une centaine de détenus, dont des avocats, journalistes et défenseurs des droits de l'Homme, sont passés en jugement devant le tribunal. Nombre d'entre eux auraient "avoué" sous la contrainte avoir tenté de provoquer une "révolution de velours" en Iran avec le soutien de l'étranger, selon les propos de l'accusation. Ils ont été montrés à la télévision s'incriminant alors même que leur procès n'avait pas commencé. Aucun média international n'a été autorisé à couvrir les procès. Les détenus auraient fait l'objet d'actes de torture et été

1/ Un comité formé de deux candidats présidentiels, MM. Mir Hossein Mussavi et Mehdi Karrubi, ancien premier ministre et porte-parole du Parlement respectivement, a annoncé en septembre qu'au moins 72 manifestants pacifiques avaient été tués par les forces armées de sécurité et des membres de la milice Basiji en civil, soit dans les rues soit sous la torture et les mauvais traitements en détention.

2/ La répression a été condamnée à l'échelle internationale. Cf. notamment communiqués de presse des Nations unies, 7 juillet et 19 juin 2009 et communiqué de presse du Parlement européen, 16 juin 2009.

soumis à des interrogatoires violents³. Des détenus, hommes et femmes, auraient également subis des actes de viol et des agressions sexuelles.

D'autres manifestations ont été sévèrement réprimées en 2009 par les forces gouvernementales et la milice Basiji, contrôlée par les Gardiens de la Révolution, notamment les manifestations commémorant le dixième anniversaire des protestations étudiantes du 9 juillet 1999 à Téhéran, la journée de Qods à la fin du mois de Ramadan, les manifestations organisée à l'occasion de la Journée nationale des étudiants du 7 décembre et les manifestations du jour saint shiite d'Ashura le 27 décembre⁴.

En outre, quelques mois après les élections contestées, le Gouvernement a intensifié sa lutte contre la libre circulation de l'information et renforcé la censure grâce à la mise en place d'une Unité des crimes sur Internet chargée de rechercher toutes "insultes et de mensonges" publiés sur Internet, de fermer les sites Web et les blogs dissidents, et de brouiller les signaux émis par la BBC, ce qui par ailleurs soulève la question de la responsabilité des compagnies étrangères qui exportent des technologies et du matériel de censure dans ce pays⁵. Des douzaines de journalistes auraient quitté l'Iran depuis l'élection.

Sérieuses entraves à la liberté d'association et stratégies de musèlement à l'encontre des organisations de défense des droits de l'Homme

En 2009, la liberté d'association a été sérieusement entravée dans la mesure où les autorités ont accru les mesures de restriction envers les organisations non-gouvernementales de défense des droits de l'Homme. Plusieurs organisations de défense des droits de l'Homme ont été fermées au cours de l'année et un grand nombre de leurs membres a été arrêté et harcelé par les autorités. Suite à la fermeture, en décembre 2008, du Centre des défenseurs des droits de l'Homme (*Defenders of Human Rights Centre – DHRC*), fondé par cinq avocats, dont la lauréate du Prix Nobel de la paix, M^{me} Shirin Ebadi, à la veille d'une cérémonie marquant le soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, une orga-

3/ Cf. communiqué de la Campagne internationale pour les droits de l'Homme en Iran (*International Campaign for Human Rights in Iran*), 10 août 2009. A cet égard, le vice-président du groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire, M. Malick El Hadji Sow, le rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, M. Manfred Nowak, et la rapporteure spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme, M^{me} Margaret Sekaggya, ont exprimé leur graves préoccupations au sujet de tels comptes-rendus. Cf. communiqué de presse des Nations unies, 13 août 2009.

4/ Cf. communiqué de la Campagne internationale pour les droits de l'Homme en Iran, 7 décembre 2009.

5/ Cf. Ligue pour la défense des droits de l'Homme en Iran (LDDHI).

nisation contrôlée par le Gouvernement, portant le nom de “Centre des étudiants défenseurs des droits de l’Homme” (*Students Defenders of Human Rights Centre*) a été établie en Iran en janvier 2009, avec pour objectif probable de créer une confusion avec le DHRC. En outre, le 1^{er} août 2009, le vice-procureur de Téhéran a publiquement accusé M^{me} Shirin Ebadi et le DHRC d’avoir établi des relations avec des forces étrangères afin d’organiser une “révolution de velours” en Iran. Fin 2009, les bureaux du DHRC restaient fermés. De même, le 9 septembre, les bureaux du Centre pour la défense des droits des prisonniers (*Centre for the Defence of Prisoners’ Rights*) ont été scellés par des agents de sécurité, sans préavis et sans explication de la part des autorités⁶. En décembre 2009, M. **Emad Baghi**, fondateur du Centre et lauréat du Prix Martin Ennals en 2009, a été arrêté et mis en détention au sein de la section 209 de la prison d’Evin à Téhéran. De plus, depuis sept ans, l’association des écrivains iraniens, que les autorités refusent d’enregistrer conformément à la loi, sont empêchés de tenir leur assemblée générale. En août 2009, l’Association des journalistes (*Journalists’ Association*), dotée d’une existence juridique, a été fermée. Des membres du conseil central du groupe d’anciens étudiants ADVAR TAHKIM, une organisation principalement engagée dans des activités de défense des droits de l’Homme mais également dans des activités politiques en tant qu’organisation pro-réforme soutenant M. Mehdi Karrubi comme candidat présidentiel, ont également été ciblés par les autorités. Le 3 novembre 2009, M. **Hasan Asadi Zaidabadi**, responsable du comité des droits de l’Homme d’ADVAR TAHKIM, journaliste, et porte-parole du Comité pour enquêter sur les détentions arbitraires (*Committee to Investigate Arbitrary Detentions*), a été arrêté à son domicile pour “rassemblement”, “conspiration contre le système”, “propagande contre le système”, “perturbation de l’esprit du public”, “insulte au Président”, “participation à des rassemblements illégaux” et “propagation de fausses informations”, suite à une citation à comparaître de la Cour révolutionnaire, puis emmené à la section 209 de la prison d’Evin. Du 3 au 4 novembre 2009, M. **Mohammad Sadeghi**, membre du conseil central d’ADVAR TAHKIM, ainsi que MM. **Kouhzad Esmâ’ili** et **Hojat Sharifi**, membres du groupe, et M^{me} **Nafiseh Zarekohan**, journaliste et épouse de M. Sharifi, ont également été arrêtés. M. Hasan Asadi Zaidabadi a été remis en liberté le 12 décembre et devrait être jugé le 3 août 2010. M. Sadeghi a été libéré après quarante jours de détention tandis que MM. Esmâ’ili et Sharifi et M^{me} Zarekohan ont été libérés sous caution respectivement le 15 novembre et fin décembre. Fin 2009, ils restaient tous inculpés. Peu avant ces arrestations, ADVAR TAKHIM avait appelé à participer à des manifestations le

6 / *Idem*.

4 novembre 2009 – jour de l'anniversaire du mouvement étudiant de 1977 et de l'attaque contre l'ambassade des États-Unis à Téhéran en 1979 – alors que les autorités avaient averti les citoyens iraniens de ne pas utiliser les manifestations comme prétexte pour exprimer leur rejet des résultats proclamés lors de l'élection de juin 2009 ni leur opposition au Gouvernement. D'autre part, fin 2009 M. **Ahmad Zaidabadi**, secrétaire général d'ADVAR TAKHIM, et M. **Abdollah Momeni**, porte-parole d'ADVAR TAKHIM, arrêtés en juin, restaient en détention. Ils auraient subi des mauvais traitements dans le but d'obtenir des aveux⁷.

Les avocats défendant les droits de l'Homme de plus en plus ciblés

En 2009, les autorités iraniennes ont continué de harceler et de réprimer les avocats défendant les droits de l'Homme reconnus, notamment les membres et fondateurs du DHRC, afin de les empêcher de représenter les prisonniers politiques et partisans de la réforme détenus suite à l'élection présidentielle. Par exemple, le 16 juin 2009, M. **Abdolfattah Soltani**, avocat du Barreau de Téhéran et membre fondateur du DHRC, a été arrêté par quatre policiers en civil. Sans nouvelles de lui pendant plusieurs semaines, il a finalement été localisé le 7 juillet dans la section 209 de la prison d'Evin. Le 26 août, il a été relâché après le paiement d'une caution de 100 000 dollars US, après soixante-dix jours de détention arbitraire, dont dix-sept jours en cellule d'isolement. Cependant, fin 2009, il restait inculpé pour "avoir agi contre la sécurité nationale" et n'avait pas encore été jugé. En outre, le 2 octobre, son passeport a été saisi par les autorités afin de l'empêcher de quitter l'Iran pour recevoir le Prix international des droits de l'Homme de Nuremberg, en Allemagne. De même, le 8 juillet 2009, M. **Mohammad Ali Dadkhah**, avocat et membre fondateur du DHRC, a été arrêté sans mandat d'arrêt en même temps que trois de ses collègues ainsi que sa fille, par trois personnes en civil. Son cabinet d'avocats a ensuite été fermé et les portes scellées avec du plomb. Son arrestation pourrait être liée à son intervention publique du 7 juillet sur la radio *Farda* basée à Prague, lors de laquelle il s'est opposé à l'utilisation de la peine de

7/ Début janvier 2010, M. Ahmad Zaidabadi a été condamné en appel pour, entre autres, "collusion en vue de créer des émeutes" et "propagande contre le système", à six ans d'emprisonnement, puis cinq ans d'exile interne à Gonabad et une interdiction à vie de toute activité politique, d'analyse politique et d'actualité écrite et orale, et de faire des discours. Il est actuellement détenu au sein de la prison Raja'i Shahr, près de la ville de Karaj et loin de Téhéran, où la majorité des prisonniers sont des criminels de droit commun. En avril 2010, M. Abdollah Momeni a été condamné en appel à une peine totale de quatre ans et onze mois de prison. Il avait été accusé entre autres de "propagande contre le système en donnant des interviews à des sites Internet contre-révolutionnaires", "rassemblement et collusion dans l'intention d'agir contre la sécurité nationale" et "perturbation des esprits du public". L'inculpation faisait mention de ses contacts avec Amnesty International et Human Rights Watch comme propagande contre le régime. Il est détenu dans la prison d'Evin. Cf. LDDHI.

mort et a critiqué la pendaison d'une vingtaine de personnes reconnues coupables de trafic de drogue le 3 juillet. M. Dadkhah, accusé de "détenir des armes, de l'opium, ainsi que des documents" prouvant des liens avec des "ennemis" à l'étranger, a été libéré sous caution le 13 septembre. Fin 2009, il n'avait pas encore comparu devant le tribunal pour être jugé. Le 21 juillet, M. **Mohammad Seifzadeh**, autre célèbre avocat des droits de l'Homme et fondateur du DHRC, a été convoqué par la Cour révolutionnaire islamique et fait l'objet de menaces indiquant que des mesures pourraient être prises pour l'empêcher de continuer ses activités de défense des droits de l'Homme. Fin 2009, aucune autre information n'avait pu être obtenue sur la situation de M. Seifzadeh⁸.

En outre, le 17 juin, l'ancien chef de la magistrature, l'ayatollah Mahmoud Shahrudi, a approuvé la révision des règlements d'application de la Loi de 1955 établissant l'indépendance du Barreau iranien. Cette révision permet au Gouvernement d'entraver le droit des défenseurs des droits de l'Homme et des opposants politiques de pratiquer en tant qu'avocat. En effet, la mise en œuvre de ces règlements donne à l'autorité judiciaire, dont le chef, nommé par le Guide suprême, contrôle le ministère de la Justice, un rôle décisif dans l'examen des demandes d'autorisation d'exercer la profession d'avocat. Cependant, la mise en œuvre des nouvelles réglementations a été suspendue pour une durée de six mois. Cette suspension a par la suite été renouvelée pour une durée de six mois⁹.

Poursuite du harcèlement des défenseurs des droits des femmes

Les défenseurs des droits des femmes en Iran ont continué de faire l'objet de menaces et d'actes de harcèlement en 2009¹⁰. Les membres de la Campagne "pour un million de signatures" ("*One Million Signatures Campaign*"), une campagne locale en faveur de l'abolition de la discrimination de genre dans les lois iraniennes, ont été spécifiquement ciblées et régulièrement harcelées par les forces de sécurité. Pas moins de cinquante membres de la Campagne ont été arrêtés à différentes périodes de l'année. Certaines, dont M^{mes} **Mahboubeh Karami** et **Zaynab Bayazidi**¹¹, ainsi

8 / Cf. LLDHI.

9 / *Idem*.

10 / A cet égard, la rapporteure spéciale des Nations unies sur la violence contre les femmes a également souligné que les défenseuses des droits des femmes étaient spécifiquement ciblées en Iran. Cf. Conseil des droits de l'Homme, *Report of the Special Rapporteur on violence against women, its causes and consequences - Communications to and from Governments*, document des Nations unies A/HRC/11/6/Add.1, 26 mai 2009.

11 / M^{me} Bayazidi a été arrêtée à Mahabad en juillet 2008 pour "propagande contre l'Etat", "adhésion à une organisation illégale" et "agissements contre la sécurité nationale". Elle purge une peine de prison de quatre ans et demi dans la prison de Zanjan.

que d'autres femmes, dont des membres d'un groupe connu sous le nom des "Mères en deuil" (*Mourning Mothers*), restaient en détention fin 2009. Un grand nombre de militantes pour les droits des femmes a également dû se réfugier à l'étranger. Le 29 janvier 2009 par exemple, M^{me} **Alieh Eghdamdoust**, engagée dans la lutte contre les discriminations de genre contenues dans la loi, purge actuellement une peine de prison de trois ans en raison de son implication dans la Campagne pour l'égalité et pour avoir participé à la manifestation du 12 juin 2006 sur la place Haft Tir. Elle a été incarcérée à la prison d'Evin, où elle restait détenue fin 2009. En octobre 2009, M^{me} **Ronak Safarzadeh**, membre de l'organisation de droits des femmes "Azar Mehr" à Sanandaj (Kurdistan iranien) et membre actif de la Campagne, est détenue depuis octobre 2007 à la prison de Sanandaj. Elle a été condamnée en appel à six ans et sept mois de prison pour "diffusion de propagande contre l'Etat" et pour sa prétendue adhésion au groupe d'opposition kurde du Parti de la vie libre ("Pejak"). Le 14 avril, la condamnation de M^{me} **Parvin Ardalan**, autre membre actif de la Campagne, a été réduite à un an de prison avec sursis pendant une durée de trois ans pour "perturbation de l'ordre public" et "refus d'obéir l'ordre de la police". M^{me} Ardalan avait été arrêtée en mars 2007 devant la Cour révolutionnaire alors qu'elle manifestait pacifiquement en soutien avec les militantes des droits des femmes. Le 17 juillet 2009, M^{me} **Shadi Sadr**, avocate célèbre, militante des droits des femmes engagée dans la Campagne "pour un million de signatures", directrice de "Raahi" (un centre de conseil juridique pour femmes), fondatrice de *Zanan-e Iran* (un site Internet dédié au travail des militantes iraniennes des droits des femmes) et journaliste de *Meydaan* (un journal en ligne traitant de questions relatives aux femmes), a été abordée dans une rue pleine de monde par des hommes en civil alors qu'elle marchait avec plusieurs autres militantes des droits des femmes. Agressée, elle a été forcée à entrer dans une voiture par ces hommes qui n'ont présenté aucun mandat d'arrêt, puis battue alors qu'elle tentait de s'échapper. Après avoir été détenue dans la section 209 de la prison d'Evin, elle a été libérée le 28 juillet après paiement d'une caution de 50 000 dollars US. Cependant, elle reste accusée d'"avoir agi contre la sécurité nationale" et "désobéi des ordres policiers"¹². En octobre 2009, M^{me} **Jelveh Javaheri**, militante de la Campagne "pour un million de signatures", a été condamnée à une peine de six mois de prison par la Cour révolutionnaire pour avoir participé à une manifestation pacifique en 2008. M^{me} Javaheri a été ciblée de nombreuses fois en raison de son engagement. Ainsi, le 1^{er} mai

12/ Le 17 mai 2010, M^{me} Sadr a été condamnée à six ans de prison avec soixante-quatorze coups de fouet pour avoir "agi contre la sécurité nationale et nuit à l'ordre public" suite à sa participation à un rassemblement dans le cadre de la Campagne "pour un million de signatures" en mars 2007 devant une cour révolutionnaire où quatre autres femmes défenseuses étaient jugées.

2009, suite à sa participation à une manifestation organisée l'occasion de la Fête du travail, elle a été détenue pendant un mois, dont seize jours dans une cellule d'isolement. Cette nouvelle condamnation était basée sur des accusations de "rassemblement et collusion dans l'intention d'agir contre la sécurité de l'Etat" alors qu'elle s'était jointe à d'autres militantes des droits des femmes pour commémorer la Journée nationale de solidarité des femmes iraniennes¹³. D'autre part, M^{me} **Atieh Yousefi**, l'une des membres les plus engagées de la Campagne dans la ville de Rasht, a été arrêtée le 27 décembre, jour de la fête sainte shiite d'Ashura, alors qu'elle tentait de porter secours à un jeune homme qui avait été grièvement blessé par des agents en civil. Fin 2009, elle se trouvait toujours en détention, et un juge avait interdit à sa famille de lui rendre visite¹⁴.

Répression contre les militants des droits des travailleurs et les dirigeants syndicaux

Comme les années précédentes, alors que les travailleurs se sont vus refuser le droit de former des syndicats libres, les syndicalistes ont continué de subir une répression sévère en 2009. Notamment, M. **Mansour Osanloo**, président du Syndicat des travailleurs de la compagnie d'autobus de Téhéran et de la banlieue (*Syndicate of Workers of Tebran and Suburbs Bus Company - Sherkat-e Vahed*), qui avait été arrêté en juillet 2007 par les services de sécurité puis condamné à cinq ans de prison pour "propagande" et "activités contre l'Etat", restait détenu fin 2009 dans la prison de Raja'i Shahr, à l'ouest de Téhéran. Tout au long de l'année, son état de santé n'a cessé de se détériorer à cause de problèmes médicaux préexistants ainsi que de nouveaux problèmes liés mauvais traitements qu'il a subis en détention. Contrairement à la recommandation du docteur de la prison, M. Osanloo s'est vu refuser une permission temporaire de recevoir l'aide médicale nécessaire. En outre, la Cour révolutionnaire de Téhéran a confirmé son licenciement le 21 octobre. M. **Ebrahim Madadi**, vice-président du Syndicat, restait également en détention, purgeant une peine de deux ans de prison. Fin 2009, M. **Hashem Khastar**, un syndicaliste enseignant, était également toujours détenu en raison de ses activités syndicales, purgeant une peine de deux ans de prison pour avoir "agi contre la sécurité du pays"¹⁵. D'autre part, le 11 octobre 2009, cinq dirigeants du Syndicat des travailleurs de la compagnie de canne à sucre Haft Tapeh (*Syndicate of Workers of Haft Tapeh Sugar Cane Company*), MM. **Ali Nejati**, président du syndicat, **Feridoun Nikoufard**, **Mohammad Heydari Mehr**, **Ghorban**

13/ Cf. LLDHI.

14/ Cf. communiqué de la Campagne internationale pour les droits de l'Homme en Iran, 5 janvier 2010.

15/ Cf. communiqué de la Campagne internationale pour les droits de l'Homme en Iran, 9 novembre 2009, et Confédération syndicale internationale (CSI), *rapport annuel des droits syndicaux*, 9 juin 2010.

Alipour et Jalil Ahmadi, ont été condamnés à des peines allant jusqu'à six mois de prison par la Cour d'appel de Dezful et six mois avec sursis pour une période de cinq ans – période durant laquelle ils sont interdits d'exercer toute activité syndicale – pour avoir critiqué leurs conditions de travail et réclamé le paiement d'arriérés de salaire¹⁶. MM. Ali Nejati, Feridoun Nikoufard, Jalil Ahmadi, Ghorban Alipour et Mohammad Heydari ont été emprisonnés durant la première moitié du mois de novembre. A la fin de l'année, tous, à l'exception de M. Nejati, ont été libérés, soit sous condition soit avec sursis et mise à l'épreuve.

D'autre part, le 1^{er} mai 2009, les manifestations organisées par la société civile indépendante à l'occasion de la Fête du travail ont une fois de plus été réprimées. Les jours précédant le rassemblement pacifique organisé dans le parc Laleh à Téhéran par le Comité organisateur du 1^{er} mai 2009 (*2009 May Day Organising Committee*), les forces de sécurité ont délivré des citations à comparaître, ont menacé par téléphone et placé sous surveillance travailleurs et syndicalistes. Quelques heures seulement avant le début des manifestations, des centaines de policiers en uniforme ainsi que des agents des services de renseignement habillés en civil se sont présentés sur place. Ils se sont positionnés à l'intérieur du parc et ont fermé toutes les entrées. Néanmoins, plus de 2 000 travailleurs auraient assisté à l'événement. Un grand nombre de participants ont été bloqués par la police, battus au sol avec des bâtons, victimes de gaz lacrymogènes, frappés à coups de poings et de pieds et insultés. La police a également cassé les appareils photo et téléphones portables de quiconque essayait de documenter les événements. 150 à 200 personnes auraient été arrêtées - dont d'autres militants tels que des défenseurs des droits des femmes, des étudiants, et même quelques passants - et la majorité d'entre eux a été emmenée à la prison d'Evin et plusieurs personnes auraient été blessées. Une centaine de militants est restée en détention pendant plusieurs jours voire semaines, alors que les autorités avaient annoncé qu'elles ne seraient pas libérées avant le déroulement des élections présidentielles. Cependant, presque tous avaient été libérés avant le milieu du mois de juin¹⁷.

16/ Tandis que M. Nejati a été arrêté le 8 mars 2009 et placé pendant plus d'un mois en cellule d'isolement, MM. Ahmadi, Nikoufard, Alipour, et Heydari Mehr ont été arrêtés les 2 et 3 mars, avant d'être libérés sous caution entre le 5 et 7 mars. M. Nejati n'a pas été libéré avant le 14 avril. Tous ont été accusés d'avoir "agi contre la sécurité nationale". Ils ont été jugés d'une part pour une grève en 2007, et d'autre part pour avoir créé un syndicat en 2008. Initialement condamnés à un an de prison le 14 avril 2009, tous sauf M. Nejati ont été acquittés en appel le 25 septembre de tous les chefs d'accusation se rapportant à 2008. Cf. communiqué de la Campagne internationale pour les droits de l'Homme en Iran, 9 novembre 2009, et CSI, *rapport annuel des droits syndicaux*, 9 juin 2010.

Poursuite de la détention arbitraire de défenseurs des droits des minorités

Fin 2009, plusieurs défenseurs des droits culturels et religieux des minorités, dont certains défenseurs des droits de l'Homme et journalistes célèbres qui avaient défendu les droits de l'Homme des Kurdes, restaient détenus en représailles de leurs activités de défense des droits de l'Homme, et ce depuis 2007, dont MM. **Adnan Hassanpoor**, membre de l'Association des journalistes du Kurdistan iranien (*Iranian Kurdistan Journalist Association*) et journaliste pour *Aso*, **Abdoulvahid (aka Hiwa) Boutimar**, membre actif de l'ONG environnementale "Sabzchia"¹⁸, **Mohammad Sadigh Kaboudvand**, rédacteur-en-chef de l'hebdomadaire interdit *Payam-e mardom-e Kurdistan (Le message du peuple du Kurdistan)* et président de l'Association pour la défense des droits de l'Homme au Kurdistan (RMMK)¹⁹, et **Saeed Matinpour**, journaliste azerbaïdjanais et militant culturel de la ville de Zanjan²⁰.

Interventions urgentes diffusées par l'Observatoire en 2009

Noms	Violations / Suivi	Référence	Date de diffusion
Centre des défenseurs des droits de l'Homme (DHRC) / Centre pour le projet de nettoyage des mines (CMCP) / M ^{me} Jinus Sobhani	Détention arbitraire / Perquisition / Entraves à la liberté d'association	Communiqué de presse	15 janvier 2009
DHRC / M ^{me} Jinus Sobhani / Membres de la Campagne "pour un million de signatures", dont M ^{me} Alieh Eghdamdoust et M ^{me} Nafiseh Azad	Détention arbitraire / Fermeture d'une ONG / Entraves à la liberté d'association / Condamnation	Communiqué de presse	3 février 2009
M ^{me} Jinus Sobhani	Libération sous caution	Communiqué de presse	12 mars 2009

18 / MM. Boutimar et Hassanpoor ont été arrêtés en décembre 2006 et janvier 2007 respectivement et condamnés à mort en juillet 2007 après avoir passé plusieurs mois en cellule d'isolement. La condamnation à mort de M. Hassanpoor a par la suite été réduite à quinze ans de prison et celle de M. Boutimar à huit ans de prison.

19 / M. Kaboudvand a été arrêté le 1^{er} juillet 2007 et il est depuis détenu au sein de la prison d'Evin. En mai 2008, il a été condamné à dix ans de prison pour avoir "agi contre la sécurité de l'Etat en créant le [RMMK]" et à un an de prison pour "propagande contre le système". La peine a par la suite été confirmée en appel en octobre 2008.

20 / M. Matinpour est célèbre pour ses écrits dénonçant les violations des droits de l'Homme par les autorités iraniennes et demandant plus de droits politiques, culturels et linguistiques pour le peuple azerbaïdjanais en Iran. Arrêté en 2007, il a été condamné en juin 2008 à huit ans de prison pour "propagande contre le système islamique" et "relations avec des étrangers".

Noms	Violations / Suivi	Référence	Date de diffusion
Membres de la Campagne "pour un million de signatures"/ M ^{me} Alieh Eghdamdoust, M. Ali Abdi, M ^{me} Delaram Ali, M ^{me} Bahara Behravan, M ^{me} Farkhondeh Ehtesabian, M ^{me} Shahla Forouzanfar, M ^{me} Arash Nasiri Eghbali, M ^{me} Mahboubeh Karami, M ^{me} Khadijeh Moghaddam, M ^{me} Leila Nazari, M. Amir Rashidi, M. Mohammad Shoorab et M ^{me} Soraya Yousefi	Détention arbitraire / Libération sous caution / Harcèlement judiciaire	Lettre ouverte conjointe aux autorités	9 avril 2009
M ^{me} Ronak Safarzadeh et M ^{me} Parvin Ardalan	Condamnation / Détention arbitraire / Harcèlement judiciaire	Communiqué de presse	21 avril 2009
M ^{me} Silva Harotonian	Condamnation / Détention arbitraire	Appel urgent IRN 001/0609/OBS 082	12 juin 2009
M. Abdolfattah Soltani	Détention au secret / Harcèlement judiciaire	Appel urgent IRN 002/0609/OBS 084	16 juin 2009
	Disparition forcée	Communiqué de presse	22 juin 2009
	Détention arbitraire	Appel urgent IRN 003/0709/OBS 102	8 juillet 2009
	Libération sous caution / Harcèlement judiciaire	Appel urgent IRN 003/0709/OBS 102.1	27 août 2009
	Entraves à la liberté de mouvement / Harcèlement administratif / Risque de détention	Appel urgent IRN 003/0709/OBS 102.2	2 octobre 2009
M. Ahmad Zaidabadi	Disparition forcée	Communiqué de presse	22 juin 2009
M ^{me} Jila Baniyaghoob	Détention arbitraire	Communiqué de presse	22 juin 2009
M ^{me} Shirin Ebadi	Harcèlement / Menaces de poursuites judiciaires	Communiqué de presse	26 juin 2009
M ^{me} Zeynab Peyqambarzardeh	Détention arbitraire	Appel urgent IRN 002/0709/OBS 098	7 juillet 2009
	Libération	Appel urgent IRN 002/0709/OBS 098.1	8 juillet 2009
M. Mohammad Ali Dadkhah, M ^{me} Sara Sabaghian, M ^{me} Bahareh Davallou et M. Amir Raïsan / DHRC	Détention au secret	Appel urgent IRN 004/0709/OBS 103	9 juillet 2009
M ^{me} Shadi Sadr	Détention arbitraire / Risques de torture et de mauvais traitements	Appel urgent IRN 005/0709/OBS 107	21 juillet 2009
	Libération sous caution / Harcèlement judiciaire	Appel urgent IRN 005/0709/OBS 107.1	30 juillet 2009

Noms	Violations / Suivi	Référence	Date de diffusion
M ^{me} Shadi Sadr, M ^{me} Jila Baniyaghoub, M ^{me} Shiva Nazarahari, M ^{me} Mahsa Amrabadi, M ^{me} Hengameh Shahidi, M ^{me} Zahra Touthidi et M ^{me} Somayeh Tohidlou	Détention arbitraire / Harcèlement judiciaire	Communiqué de presse conjoint	25 juillet 2009
M. Mohammad Ali Dadkhah et M ^{me} Shirin Ebadi	Diffamation / Harcèlement / Poursuite de la détention arbitraire	Communiqué de presse	5 août 2009
M. Emad Baghi	Entraves à la liberté de mouvement / Harcèlement	Communiqué de presse	2 novembre 2009
Membres de la Campagne "pour un million de signatures" / M ^{me} Elnaz Ansari, M ^{me} Aida Saadat, M ^{me} Khadijeh Moghaddam, M ^{me} Maryam Malek, M ^{me} Jelveh Javaheri, M. Kaveh Mozzafari, M. Parisa Kakaee, M ^{me} Ronak Safarzadeh, M ^{me} Zeynab Bayazidi et M ^{me} Alieh Eghdamdoust	Harcèlement judiciaire / Entraves à la liberté de mouvement / Détention arbitraire	Appel urgent IRN 006/0911/OBS 163	9 novembre 2009
M ^{me} Shirin Ebadi, M. Emad Baghi, M. Heshmatollah Tabarzadi, M. Mashaollah Shamsolvaezin, M. Alireza Beheshti, M. Mostafa Izadi, M. Morteza Kazemian, M ^{me} Nasrin Vaziri, M. Keyvan Mehregan, M ^{me} Mahin Fahimi, M. Mehdi Arabshahi, M ^{me} Mansoureh Shojaie, M ^{me} Haleh Sahabi, M ^{me} Zohreh Tonkaboni, M. Morteza Haji et M. Hassan Rasouli	Détention arbitraire / Harcèlement	Communiqué de presse	29 décembre 2009

MALAISIE

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2010

Contexte politique

L'événement politique majeur en Malaisie en 2009 a été la désignation le 3 avril à la fonction de premier ministre de Dato' Seri Mohd Najib bin Tun Haji Abdul Razak, président de l'Organisation nationale malaisienne unie (*United Malays National Organisation* – UMNO), l'un des principaux partis de la coalition constituant le Gouvernement d'union nationale actuellement au pouvoir (*Barisan Nasional* – BN). L'une des premières décisions de son Gouvernement a été celle de réviser la Loi sur la sécurité intérieure (*Internal Security Act* – ISA), dont l'application suscite depuis longtemps de nombreuses inquiétudes en raison de l'absence de toute supervision judiciaire et du recours abusif à celle-ci pour lutter contre l'opposition politique et interdire le travail des défenseurs des droits de l'Homme. Le 29 octobre, le ministre de l'Intérieur M. Hishamuddin a annoncé que cinq sections de l'ISA allaient être amendées¹. Toutefois, fin 2009, aucune réforme législative ou institutionnelle importante n'avait été introduite². En revanche, d'autres lois répressives telles que l'ordonnance d'urgence de 1969 (*Emergency Ordinance 1969* – EO) relative à l'ordre public et à la prévention de la délinquance, la Loi sur les drogues dangereuses et les mesures spéciales de prévention de 1985 (*Dangerous Drugs Act* – DDA)³, la Loi sur la sédition, la Loi sur les secrets officiels – ces deux dernières étant celles qui entravent le plus gravement la liberté de parole

1/ La durée des périodes de détention ; les droits et le traitement des détenus et de leurs familles ; le pouvoir du ministre de l'Intérieur d'émettre des mandats d'arrêt ; le recours à l'ISA pour des raisons politiques ; et la possibilité de détention illimitée sans charge ni procès.

2/ Cf. SUARAM.

3/ Comme l'ISA, l'EO et la DDA autorisent des détentions initiales d'une durée allant jusqu'à 60 jours, sans charge ni procès, à des fins d'enquête. A la fin de cette période de détention le ministre de l'Intérieur peut choisir de libérer un détenu sous conditions restrictives ou d'ordonner une prolongation de la détention, toujours sans procès, pour une durée allant jusqu'à deux ans, et pouvant être renouvelée indéfiniment.

et la liberté d'expression en Malaisie⁴ – et la section 27 de la Loi relative à la police de 1967⁵ sont plus que jamais en vigueur, ce qui tendrait à faire douter de la volonté du Gouvernement de respecter les libertés civiles. Fin 2009, neuf personnes étaient encore en détention en vertu de l'ISA et environ 1 000 personnes – y compris des mineurs – étaient détenues en vertu de l'EO et de la DDA⁶.

La Malaisie a connu un autre événement sur le plan institutionnel, à savoir le double amendement, adopté en mars et en juillet, à la Loi d'habilitation de la Commission des droits de l'Homme de Malaisie (*SUHAKAM*) de 1999. Ces modifications ont été adoptées en réaction à un avertissement lancé par le Comité de coordination internationale des institutions pour la promotion et la protection des droits de l'Homme (CIC)⁷ à la *SUHAKAM*, lui enjoignant de faire des progrès, sinon elle risquait de perdre son statut d'accréditation. Les amendements ont été rédigés par le Gouvernement seul, sans consultation avec la société civile. Ils ont été critiqués pour leur caractère superficiel, notamment en ce qu'ils laissent au premier ministre un pouvoir discrétionnaire sur la sélection des commissaires. Malgré les réserves exprimées par le CIC concernant la transparence de la sélection des commissaires et le risque que leurs indicateurs de performance, prévus

4/ La Loi sur la sédition, par exemple, considère comme illégaux "tous les actions, discours, paroles, publications ou autres choses" inspirées par des tendances "séditieuses", susceptibles "d'inciter à la haine ou au mépris, ou de provoquer une baisse de l'affection portée à un dirigeant ou à un Gouvernement", d'inciter à la révolte, "d'encourager des sentiments négatifs et d'hostilité entre les différentes races ou classes composant la population", et de contester tout droit, matière, statut, privilège, souveraineté ou prérogative établis ou protégés en vertu de la partie III de la Constitution fédérale" - qui traite des droits spéciaux des Malais, de la position de la langue malaise, etc. S'agissant de la Loi sur les secrets officiels, celle-ci considère comme un délit le fait de publier sans autorisation préalable toute information classée comme "secret absolu", "secret", "confidentielle" ou "restreinte" par les fonctionnaires responsables. La loi donne une définition assez vague et ouverte à l'interprétation de ce qui peut représenter un "secret officiel", et il est difficile de définir quelles sont les informations devant être classées "secret d'Etat". En d'autres termes, toute information - dont la variété est potentiellement illimitée - peut être classée "secret officiel" par le Gouvernement.

5/ La Loi relative à la police exige *inter alia* que toute assemblée ou réunion publique ainsi que les défilés fassent l'objet d'une autorisation délivrée par la police. Ces autorisations peuvent être refusées et, même dans les cas où elles sont accordées, elles s'assortissent souvent de conditions qui, si elles ne sont pas respectées, permettent à la police d'annuler l'autorisation à tout moment. Si la réunion se tient sans autorisation, ou si les conditions restrictives ne sont pas respectées, la police peut intervenir et mettre fin à l'assemblée, réunion ou défilé, en ayant recours à la force, le cas échéant.

6/ Au total, 39 individus qui avaient été emprisonnés du fait de l'ISA ont été libérés en 2009. 22 Malais ont été libérés sous conditions restrictives et les 16 autres restant, de nationalité étrangère, ont été déportés sitôt après leur libération.

7/ Le CIC vérifie que les institutions nationales de défense des droits de l'Homme respectent les "Principes de Paris" de 1993. Les institutions respectant les Principes de Paris ont un statut d'accréditation 'A'.

par les amendements de juillet 2009, ne fassent l'objet de manipulations politiques, le CIC a décidé de laisser à la Commission son statut 'A'⁸.

En outre, malgré ses promesses de réformes et son engagement à respecter davantage les droits de l'Homme, le nouveau premier ministre a manifesté en 2009 un niveau d'intolérance accru à l'encontre des dissidents et de l'opposition. On a pu le constater en particulier durant la crise constitutionnelle dans l'Etat du Perak, au cours de laquelle la coalition gouvernementale, jusque-là sous le contrôle du "Pakatan Rakyat", est passée sous le contrôle du BN. Par la suite, M. Nizar Jamaluddin, du Patakan Rakyat et premier ministre de l'Etat du Perak (*Menteri Besar*), a demandé au sultan du Perak de dissoudre l'Assemblée législative de cet Etat et de prévoir de nouvelles élections générales dans la mesure où ni le Patakan Rakyat ni le BN ne disposaient d'une majorité claire. Mais au lieu d'accepter la demande de dissolution de l'Assemblée législative, le sultan du Perak a demandé à M. Jamaluddin de présenter sa démission. Face au refus de celui-ci, le sultan du Perak l'a démis de ses fonctions et a nommé à sa place M. Zambry Kadir, du BN, qui devenait ainsi le nouveau "Menteri Besar". En mai 2009, le juge Abdul Aiz Abd Rahim, de la Haute cour, a jugé qu'un Menteri Besar ne pouvait être démis de ses fonctions que par un vote de censure de l'Assemblée législative. Toutefois, cette décision de la Haute cour a été ensuite annulée par la Cour d'appel et cette dernière décision a été confirmée par la Cour fédérale. Cette main-mise du BN sur le Gouvernement de l'Etat du Perak et le limogeage de M. Nizar Jamaluddin, du Pakatan Rakyat, de son poste de Menteri Besar a été considéré par l'opinion comme antidémocratique et anticonstitutionnel.

Dans le contexte du premier Examen périodique universel (EPU) de la situation en Malaisie, en février 2009, le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies a rappelé que la Malaisie n'avait jamais ratifié les principaux instruments internationaux des droits de l'Homme⁹ et avait également refusé d'accueillir plusieurs représentants des Procédures spéciales

8 / Cf. rapport de SUARAM, *Malaysia Civil and Political rights: Overview*, 10 décembre 2009. Cf. également la note sur le rapport spécial de ré-accréditation consacré à SUHAKAM par le Comité de coordination internationale des institutions nationales de défense des droits de l'Homme (mars 2009) et le rapport du réseau des ONG d'Asie (*Asian Network on National Human Rights Institutions - ANNI*), *NGO Parallel Report on the Reaccreditation Review of the Human Rights Commission of Malaysia (SUHAKAM)*, 23 février 2009.

9 / En particulier le Pacte international sur les droits civils et politiques (PIDCP), le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), la Convention contre la torture (CAT), la Convention contre toutes les formes de discriminations raciales (CERD), la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la Convention de 1951 sur le statut des réfugiés et le Statut de Rome sur la Cour pénale internationale.

des Nations unies, malgré de nombreuses demandes¹⁰. Ces manquements sont particulièrement inquiétants en raison des nombreuses accusations de violations des droits de l'Homme dont la Malaisie fait l'objet, notamment en matière de libertés de réunion et d'expression, et du fait des détentions préventives arbitraires, de l'impunité dont bénéficient les forces de l'ordre, de la question de la protection des migrants, sans parler de la politisation exacerbée des questions raciales et religieuses¹¹. Les États membres ont insisté auprès du Gouvernement malais pour qu'il adopte des lois garantissant la liberté d'expression et d'information des médias et qu'il révisé et modifie certaines lois – en particulier la Loi sur la sédition, la Loi sur la presse et les publications écrites et la Loi sur les secrets officiels – qui sont contraires à ces libertés¹². Cependant, en 2009 les médias sont restés strictement contrôlés et aucune réforme importante n'a été mise en œuvre¹³.

Répression violente de manifestations pacifiques

En 2009, le droit à la liberté de réunion a été une fois de plus violé, et plusieurs manifestations ont été dispersées de manière violente. En effet, alors que le ministre de l'Intérieur M. Hishammuddin avait annoncé, en août 2009, que l'article 27 de la Loi sur la police allait être modifiée pour "reconnaître le droit du public à se réunir dans le calme", aucun amendement n'a été déposé¹⁴. Dans ce contexte, le 1^{er} août 2009, des milliers de policiers et membres des forces de l'ordre – y compris des brigades anti-émeutes – ont violemment réprimé un rassemblement pacifique organisé par des civils pour dénoncer l'ISA¹⁵. La police a arrêté au moins 589 personnes – y compris 44 adolescents – dont la plupart ont été écrouées à la prison de Markas pasukan Gerakan Am Cheras. Presque toutes les personnes arrêtées ont été libérées le jour même, à l'exception de 91 individus. Le 2 août, 60 personnes supplémentaires ont été relâchées, mais environ 30 détenus ont été placés en garde à vue pour deux jours au poste de police de Bukit Jalil et accusés de différents délits, notamment "avoir pris part à une réunion illégale" et "avoir distribué des T-shirts pour le compte d'une entreprise illégale connue sous le nom de 'Gerakan Mansukhan ISA'". Fin 2009,

10/ Rapporteur spécial sur les populations autochtones, demandé en 2005, rapporteur spécial sur les droits de l'Homme dans la lutte contre le terrorisme, demandé en 2005, rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction, demandé en 2006, rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants, demandé en 2006, experte indépendante sur les questions relatives aux minorités, demandé en 2007, groupe de travail sur la détention arbitraire, demandé en 2008. Cf. document des Nations unies A/HRC/WG.6/4/MYS/2, 20 novembre 2008.

11/ Cf. communiqué de presse de SUARAM, 23 juillet 2009.

12/ Cf. Conseil des droits de l'Homme, document des Nations unies A/HRC/11/30/Add., 3 juin 2009.

13/ Cf. rapport de SUARAM, *Malaysia Civil and Political Rights Report 2009: Overview*, 10 décembre 2009.

14/ *Idem*.

15/ Cf. communiqué conjoint de l'OMCT et de SUARAM, 7 août 2009.

ces charges étaient toujours pendantes. Le 5 mai 2009, M. **Wong Chin Huat**, un défenseur des droits de l'Homme membre de la Coalition en faveur d'élections propres et honnêtes (BERSIH), a été arrêté en vertu de l'article 4 de la Loi sur la sédition, manifestement en raison de la conférence de presse qu'il avait tenue le jour même de son arrestation, au cours de laquelle il avait lancé un appel à tous les Malaisiens pour qu'ils s'habillent en noir de manière à protester contre la prise de contrôle du Gouvernement de l'Etat du Pekar par le BN après l'éviction du Pakatan Rakyat, une manœuvre jugée inconstitutionnelle par une grande partie de l'opinion publique. Le 8 mai, M. Wong Chin Huat a été libéré du quartier général du département des enquêtes sur les crimes commerciaux, à Kuala Lumpur, sans avoir été inculpé. De nombreux autres citoyens ont été arrêtés pour avoir participé à des protestations similaires au cours des semaines suivantes, avant d'être relâchés presque aussitôt¹⁶. Le 6 mai 2009, 14 personnes, parmi lesquelles deux coordinateurs de SUARAM, MM. **John Liu** et **Temme Lee**, ont été arrêtées lors d'une veillée aux chandelles devant le commissariat de police de Brickfield, en soutien à M. Wong Chin Huat. Elles ont été relâchées quelques heures plus tard, après que la police eut relevé leur identité. Le 7 mai 2009, pour la seconde nuit consécutive, une veillée aux chandelles de soutien à M. Wong Chin Huat a été organisée devant le commissariat de Brickfields, et 20 personnes ont été arrêtées¹⁷.

Outre les dangers auxquels sont confrontés les manifestants pacifiques en Malaisie, il convient de mentionner également les risques encourus par leurs avocats, qui peuvent à tout moment être arrêtés et emprisonnés, en violation à la fois du droit de pratiquer librement leur profession et des droits des détenus de faire appel à un avocat. Par exemple, cinq avocats, MM. **Puspawati Rosman**, **Fadiah Nadwa Fikri**, **Murnie Hidayah Anuar**, **Ravinder SinghDhalliwal** et **Syuhaini Safwanwere**, ont été détenus durant la nuit du 7 mai 2009 au poste de police de Brickfields, à Kuala Lumpur, alors qu'ils tentaient de rencontrer leurs clients, arrêtés plus tôt dans la soirée lors de la veillée aux chandelles organisée pour réclamer la libération de M. Wong Chin Huat. Malgré les protestations d'autres membres du barreau, les avocats n'ont été relâchés, sans inculpation, qu'à la fin de l'après-midi du 8 mai¹⁸.

16/ Cf. SUARAM.

17/ *Idem*.

18/ *Idem*.

Cinq défenseurs des droits de l'Homme, détenus en vertu de l'ISA, ont été libérés mais assignés à résidence, en vertu de la Loi sur la résidence surveillée

Après avoir annoncé sa décision de réviser l'ISA, le Gouvernement a décidé, le 8 mai 2009, de libérer 13 prisonniers détenus en vertu de l'ISA, dont M. P. Uthayakumar, conseiller juridique de la Force d'action du droit des Hindous (*Hindu Rights Action Force* – HINDRAF, ONG défendant les droits de la minorité indienne en Malaisie), M. Manoharan, juriste, et M. T. Vasanthakumar, responsable de l'organisation et du secrétariat d'HINDRAF. Ils ont tous été relâchés du camp de détention de Kamunting. 13 autres détenus dans le cadre de l'ISA avaient déjà été relâchés le 5 avril, parmi lesquels MM. V. Ganabatirau et R. Kengadharan, deux avocats d'HINDRAF. Ces cinq membres d'HINDRAF étaient détenus depuis le 13 décembre 2007, en vertu de l'article 8 (1) de l'ISA qui permet de placer une personne en détention administrative pendant une durée maximum de deux ans, pour avoir organisé une manifestation le 25 novembre 2007 afin de réclamer l'égalité et un traitement équitable pour les Malaisiens d'origine indienne et protestaient contre leur marginalisation. Leur libération est intervenue alors que, le 11 février, malgré des appels lancés par la société civile demandant leur relâche immédiate et sans condition en raison du caractère arbitraire de leur détention, la Cour fédérale avait rejeté à l'unanimité leurs cinq demandes de relâche invoquant leur *habeas corpus* et admis le fait que le premier ministre pouvait ordonner l'arrestation et la mise en détention d'une personne conformément aux dispositions de l'article 8 de l'ISA sans attendre les conclusions de l'enquête de police. Ces libérations doivent être considérées comme un développement positif mais il est regrettable que ces 13 personnes aient été – à l'exception de M. Uthayakumar¹⁹ – relâchées sous conditions en vertu de la Loi sur les restrictions de séjour et de résidence, alors qu'aucun d'entre eux, y compris ceux qui ont été détenus pendant plus de sept ans, n'a été reconnu coupable en audience publique ni n'a fait l'objet d'une inculpation officielle. Fin 2009, il était toujours interdit à plusieurs d'entre eux de quitter leur lieu de résidence, de sortir de chez eux entre 21 heures et 6 heures du matin, de prendre la parole en public ou de participer aux activités d'un parti politique ou à des activités syndicales²⁰.

Harcèlement et intimidation des défenseurs du droit à la terre et des dirigeants autochtones

Pendant toute l'année 2009, la police a arrêté de nombreux dirigeants des communautés autochtones ainsi que des défenseurs du droit à la terre

19/ M. Uthayakumar avait refusé de signer l'ordonnance de mise en résidence surveillée. Le Gouvernement, qui craignait des réactions violentes de la part du public, l'a tout de même libéré.

20/ Cf. rapport de SUARAM, *Malaysia Civil and Political Rights Report 2009: Overview*, 10 décembre 2009.

qui s'opposaient à l'accaparement de terres ancestrales par les exploitations forestières et les producteurs d'huile de palme, notamment dans l'Etat du Sarawak. Bien que la Constitution et les lois du Sarawak reconnaissent le droit à la terre des populations autochtones, le Gouvernement leur a accordé des permis d'exploitation des forêts et des palmeraies à l'endroit où vivent ces populations²¹. L'arrestation, le 16 septembre, de 15 défenseurs des droits de l'Homme au Sarawak a été considérée par de nombreux observateurs comme une forme évidente d'intimidation, et une tentative de faire taire les communautés qui s'opposent à la construction de grands barrages dans la région. Les défenseurs ont été relâchés le soir même. On leur a néanmoins demandé de se présenter à la police le 29 septembre, où ils ont appris qu'en définitive la police avait décidé de ne pas retenir de charges contre eux. Parmi les personnes arrêtées et ensuite relâchées figurent MM. **Mark Bujang** et **Raymond Abin**, membres de l'Institut des ressources de Bornéo (BRIMAS), une organisation locale à but non lucratif très active sur le terrain au Sarawak, et M^{me} **Hellan Empaing**, membre de l'Association des femmes autochtones du Sarawak (WADESA), tous dirigeants du Réseau des peuples autochtones de Malaisie (*Jaringan Orang Asal Se Malaysia*)²². Par ailleurs, le 23 octobre, M. **Ondie Anak Jugah**, membre du peuple autochtone Dayak-Iban, a été arrêté et placé en garde à vue pendant deux jours, soupçonné d'être l'organisateur de barricades à Rh Umping Lepong, près de Balleh Kapit, après qu'une plainte eut été déposée à son encontre par la société d'exploitation forestière "Melukun Sdn Bhd", qui exploite des terres ancestrales des autochtones. La société avait également porté plainte contre les villageois qui avaient monté des barricades pour empêcher les bûcherons d'accéder à leurs forêts à Kapit, dans l'Etat du Sarawak. Au début d'octobre, M. Ondie Anak Jugah avait déjà été arrêté par la police et détenu pendant sept jours. Le 15 janvier 2009, MM. **Bunya Ak Sengoh** et **Marai Ak Sengoh**, ainsi que M^{me} **Melati Ak Beken**, trois autres défenseurs du droit à la terre des Iban dans l'Etat du Sarawak, ont été arrêtés en vertu de l'ordonnance d'urgence de 1969. Tous trois avaient dénoncé une société de planteurs qui cherchait à s'établir sur des terres appartenant aux villageois en vertu de droits coutumiers. La police de Bintulu les a accusés d'avoir participé à une série de cambriolages. Il est probable que ces arrestations sont venues sanctionner leurs activités de défense des droits de leur communauté. Le 15 mars 2009, MM. Bunya Ak Sengoh et Marai Ak Sengoh ont été condamnés à deux ans de prison en vertu de l'Ordonnance d'urgence, sans avoir été officiellement inculpés. Fin 2009, ils étaient toujours détenus dans le centre de détention de Simpang

21/ Cf. communiqué de presse de SUARAM et du Forum asiatique pour les droits de l'Homme et le développement (Forum-Asia), 4 novembre 2009.

380 22/ Cf. communiqué de presse de Forum-Asia, 18 septembre 2009.

Renggam, à Johor. Quant à M^{me} Melati Al Bekeni, elle a été libérée le 15 mars après la période de détention initiale de 60 jours²³.

Musellement de la presse et accusations de sédition portées contre des journalistes documentant les violations des droits de l'Homme

Une détérioration de la liberté d'expression a pu être constatée en Malaisie, surtout depuis que le Gouvernement a recours à différentes lois répressives, y compris la Loi sur la sédition et les Lois sur les universités et les collèges universitaires²⁴, et qu'il n'hésite pas à intimider, arrêter et poursuivre en justice des individus ou groupes d'individus, y compris les défenseurs des droits de l'Homme, les étudiants et les blogueurs exprimant des opinions dissidentes. En 2009, le Gouvernement a continué ses persécutions à l'encontre de M. **Raja Petra Kamarudin**, rédacteur-en-chef du journal en ligne *Malaysia Today*. Celui-ci avait été accusé de "sédition" pour avoir publié des allégations mêlant l'actuel premier ministre et sa femme, M^{me} Rosmah Mansor, à l'assassinat de M. Altantuya Shaariibuu, un ressortissant mongolien, qui avait fait beaucoup de bruit. En 2009, la police a émis deux mandats d'arrêt contre M. Kamarudin, qui a réussi à disparaître pour éviter d'être arrêté. Le 11 novembre 2009, la Cour d'assises de Petaling Jaya a classé l'affaire dans la mesure où la police n'avait pas réussi à le retrouver, sans que cela équivaille à un abandon des charges de sédition portées contre lui. Par conséquent, le directeur du département fédéral des enquêtes criminelles, M. Bakri Zinin, a déclaré que M. Kamarudin était toujours recherché par la police et qu'il devrait répondre des accusations de sédition portées contre lui dès que la police l'aurait localisé en Malaisie²⁵. En outre, le 18 novembre, le ministère de l'Intérieur a envoyé une lettre d'avertissement au quotidien en langue tamoul *Tamil Nesan* à propos de son article sur cinq personnes abattues par la police, qui les soupçonnait d'être des bandits armés. Au regard de la couverture des événements, le ministre a accusé le quotidien d'incitation à des sentiments racistes. Dans sa lettre, le ministère de l'Intérieur menaçait de retirer l'autorisation de publication du journal s'il continuait à publier de tels articles²⁶.

23 / Cf. communiqué de presse de SUARAM, 23 janvier 2009.

24 / La Loi sur les universités et les collèges universitaires introduit des restrictions très sévères aux libertés de parole et d'expression, à la liberté de réunion et d'association des étudiants et des enseignants, dans la mesure où elle prévoit, pour les étudiants, toute une série d'interdictions. Celles-ci comportent, entre autres : interdiction aux organes étudiants ou organisations estudiantines d'être affiliés ou d'avoir le moindre rapport avec une société, un parti politique, un syndicat ou une organisation - que ce soit sur le campus ou ailleurs, à l'intérieur du pays ou à l'étranger - sans avoir au préalable obtenu l'autorisation écrite du président de l'université.

25 / Cf. rapport de SUARAM, Malaysia Civil and Political Rights Report 2009: Overview, 10 décembre 2009.

26 / Cf. SUARAM.

Interventions urgentes diffusées par l'Observatoire en 2009

Noms	Violations / Suivi	Référence	Date de diffusion
MM. P. Uthayakumar, M. Manoharan, T. Vasanthakumar, R. Kenghadharan et V. Ganabatirau	Détenition arbitraire / Préoccupation pour l'état de santé	Appel urgent MYS 002/0408/OBS 061.1	11 février 2009
	Libération / Résidence surveillée / Détenition arbitraire / Préoccupation pour l'état de santé	Appel urgent MYS 002/0408/OBS 061.2	7 avril 2009
	Libération / Poursuite du harcèlement	Appel urgent MYS 002/0408/OBS 061.3	27 mai 2009

NÉPAL

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2010

Contexte politique

Depuis la chute du Gouvernement en mai 2009, un climat d'impasse politique règne au Népal. M. Pushpa Kamal Dahal ('Prachanda'), président du Parti communiste du Népal (maoïste) (*Communist Party of Nepal (Maoist)* – CPN(M)), qui a été élu premier ministre en août 2008, a démissionné le 4 mai 2009 à la suite d'un différend avec le Président Yadav concernant le limogeage du chef de l'armée, M. Rookmangad Katwal. Le 23 mai, l'ancien secrétaire général du Parti communiste du Népal – Marxistes-léninistes unis (*Communist Party of Nepal (United Marxist-Leninist)*), M. Madhav Kumar Nepal, a été élu premier ministre¹. Depuis lors, le processus de paix au Népal, qui a commencé en 2006, est au point mort : les Maoïstes bloquent les travaux du Parlement, déclenchent des grèves et manifestent dans la rue pour demander "la suprématie du pouvoir civil" sur l'armée népalaise². Il est à craindre que le comportement de plus en plus violent des partis politiques et des groupes affiliés, avec les inévitables menaces de représailles, compromettent encore davantage le processus de paix³. En raison de la crise politique, les législateurs ont pris un retard considérable dans la rédaction de la nouvelle constitution, qui devait être achevée pour le 28 mai 2010, date à laquelle la Constitution provisoire expire⁴.

C'est dans ce contexte turbulent que le Gouvernement de Népal a accueilli en mars 2009 la haut commissaire aux droits de l'Homme des Nations unies, M^{me} Pillay. Celle-ci a saisi l'occasion de sa visite pour rappeler que le processus de paix pourrait être compromis si les victimes de vio-

1/ Cf. fiche descriptive de la délégation de l'Union européenne au Népal, www.delnpl.ec.europa.eu.

2/ Les Maoïstes veulent que le Président présente ses excuses pour avoir voulu rétablir le chef de l'armée dans ses fonctions, ce qui selon eux est contraire à la Constitution, et demandent un débat parlementaire sur l'étendue des pouvoirs du Président. Cf. haut commissariat aux droits de l'Homme au Népal (HCDH-Népal) et Centre de service du secteur informel (INSEC).

3/ Cf. communiqué de presse des Nations unies, 11 juin 2009 et communiqué de presse du HCDH - Népal, 20 décembre 2009. Le HCDC-Népal s'est déclaré particulièrement préoccupé par la violence déclenchée le 20 décembre 2009, le premier jour de la grève générale organisée par le CPN(M), notamment à New Baneshwor, Katmandou. Il y a eu de nombreux blessés parmi les forces de l'ordre et les manifestants. Selon des observateurs, la police a fait un usage excessif de la force contre la foule, notamment un usage inapproprié de lathis (longs bâtons), de gaz lacrymogènes et même de jets de pierres.

4/ La Constitution provisoire a été adoptée le 15 janvier 2007.

lations passées et présentes des droits de l'Homme n'obtenaient pas justice⁵. La décision du Gouvernement et du CPN(M) à la mi-juillet 2009 de lancer enfin le processus de démobilisation et de réhabilitation de 4 008 combattants maoïstes, y compris 2 973 mineurs, constitue une réelle avancée⁶. Cependant, la nomination, malgré de fortes oppositions, du général Toran Jung Bahadur Singh au poste de lieutenant général et commandant en chef adjoint de l'armée népalaise, a soulevé de vives préoccupations⁷.

En outre, dans certaines régions du Népal, la population a continué, en 2009, à être soumise à des actes de violence commis par des groupes armés, où figureraient des membres d'anciennes milices créées et armées par le Gouvernement pendant la guerre civile⁸. On a ainsi observé en 2009 le retour des exécutions sous couvert de faux "affrontements" et une augmentation des incidents de torture dans le Terai, au sud du Népal. Entre janvier et décembre 2009, l'ONG de défense des droits de l'Homme "Advocacy Forum" a documenté 18 cas d'exécutions extrajudiciaires présumées dans les districts du Terai⁹. L'impunité pour les violations des droits de l'Homme commises par les forces de l'ordre est également resté la règle au Népal.

5/ Cf. déclaration aux médias de la haut-commissaire aux droits de l'Homme, Navi Pillay, Nations unies, 22 mars 2009. Les principaux enjeux concernent la restitution des terres saisies, et les enquêtes sur les cas de détention arbitraire, de torture et d'exécution extrajudiciaire. Cf. HCDH-Népal, lettre du 26 juillet 2009 adressée au premier ministre du Népal, appelant le Gouvernement à sévir contre les auteurs de détentions arbitraires, d'actes de torture et de disparitions intervenus dans la caserne de l'armée népalaise à Maharaiguni en 2003 et 2004, ainsi que les auteurs de violations commises dans le district de Bardiya entre 2001 et 2003.

6/ Cf. communiqué de presse de la Mission des Nations unies au Népal (*United Nations Mission in Nepal* - UNMIN), 17 juillet 2009. Le fait que le Gouvernement ne diligente ni enquête ni poursuites concernant les exécutions extrajudiciaires au cours du conflit armé intérieur (1996-2006) contribue à entretenir le climat d'impunité. Plus de 60 cas d'exécutions extrajudiciaires ont été répertoriés, mais le Gouvernement n'a entamé aucune poursuite. Cf. rapport de Human Rights Watch et d'Advocacy Forum, *Still Waiting for Justice - No End to Impunity in Nepal*, octobre 2009.

7/ À cette occasion, le HCDH-Népal a rappelé que "les personnes à propos desquelles des allégations crédibles ont été formulées concernant des violations des droits de l'Homme commises par des membres de la 10^e brigade en 2003 et 2004, lorsqu'elle était commandée par le Général Singh, ne devraient pas être promues tant qu'une enquête complète, transparente et impartiale n'aura pas été menée". Cf. communiqué de presse du HCDH-Népal, 24 décembre 2009. Traduction non officielle.

8/ Cf. Assemblée générale des Nations unies, *rapport du rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires*, document des Nations unies A/64/187, 29 juillet 2009.

9/ Cf. rapport d'Advocacy Forum, *Torture and extrajudicial executions amid widespread violence in the Terai*, 2 février 2010. Le rapport donne des précisions sur 12 incidents pouvant être des exécutions extrajudiciaires, essentiellement du fait de la police népalaise. Deux cas concernent des membres de la force de police armée. Huit exécutions concernent des membres de groupes politiques actifs au sein des communautés madeshi dans le sud du Népal. Chacun de ces incidents est présenté par les forces de l'ordre comme étant intervenu au cours "d'affrontements" entre la police et des membres présumés de ces groupes. Le rapport montre aussi que la torture de détenus est très répandue, donne des précisions sur les actes de violence commis par des groupes armés politiques et criminels, y compris le viol à grande échelle, et souligne le fait que la police ne traduise pas les auteurs en justice.

La police a continué de refuser d'enregistrer des plaintes de la part de parents et d'inscrire des faits sur la main courante (*First Information Report – FIR*)¹⁰. Les mauvaises conditions de sécurité, ainsi que l'érosion de l'Etat de droit, mettent en danger les défenseurs des droits de l'Homme, notamment dans le Terai, comme l'a souligné le haut commissariat aux droits de l'Homme des Nations unies au Népal (HCDH) : "Le manque de sécurité publique, notamment dans le Terai, a eu un impact négatif sur la capacité à agir de nombreux professionnels, notamment des défenseurs des droits de l'Homme, qui hésitent parfois à mener des enquêtes et à publier leurs constatations par peur de représailles de la part des autorités de l'Etat ou de groupes armés"¹¹.

Bien que la situation des défenseurs des droits de l'Homme au Népal se soit nettement améliorée depuis l'accord de paix de 2006, certains motifs de préoccupation subsistent. C'est pourquoi le HCDH-Népal a demandé instamment au Gouvernement de mettre en place des mécanismes pour protéger les défenseurs des droits de l'Homme afin de leur permettre de jouer leur rôle, vital pour la protection des droits de l'Homme, à l'abri de toute intimidation¹². Cependant, malgré les demandes adressées depuis 2003 par la rapporteure spéciale des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme d'effectuer une visite au Népal, le Gouvernement ne lui a pas encore adressé d'invitation.

Répression à l'encontre de défenseurs des droits de l'Homme luttant contre l'impunité

En 2009, les défenseurs des droits de l'Homme dénonçant des violations des droits de l'Homme et luttant contre l'impunité ont continué d'être visés par les forces de l'ordre et des acteurs non étatiques. Le 7 avril 2009 par exemple, alors qu'il se rendait au tribunal accompagné d'un témoin, Me **Nanda Ram Bhandari**, un avocat défenseur des droits de l'Homme et membre du bureau local d'Advocacy Forum dans le district de Surkhet, a été malmené, intimidé et enfermé à l'intérieur des locaux du Tribunal du district de Surkhet de 12h30 à 17h par un groupe de 30 à 35 personnes mené par les dirigeantes de la section féminine du CPN(M) et de l'organisation féminine révolutionnaire, l'Organisation de toutes les femmes du

10 / Malgré des tentatives répétées de la part des familles, aucun FIR n'a été enregistré dans les 12 cas d'exécutions extrajudiciaires présumées documentés par Advocacy Forum.

11 / Cf. HCDH-Népal, *Remarks by Richard Bennett, Representative of the UN High Commissioner for Human Rights in Nepal, delivered at the launch of OHCHR's Handbook for Civil Society (in Nepali)*, 30 novembre 2009. Traduction non officielle.

12 / Cf. Conseil des droits de l'Homme, *Report of the United Nations High Commissioner for Human Rights on the human rights situation and the activities of her office, including technical cooperation, in Nepal*, A/HRC/10/53, 3 mars 2009.

Népal (*All Nepal Women's Organisation*), avec le soutien de la Ligue de la jeunesse communiste (*Young Communist League – YCL*). Me Nanda Ram Bhandari fournissait alors une assistance juridique gratuite à un suspect accusé de “meurtre”. Le groupe lui a également jeté des pierres et l’a blessé légèrement à la main gauche. Il a été libéré plus tard la même journée, grâce à l’aide d’autres avocats du barreau du district et de la police. La bande a également verrouillé la grille d’entrée du tribunal et a encerclé le bâtiment jusqu’à ce que la police ne la disperse enfin, à 17h¹³. Le 22 juin 2009, 40 à 60 policiers du commissariat du district de Baglung (*district police office – DPO*) ont battu avec des bambous Me **Baburam Adhikari**, un avocat d’Advocacy Forum, et ont harcelé et intimidé un autre collaborateur de la même organisation, M. **Nilkantha Sharma**, qui était venu observer une grève et avait demandé instamment à la police de ne pas recourir à un usage excessif de la force. Un policier s’est exprimé ainsi : “Ces imbéciles d’Advocacy Forum n’arrêtent pas de déposer des plaintes contre la police dans le but de nous faire perdre notre emploi. Matraquez ces crétins de militants des droits de l’Homme et fourrez-les dans le fourgon. Ils sont constamment en train de parler et d’écrire contre la police”. Huit à dix agents en uniforme ont alors fait monter de force MM. Baburam Adhikari et Nilkantha Sharma dans un fourgon de la police pour les emmener au DPO de Baglung. En cours de route, les policiers ont injurié les deux défenseurs de façon très offensante. Le représentant pour le district de Baglung du Centre de service du secteur informel (*Informal Sector Service Centre – INSEC*), une ONG de défense des droits de l’Homme, a également été arrêté par la police¹⁴. MM. Baburam Adhikari et Nilkantha Sharma, ainsi que le représentant pour le district de Bablung de l’INSEC, ont été relâchés au bout d’une demi-heure environ sous la pression d’organisations locales de défense des droits de l’Homme. Le 10 décembre 2009, le commissaire de police du DPO de Jhapa, M. Rabindra Prasad Sharma, a proféré des menaces contre M. **Deepak Niraula**, représentant à Jhapa d’Advocacy Forum, qui était venu déposer des FIR concernant trois victimes – dont une avait été trouvée morte en détention et deux avaient été tuées par la police –, en l’accusant de le déranger inutilement. Il l’a également menacé de poursuites s’il persistait, et d’interdire dorénavant l’accès au DPO à la section de Jhapa d’Advocacy Forum. De fait, pendant deux mois la police a refusé de permettre à M. Deepak Niraula de rencontrer des détenus¹⁵.

Les défenseurs des droits de l’Homme ont également subi des représailles de la part du CPN(M). Le 8 décembre 2009, M^{me} **Tika Bista**,

13/ Cf. Advocacy Forum.

14/ *Idem*.

15/ *Idem*.

membre de la convention générale de la Fédération des journalistes népalais (*Federation of Nepali Journalists - FNJ*), membre de la section de la FNJ dans le district de Rukum et correspondante du quotidien *Rajdhani*, a été attaquée par un groupe d'inconnus dans le district de Rukum, dans l'ouest du Népal. Elle a été trouvée inanimée dans un buisson près de son domicile, avec une grave blessure à la tête et des lacérations au rasoir sur quatre doigts de la main droite. Elle avait été jetée du haut d'une falaise. Un ordinateur portable et deux téléphones portables lui appartenant ont été trouvés, endommagés, à proximité. Des écrits de la journaliste étaient éparpillés tout autour. Elle a souffert de traumatismes à la tête, à la jambe et aux bras. Par le passé, elle avait déjà reçu des menaces en raison de ses articles et, le 29 novembre, elle avait reçu des menaces téléphoniques à la suite d'un article qu'elle avait écrit dans l'hebdomadaire local *Jantidhara*, dénonçant l'exécution extrajudiciaire du mari d'un membre de l'Assemblée constituante par des Maoïstes, et critiquant des membres locaux du CPN(M) pour des actes d'intimidation et des menaces. Fin 2009, M^{me} Bista était toujours en traitement médical à Katmandou, et l'enquête était toujours en cours¹⁶. De même, le 27 juin 2009, le président de la YCL du district de Bal Krishna Kafle a menacé les journalistes **Labdev Dhungana** et **Kumar Ojha** à la suite de la publication d'un article dans le quotidien *Kantipur* accusant la YCL de corruption. Les journalistes ont été emmenés dans les locaux du CPN(M) où ils ont été battus et frappés avec des chaises par des cadres de la YCL. Le 8 juillet 2009, l'affaire a été finalement réglée après discussions entre toutes les parties sous l'égide de la FNJ¹⁷.

Actes de violence à l'encontre des femmes défenseuses des droits de l'Homme

Devant le silence et l'inertie de l'Etat, les auteurs de violences sexuelles au Népal ne sont guère appelés à rendre compte de leurs actes, notamment dans l'est du Terai. La police, quant à elle, refuse souvent d'enregistrer les plaintes et de mener de véritables enquêtes. Les auteurs font volontiers appel à des groupes armés pour intimider les victimes, les défenseurs des droits de l'Homme et les avocats lorsqu'ils tentent d'obtenir justice, ce qui accroît encore le manque de sécurité de tous ceux qui dénoncent les violences sexuelles¹⁸. Dans ce contexte, les femmes défenseuses des droits de l'Homme au Népal ont continué d'éprouver les plus grandes difficultés pour avoir accès à la justice et obtenir réparation pour des actes de

16 / Cf. INSEC.

17 / *Idem*.

18 / Cf. rapport de Advocacy Forum, *Torture and extrajudicial Executions amid widespread violence in the Terai*, 2 février 2010.

violence, notamment les violences sexuelles et la discrimination liée au genre. Elles ont de nouveau subi des représailles en raison de leurs activités, et se sont notamment trouvées en grand danger lorsqu'elles ont osées s'attaquer au système patriarcal fondé sur les castes. Le 9 avril 2009, M^{me} **Kara Devi Sardar**, une militante des droits de la femme, a été battue par des parents de M^{me} Lalita Gurung pour avoir appelé au respect du droit fondamental pour chacun de choisir librement son époux et compagnon. M^{me} Gurung avait prévu un mariage inter-caste, ce qui a été violemment rejeté par sa famille. Immédiatement après l'agression, M^{me} Kara Devi Sardar s'est rendue au commissariat de police d'Illaka, dans le village de Chimdi, district de Sunsari, où l'inspecteur Rajesh Chaudhari a refusé de reconnaître son droit à porter plainte. Le 11 avril, le Réseau des femmes défenseuses des droits de l'Homme de Sunsari (*Women Human Rights Defender Network Sunsari*) et plus de 500 femmes venant de huit comités de développement de village (*Village Development Committees – VDC*)¹⁹ ont organisé une manifestation devant le commissariat de police du VDC de Chimdi, pour demander que des sanctions soient prises contre l'officier de police en question, et pour dénoncer le déni de justice. Elles ont aussi rappelé la déclaration du premier ministre du 25 janvier 2009, par laquelle celui-ci s'était engagé à créer un centre où les femmes pourraient déposer des plaintes afin de mettre un terme à toutes les formes de violence à leur encontre, et pour criminaliser la discrimination de caste à l'encontre des Dalits. Les femmes ont alors été agressées et frappées avec des matraques et des crosses de fusils par une dizaine de policiers et quatre autres personnes non identifiées. Les policiers ont frappé les femmes à la tête, à la poitrine, aux cuisses et aux jambes, et certains ont même essayé de leur enfoncer un bâton dans le vagin. Au moins 14 femmes ont été blessées²⁰. Des journalistes ont également été malmenés, et leur véhicule a été vandalisé par la police²¹.

19/ Le Comité de développement de village (VDC) est le premier échelon administratif du ministère du développement local. Chaque district comporte plusieurs VDC, semblables à des municipalités.

20/ Notamment M^{mes}. **Thakani Mehta**, **Sita Kamat**, **Bina Chaudhari**, **Sunita Sah** et **Laxmi Chaudhary**. Grièvement blessées, elles ont été emmenées à l'hôpital régional de Koshi Zonal.

21/ Notamment les journalistes **MM. Rajan Niraula**, **Krishna Bhattraï** et **Gopal Kolirala**, ainsi que **M. Sukudev Chaudhari**, représentant de l'INSEC qui avait enquêté sur l'incident au commissariat de police. **M. Binod Chaudhary**, membre du Centre de réhabilitation des femmes (*Women's Rehabilitation Centre - WOREC*) dans le district de Sunsari, une organisation d'aide aux victimes de violences domestiques et sexuelles, a également reçu des menaces.

Intervention urgente diffusée par l'Observatoire en 2009

Noms	Violations / Suivi	Référence	Date de diffusion
M^{me} Kara Devi Sardar, Réseau des femmes défenseuses des droits de l'Homme de Sunsari, Mme Thakani Mehta, M^{me} Sita Kamat, M^{me} Bina Chaudhari, M^{me} Sunita Sah, M^{me} Laxmi Chaudhary, M. Rajan Niraula, M. Krishna Bhatrai, M. Gopal Kolirala, M. Sukudev Chaudhari et M. Binod Chaudhary	Agression physique / Déni de justice / Répression d'une manifestation / Mauvais traitements	Appel urgent NPL 001/0409/OBS 062	16 avril 2009

PAKISTAN

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2010

Contexte politique

Tout au long de l'année 2009, la population civile et les forces de l'ordre ont payé un lourd tribut en raison des attaques terroristes, tandis que se sont poursuivis de violents conflits entre des groupes militants et les forces de sécurité gouvernementales, particulièrement dans les régions tribales administrées de manière fédérale (*Federally Administered Tribal Areas – FATA*) et les provinces du Baloutchistan et de la frontière du nord-ouest (*North West Frontier Province – NWFP*)¹. Les opérations anti-terroristes dans la NWFP et les FATA ont provoqué d'importants déplacements forcés parmi la population civile². En outre, en avril 2009, le meurtre de trois dirigeants nationalistes baloutches a déclenché une importante vague de manifestations de protestation dans tout le Baloutchistan, qui ont fait au moins 16 morts et de nombreux blessés par balles³. Dans ce contexte, le Président Asif Ali Zardari a promulgué le 2 octobre 2009 l'Ordonnance anti-terrorisme (amendement) 2009, portant amendement de la Loi anti-terrorisme de 1997. Parmi les modifications apportées, l'ordonnance prolonge la durée de la détention administrative de 30 à 90 jours, sans qu'il soit possible de contester la détention devant un tribunal impartial, et sans possibilité de libération sous caution.

L'année 2009 a également connu une augmentation des attaques violentes contre des minorités religieuses, le Gouvernement ne prenant aucune mesure efficace pour empêcher de tels actes, notamment les violences commises contre les chrétiens à Goira, dans la province du Punjab, et contre les chiïtes à Karachi, dans la province du Sindh. Il n'a pas non plus traduit en justice les auteurs de ces crimes. De plus, en raison de la montée en puissance de mouvements militants armés au nord-ouest du pays, on a signalé

1/ Au cours de l'année, 1 296 personnes sont mortes dans tout le pays dans 108 attaques suicide perpétrées par des groupes militants. Ces attaques n'ont pas seulement visé des bâtiments officiels, mais aussi des écoles, des mosquées, des écoles, des tribunaux, des bureaux des médias et des lieux saints. Cf. rapport annuel de la Commission des droits de l'Homme du Pakistan (HRCP), *State of Human Rights in 2009*, février 2010.

2/ De mai à juillet, après le lancement d'une opération militaire contre les militants talibans dans le Swat (NWFP), 2,7 millions de Pakistanais sont devenus des déplacés internes, créant une énorme crise humanitaire. Cf. UNICEF, *rapport sur l'action humanitaire 2010 - Partenariats pour les enfants dans les situations d'urgence*, février 2010.

3/ Cf. rapport annuel 2009 de la HRCP, *State of Human Rights in 2009*, février 2010.

des déplacements de milliers de membres des communautés chrétiennes, sikh ou hindoues du Swat, de Kohat et des FATA, à la suite de menaces violentes proférées par des militants extrémistes exigeant le paiement de sommes énormes au titre de la “jaziva”, une taxe imposée aux non-musulmans vivant sous un régime musulman.

En outre, les atteintes à la liberté d'expression ont continué en 2009. Les médias indépendants et libres ont vécu, d'une part, sous la menace d'acteurs non étatiques violents, comme les Talibans et leurs groupes militants alliés, et d'autre part ont été soumis aux intimidations et restrictions imposées par les autorités. Dans les FATA et la NWFP, où les Talibans et les forces de sécurité pakistanaises se sont trouvés en conflit armé, il est devenu de plus en plus dangereux pour les journalistes professionnels de rendre compte fidèlement des événements. De même, au Baloutchistan, les journalistes se sont heurtés à des restrictions portant sur l'accès à certaines zones et sur la possibilité de faire des reportages en toute indépendance, en raison de règles non écrites et d'avertissements émis par les services de sécurité et les militants. 163 attaques directes contre les médias ont été signalées au cours de l'année, y compris des meurtres, des enlèvements, des menaces, des agressions ainsi que des attaques contre leurs locaux⁴. En outre, le 9 juillet 2009, le Président a promulgué à nouveau l'Ordonnance de prévention des crimes électroniques (*Prevention of Electronic Crimes, Ordinance – PECO 2009*), qui définit 18 délits et crimes passibles de peines sévères, notamment la prison à vie et la peine capitale, et dont les autorités pourraient faire un usage abusif pour restreindre la liberté d'expression.

Le 15 mars 2009, le Gouvernement a annoncé que le président de la Cour suprême, M. Iftikhar Muhammad Chaudhry, qui avait été révoqué, ainsi que les autres juges écartés dans le cadre de la proclamation de l'état d'urgence, le 3 novembre 2007, par le Président de l'époque, le général Pervez Musharraf, avaient été réintégrés dans leurs fonctions, alors que les juges qui avaient prêté serment selon l'Ordre constitutionnel provisoire (*Provisional Constitutional Order – PCO*) promulgué par le Président Musharraf en novembre 2007 avaient été destitués. Les premiers avaient été écartés pour avoir refusé de prêter serment à nouveau, dans le cadre du PCO. Ils ont aussi joué un grand rôle dans le mouvement pour l'indépendance de la justice, la liberté de la presse, le rétablissement de la démocratie et l'Etat de droit, et en particulier pour la libération de dizaines de victimes de disparitions forcées. Ces juges ont été réintégrés à la suite d'une “Longue marche” sur Islamabad par des avocats et juristes de tout

4/ *Idem.*

le pays, qui ont boycotté les audiences, suivi des grèves de la faim et tenu des manifestations pour que les juges soient réintégrés dans leurs fonctions. L'ancien premier ministre Nawaz Sharif a également annoncé que son parti, la Ligue musulmane du Pakistan (*Pakistan Muslim League*), participerait pleinement au mouvement de protestation si les juges démis n'étaient pas réintégrés avant le mois de mars. Plusieurs autres partis ont tenu des déclarations similaires. Au cours de la "Longue marche", une répression massive avait été menée contre les avocats, les militants et les bénévoles politiques, dont des centaines ont été détenus dans une opération menée à l'échelle nationale, avant que les arguments des avocats ne soient enfin entendus et les juges réintégrés dans leurs fonctions.

Le 31 juillet 2009, la Cour suprême du Pakistan a déclaré que la proclamation de l'état d'urgence du 3 novembre 2007 était contraire à la Constitution, ainsi que tous les actes en découlant. La Cour a également annulé 37 ordonnances promulguées par le Président Musharraf, en demandant au Parlement de les réexaminer dans un délai de 120 jours et, s'il les estimait appropriés, de les adopter en tant que lois. Parmi ces ordonnances, citons l'Ordonnance de réconciliation nationale (*National Reconciliation Ordinance* – NRO), promulguée en octobre 2007, qui amnistiait tout homme politique ou fonctionnaire accusé de corruption, de détournement de fonds, de blanchissement d'argent, de meurtre et de terrorisme entre le 1^{er} janvier 1986 et le 12 octobre 1999, la période qui s'est écoulée entre les deux dernières lois martiales au Pakistan. Le 16 décembre 2009, la Cour suprême a annulé à l'unanimité la NRO comme étant contraire à la Constitution, en ajoutant que tous les arrêtés pris en vertu de la NRO étaient illégaux. En outre, le 16 novembre, la Cour suprême a décidé de reprendre les audiences concernant les cas de disparitions forcées, qui avaient été suspendues après la proclamation de l'état d'urgence en novembre 2007. Néanmoins, fin 2009, on ignorait toujours où se trouvaient des centaines de personnes dont on pense qu'elles sont détenues secrètement par les autorités. Entre temps, des organisations indépendantes de défense des droits de l'Homme, comme la Commission des droits de l'Homme du Pakistan (*Human Rights Commission of Pakistan* – HRCP), ont continué de recevoir des informations concernant des disparitions forcées⁵. Les défaillances de l'administration de la justice pénale se reflètent également dans l'augmentation en 2009 des crimes contre les femmes, notamment les meurtres pour honneur, les viols, les

5/ En 2009, la HRCP a pu vérifier une quarantaine de plaintes concernant des disparitions forcées. Cf. HRCP.

violences conjugales et les attaques à l'acide. 1 404 femmes ont été assassinées en 2009, dont 647 au nom de "l'honneur"⁶.

Actes de harcèlement à l'encontre de défenseurs des droits des minorités

En 2009, plusieurs défenseurs des droits des minorités, notamment des avocats spécialisés dans les droits de l'Homme, ont été soumis à divers actes de harcèlement, alors que la police a persisté dans son refus, à quelques exceptions près, de garantir les droits des minorités religieuses, permettant ainsi aux groupes extrémistes d'intimider et d'attaquer les groupes minoritaires en toute impunité. L'avocat Me **Anis AA Saadi**, par exemple, co-président de l'"Assistance juridique et règlement gratuits" (*Free Legal Aid and Settlement*), a disparu le 6 mars 2009 après avoir assisté, en tant qu'avocat proposant ses services gratuitement, à une audience devant le Tribunal d'instance de Lahore lors d'un procès pour viol concernant un membre d'une minorité religieuse. Sa famille a craint qu'il n'ait été enlevé à cause de son rôle dans des affaires de blasphème. M. Saadi a été retrouvé une semaine plus tard au bord de la route, avec des marques de torture sur le corps. En mars, il a reçu une lettre d'un groupe d'insurgés talibans le menaçant lui et sa famille. Les menaces ont été réitérées le 1^{er} avril au cours d'un appel téléphonique anonyme. M. Saadi s'est finalement trouvé contraint de quitter le Pakistan en juin, mais il reste inquiet, car son épouse et ses deux jeunes enfants sont restés dans le pays et font l'objet d'actes d'intimidation et de menaces de mort⁷. En septembre 2009, M. **Rao Zafar Iqbal**, directeur exécutif du Conseil national pour les droits de l'Homme (*National Council for Human Rights*), à Faisalabad, a été la cible d'une campagne menée par des groupes musulmans extrémistes appelant à son meurtre, car il défendait régulièrement des membres de minorités religieuses accusées d'infractions à la loi sur le blasphème. Des *fatwas* (décrets religieux) ont été publiées dans le *Daily Express* du 3 juin et le *Daily Panel* du 4 août, appelant au meurtre de l'avocat, ce qui serait "un service rendu à l'Islam". Le 10 août, M. Iqbal a échappé à un attentat. Les autorités ont toutefois maintenu leur refus d'accorder à M. Iqbal et sa famille la protection de la police⁸.

Représailles à l'encontre de défenseurs des droits de l'Homme luttant contre les seigneurs féodaux et l'appropriation abusive des terres

Bien qu'en 2009 les tribunaux de district aient libéré des milliers de travailleurs soumis à la servitude pour dettes dans l'agriculture et la bri-

6/ Cf. rapport annuel 2009 de la HRCP, *State of Human Rights in 2009*, février 2010.

7/ Cf. déclarations de Front Line et de l'Observatoire international des avocats, 13 mars et 30 juin 2009.

8/ Cf. HRCP.

queterie au Sindh, au Punjab et dans la NWFP⁹, la défense des droits de ces travailleurs est restée, en 2009, une activité à haut risque. Ainsi, **M. Din Mohammad Kumbhar**, un militant paysan de la province du Sindh, a été enlevé en juin 2009 par des hommes au service de propriétaires terriens – leurs sbires selon certains – et, sous la menace d'une arme, forcé d'abandonner ses droits de propriété. Depuis de nombreuses années, M. Kumbhar luttait pour les droits de l'Homme fondamentaux des travailleurs soumis à la servitude pour dettes, malgré les pressions exercées sans relâche par de puissants propriétaires. Il avait joué un rôle important dans le mouvement "Hari" qui cherche à mettre fin à la servitude perpétuelle des paysans envers les seigneurs féodaux. Il s'est rendu à de multiples reprises au commissariat de police de Khipro, où les officiers lui ont répondu qu'ils ne pouvaient rien pour lui¹⁰. Par ailleurs, en novembre 2009, **M. Nisar Baloch**, militant et dirigeant du mouvement "Sauver Gutter Bagchicha" (*Save Gutter Bagchicha*) et membre de l'ONG "Sheri", qui avait lancé un mouvement contre l'appropriation des terres à Gutter Bagchicha et à Karachi, a été assassiné. Selon les médias, la mafia foncière qui serait responsable du meurtre serait protégée par un puissant parti ethnique. Fin 2009, les auteurs de l'assassinat de M. Baloch n'avaient pas été traduits en justice¹¹.

Actes de harcèlement à l'encontre de militants syndicaux

En 2009, dans de nombreux secteurs industriels, le droit de former des syndicats n'a pas été respecté, l'exercice de ce droit dépendant du bon vouloir de l'employeur. Les militants syndicaux ont souvent fait l'objet de représailles en raison de leurs activités. Le 16 mai 2009 par exemple, la police de Faisalabad a enregistré des plaintes pour vol déposées par un employeur à l'encontre de plus de 1 300 travailleurs, visiblement en raison des tentatives de ces travailleurs de créer un syndicat. La direction de l'usine a également licencié 15 membres du syndicat. Par ailleurs, le 20 octobre 2009, **MM. Imran Usman et S.M. Umer**, militants du Syndicat des employés de banque musulmans (*Muslim Commercial Bank Staff Union*), ont été arrêtés par des agents du commissariat de police de Mitha Dar, à Karachi, dans le cadre d'un procès intenté la veille contre eux par la direction de la banque. Ils ont été accusés de troubler le fonctionnement de la banque en organisant un mouvement de protestation syndicale et en encourageant les employés de la banque à y participer. Ils ont tous les deux été libérés sous caution le 30 octobre. Alors que M. Usman rentrait chez lui, au moins six hommes l'ont fait monter de force dans un fourgon bleu similaire à ceux utilisés par le service de sécurité de la banque et l'ont

9 / Cf. rapport annuel 2009 de la HRCP, *State of Human Rights in 2009*, février 2010.

10 / Cf. HRCP.

11 / Cf. rapport annuel 2009 de la HRCP, *State of Human Rights in 2009*, février 2010.

emmené. Le lendemain, un officier de police de Karachi a confirmé que M. Usman n'était pas détenu par la police et, le 31 octobre, une plainte pour enlèvement a été enregistrée au commissariat de police de Mitha Dar, des membres non identifiés du service de sécurité de la banque étant cités en tant que suspects. Par la suite, les suspects n'ont pas été vus au travail, ce qui a renforcé les soupçons d'une implication des services de sécurité, notamment des militaires à la retraite comme le colonel Akbar Khan, le commandant Gul Nawaz Cheema et le capitaine Mohammad Hancet¹².

Poursuite des menaces et des attaques contre des défenseurs des droits de l'Homme dans des zones non contrôlées par le Gouvernement, notamment au Balouchistan et dans la NWFP

Dans les zones où le pouvoir de l'Etat a reculé devant les groupes de militants armés, les organisations de la société civile ont continué d'être menacées par les Talibans (surtout dans la NWFP) et les organisations séparatistes au Balouchistan. Au cours du premier trimestre 2009, les activités terroristes des Talibans ont sérieusement mis en danger les opérations d'organisations non-gouvernementales dans la région du Swat. Ainsi, un porte-parole du Tehreek-e-Taliban Pakistan (TTP) a critiqué les ONG sur leur façon de construire des mosquées, des maisons et des toilettes dans la région, façon qui ne rencontrait pas l'approbation des Talibans. Selon le porte-parole, le terme ONG était synonyme de "vulgarité" et d'"obscénité", étant donné que des femmes sont engagées pour travailler aux côtés des hommes. Les Talibans ont intimidé et menacé le personnel d'ONG, particulièrement les femmes. Peu après la conclusion le 16 février d'un "accord de paix" entre le Gouvernement de la NWFP et les Talibans dans la vallée de Swat, ces derniers ont ordonné à toutes les ONG de cesser leurs opérations dans la zone. Un porte-parole des Talibans a prévenu toutes les ONG qu'elles devaient quitter le Swat car, selon lui, elles "créent des problèmes pour la paix". Toutefois, les opérations militaires contre les Talibans dans le Swat en avril et mai 2009 ont permis une certaine amélioration de la situation sécuritaire. Fin 2009, les organisations de la société civile ont pu commencer à reprendre leurs opérations, mais dans des conditions de sécurité très contraignantes¹³.

En outre, en 2009, dans tout le Pakistan, les ONG ont connu de graves dangers en raison de la montée du terrorisme et de la violence. Le 5 octobre 2009, cinq fonctionnaires des Nations unies ont été tués et huit autres blessés dans un attentat suicide commis par un homme habillé en paramilitaire, qui s'est fait exploser après avoir franchi les importants contrôles de

12/ Cf. HRCR.

13/ Cf. rapport annuel 2009 de la HRCR, *State of Human Rights in 2009*, février 2010.

sécurité au siège principal du Programme alimentaire mondial à Islamabad. Les Nations unies ont temporairement fermé tous leurs bureaux au Pakistan après cet attentat terroriste, le premier depuis plusieurs années visant l'organisation mondiale dans la capitale fédérale. Selon des sources gouvernementales, l'attaque a eu lieu au lendemain de la menace proférée par le nouveau chef de l'organisation interdite TTP, Hakimullah Mehsud, de lancer de nouvelles attaques alors qu'une opération militaire était annoncée dans le Waziristan, zone tribale des FATA. En novembre, le directeur de l'ONG "Jeune génération" (*Young Generation*), M. Ibrahim Shah, a été tué par balles par deux hommes dans un tir ciblé dans son bureau dans le district de Landhi, à Karachi, semant la panique parmi les ONG de la ville. Fin 2009, ses meurtriers n'avaient toujours pas été identifiés¹⁴.

PHILIPPINES

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2010

Contexte politique

Les disparitions forcées et les exécutions extrajudiciaires à l'encontre de personnes qualifiées de "gauchistes" – opposants politiques, militants des droits de l'Homme, journalistes, religieux, membres d'organisations de paysans ou de pêcheurs, travailleurs militants et syndicalistes – se sont poursuivies sans relâche en 2009. La fin de l'année a notamment été marquée de façon tragique par un terrible massacre à Amputuan, dans la province de Maguindanao. Le 23 novembre, au moins 57 personnes, parmi lesquelles deux avocats des droits de l'Homme et 30 journalistes, ont été brutalement massacrées par des hommes armés¹. Ces personnes se rendaient auprès de la Commission électorale afin de déposer l'acte de candidature de l'adjoint au maire de Mangudadatu aux élections de mai 2010. La décision de la Présidente Gloria Macapagal-Arroyo d'imposer la loi martiale dans la province suite au massacre, sous contrôle direct de l'armée, a été vivement critiquée par les organisations de défense des droits de l'Homme, dans la mesure où elle risque d'aggraver une situation déjà très tendue².

Cet événement est une triste illustration de la détérioration de la situation des droits de l'Homme aux Philippines, laquelle a fait l'objet de plusieurs examens internationaux en 2009³. Le Comité contre la torture (CAT) a notamment attiré l'attention sur "le grand nombre d'allégations persistantes, crédibles et concordantes" faisant état de l'utilisation systématique et généralisée de la torture et des mauvais traitements sur les suspects en garde à vue, le manque d'enquêtes ainsi que l'insuffisance des garanties fondamentales pour les détenus⁴. Le CAT a également noté avec préoccupation que de nombreux rapports documentés signalent que les défenseurs des droits de l'Homme sont souvent victimes de harcèlement et de violence. En outre, tout en notant que le nombre total d'exécutions extrajudiciaires avait nettement diminué, celles-ci se sont néanmoins poursuivies,

1/ Cf. rapport de KARAPATAN, *Oplan Bantay Laya - Blueprint for Terror and Impunity, 2009 Report on the Human Rights Situation in the Philippines*, décembre 2009.

2/ Cf. KARAPATAN, *Statement on the Declaration of Martial Law in Maguindanao*, décembre 2009, et communiqué de presse des Nations unies, 2 décembre 2009.

3/ Le Comité des droits de l'enfant des Nations unies, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et le Comité contre la torture ont examiné la situation des Philippines en 2009.

4/ Cf. CAT, *observations finales : Philippines*, document des Nations unies CAT/C/PHL/CO/2, 29 mai 2009.

ainsi que les disparitions forcées et l'utilisation d'escadrons de la mort⁵. Les réformes destinées à donner un cadre institutionnel à la diminution des exécutions et à déterminer les responsabilités de commandement en cas de violations n'ont pas été mises en œuvre. La protection des témoins est restée très insuffisante, et l'impunité la règle⁶. Le Parlement européen avait déjà exprimé des préoccupations analogues dans sa résolution du 12 mars 2009, dans laquelle il se disait très préoccupé par les centaines d'exécutions extrajudiciaires et le rôle joué par les forces de l'ordre dans l'orchestration de ces meurtres⁷.

Le plan du Gouvernement contre l'insurrection, l'"Oplan Bantay Laya" (OBL), a beaucoup contribué à ce climat d'impunité. Les militaires font fréquemment l'amalgame entre les mouvements révolutionnaires armés, les organisations légales et démocratiques, les médias et l'opposition politique, pour les cibler afin de mâter la dissidence croissante⁸. En outre, ils accusent souvent les membres de communautés locales de soutenir les groupes armés insurgés, ou même d'être des combattants clandestins⁹. Cette situation a été fortement critiquée en 2009 par le rapporteur spécial des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, qui a recommandé à la Présidente Arroyo de "prendre des mesures concrètes pour mettre fin à ces aspects des opérations anti-insurrectionnelles, qui ont eu pour effet de cibler et d'exécuter de nombreuses personnes travaillant pour des organisations de la société civile"¹⁰.

Dans ce contexte, la signature, le 12 novembre 2009, par la Présidente Arroyo de la Loi criminalisant la commission d'actes de torture a constitué l'une des avancées les plus positives sur le plan politique¹¹. Néanmoins, l'engagement du Gouvernement à empêcher et à punir la torture doit être jugé à l'aune des mesures que les autorités prendront pour mettre en œuvre la

5/ Aux Philippines, les escadrons de la mort seraient responsables de l'exécution de petits délinquants, de dealers de stupéfiants, de membres de gangs et d'enfants des rues, notamment dans la ville de Davao, entre autres.

6/ Cf. rapport du rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, *Suite donnée aux recommandations pour les pays - Philippines*, document des Nations unies A/HRC/11/2/Add.8, 29 avril 2009.

7/ Cf. résolution du Parlement européen P6_TA(2009)0144 sur les Philippines, 12 mars 2009

8/ Cf. rapport de KARAPATAN, *Oplan Bantay Laya - Blueprint for Terror and Impunity, 2009 Report on the Human Rights Situation in the Philippines*, décembre 2009.

9/ Cf. communiqué de presse des Nations unies, 19 août 2009.

10/ Cf. rapport du rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, *Suite donnée aux recommandations pour les pays - Philippines*, document des Nations unies A/HRC/11/2/Add.8, 29 avril 2009. Traduction non officielle.

11/ Titre complet de la loi : *Act Penalizing the Commission of Acts of Torture and Other Cruel, Inhuman and Degrading Treatment or Punishment, Prescribing Penalties Therefore and for other Purposes.*

loi – notamment en approuvant les règles de mise en œuvre conformément à la Convention contre la torture des Nations unies.

Menaces de mort et assassinats de défenseurs des droits de l'Homme dénonçant des exécutions extrajudiciaires

Les défenseurs des droits de l'Homme ont continué en 2009 de subir des représailles pour avoir dénoncé des exécutions extrajudiciaires. Ainsi, le 27 juin, M^{me} **Aurora Broquil**, présidente du Mouvement pour une démocratie nationale (*Movement for National Democracy* – KPD), et M^{me} **Emily Fajardo**, membre du KPD et trésorière du Mouvement anti-nucléaire Bataan (*Nuclear-Free Bataan Movement* – NFBM), ont reçu des menaces de mort par SMS¹². M. **Francisco Honra**, secrétaire général du NFBM, avait reçu les mêmes messages la veille. M^{me} Broquil était chargée du dépôt de plaintes devant la Commission des droits de l'Homme (*Commission on Human Rights* – CHR) concernant l'exécution extrajudiciaire de MM. Alberto Ocampo et Jose Gonzales le 29 avril 2009, qui aurait été le fait de la police nationale des Philippines (*Philippine National Police* – PNP). Les trois défenseurs s'étaient récemment occupés de l'arrestation arbitraire avec torture de trois militants du mouvement contre la centrale nucléaire de Bataan (*Bataan Nuclear Power Plant* – BNPP). Quelques jours après les menaces, le bureau régional de la PNP à Camp Olivas (ville de San Fernando, province de Pampanga) a invité M. Honra à faire une déposition dans le cadre de leur enquête. Cependant, au cours de l'entretien, M. Honra a constaté que les questions portaient surtout sur ses données personnelles, et que c'est plutôt lui qui était interrogé. Fin 2009, aucune enquête n'avait encore été diligentée sur ces menaces. Par ailleurs, le 7 décembre, tandis que M^{me} Broquil et M^{me} **Ruby Momje**, également membre du KPD, quittaient leur bureau, elles ont été attaquées par quatre inconnus, en tenue de camouflage et portant des chapeaux, montés sur une motocyclette et un tricycle, qui ont essayé de leur faire monter de force dans le tricycle. Devant leur résistance, les hommes ont cherché à les encercler, mais elles ont pu s'enfuir. Les attaquants les ont poursuivies jusqu'à un quartier où il y avait plus de monde¹³. M^{mes} Broquil et Momje ont signalé l'incident à la police, qui a mené une enquête et organisé des patrouilles régulières dans le quartier mais, fin 2009, l'enquête n'avait conduit à aucun résultat.

Dans une dérive encore plus préoccupante, des défenseurs dénonçant des exécutions extrajudiciaires par les militaires ont à leur tour été victimes

12/ Les messages disaient : "les canons de nos fusils seront la dernière chose que vous verrez ! Vous autres communistes, qui aviez des dettes de sang envers le peuple philippin, vous allez les payer !"

13/ Cf. Groupe d'action en faveur des détenus aux Philippines (TFDP).

d'exécutions extrajudiciaires, et ce en toute impunité. Ainsi, le 30 mars 2009, M^{me} **Edelina Jolloso-Jerus** a été abattue sous les yeux de ses deux enfants à San Juan, dans la ville de Sorsogon. Elle militait activement au sein de "Hustisyal", une organisation de parents de victimes de violations des droits de l'Homme sous le régime Arroyo, qui faisait aussi campagne contre les exécutions extrajudiciaires. Son mari, un dirigeant paysan et organisateur de l'Association paysanne de Sorsogon (*Peasant Association in Sorsogon*), avait été abattu dans des circonstances analogues en avril 2007¹⁴. En outre, pour la première fois depuis la dictature Marcos, dans la matinée du 6 septembre 2009 un prêtre catholique a été assassiné. Alors qu'il était au volant de sa voiture à Brgy, Layuhan, San Jose, nord Samar, le père **Cecilio Lucero** a été pris en embuscade par cinq hommes. Quelques jours auparavant, des soldats se disant appartenir au 63^e bataillon d'infanterie des forces armées des Philippines (*Armed Forces of the Philippines – AFP*) se sont présentés au couvent de Catubig, où demeurait le père Lucero. Un membre du personnel du couvent a entendu cinq d'entre eux s'entretenir avec le prêtre d'un incident à Lope de Vega. Le prêtre avait alors élevé la voix, et les soldats sont partis. Le père Lucero avait récemment parcouru la province pour documenter des violations des droits de l'Homme commises par les militaires et par les groupes d'opposition armés. Dès que l'on signalait une violation des droits de l'Homme, il se précipitait au camp des combattants incriminés, ou à celui de la 803^e brigade d'infanterie à Catarman, nord Samar, pour confronter le commandant du camp. Selon la mission nationale d'enquête effectuée par des organisations de la société civile, l'embuscade où le père Lucero a perdu la vie serait vraisemblablement le fait des AFP, dans le cadre du plan anti-insurrectionnel OBL. Les conclusions de l'enquête ont été transmises à la CHR, qui a diligenté sa propre enquête mais, fin 2009, le résultat n'en était pas encore connu¹⁵.

Actes de harcèlement à l'encontre de défenseurs des droits à l'environnement et à la santé

En 2009, les militants défendant les droits à l'environnement et à la santé ont fait l'objet de divers actes de harcèlement. Ainsi, MM. **Rafael Limcumpao** et **Domingo Alcantara**, respectivement dirigeant paysan et dirigeant communautaire, ainsi que M. **Archie Bathan**, secrétaire général du NBFM, ont été arrêtés par la PNP le 27 mai. Avant d'être arrêtés, les trois défenseurs avaient projeté d'organiser des campagnes de protestation

14/ Cf. déclaration du Projet sur la documentation des droits de l'Homme aux Philippines (*Philippine Human Rights Reporting Project*), 13 avril 2009, et KARAPATAN.

15/ Cf. rapport de KARAPATAN, *Oplan Bantay Laya - Blueprint for Terror and Impunity, 2009 Report on the Human Rights Situation in the Philippines*, décembre 2009, et communiqué de presse du

contre l'éventuelle remise en route de la centrale nucléaire de Bataan, ce qui aurait de graves conséquences pour l'environnement et la santé des populations locales. Les trois hommes ont été emmenés au quartier général du 303^e groupe mobile de province de la PNP, au camp Tolentino, où ils ont été soumis à la torture et autres traitements inhumains, y compris la "roulette russe". Le 28 mai, ils ont été contraints d'assister à une conférence de presse devant la presse locale, au cours de laquelle les policiers les ont présentés comme étant les chefs d'un groupe rebelle. Ils ont alors été inculpés de "tentative de meurtre" et "possession illégale d'explosifs et d'armes à feu". Plus tard dans l'après-midi, les victimes ont été transférées à la prison provinciale de Bataan (ville de Balanga), où ils se trouvaient encore détenus fin 2009¹⁶. De même, depuis septembre 2009, des membres de l'ONG luttant contre l'épandage aérien (*People Against Aerial Spraying* – MAAS¹⁷) et de "Interface Development Interventions" (IDIS) ont été soumis à une série d'actes de harcèlement et de surveillance de la part de personnes non identifiées sur l'île de Mindanao. Le MAAS et l'IDIS sont engagés depuis 2007 dans une campagne contre l'épandage aérien et son impact sur la santé des populations. Les auteurs pourraient être liés aux intérêts opposés à l'interdiction de l'épandage aérien, notamment un groupe de producteurs et d'exportateurs de bananes Cavendish, l'Association des producteurs et des exportateurs philippins de bananes (*Pilipino Banana Growers and Exporters Association* – PBGEA), composé de 18 entreprises, et un réseau de fabricants de pesticides appartenant à des multinationales étrangères. Une enquête a par la suite été diligentée par la police mais, fin 2009, elle n'avait donné aucun résultat¹⁸.

Divulgence d'une liste "secrète" où les défenseurs des droits de l'Homme sont cités en tant que cibles militaires potentielles

En 2009, plusieurs organisations se sont dites vivement préoccupées par l'existence d'une liste présentant plusieurs défenseurs des droits de l'Homme comme des cibles militaires potentielles. Ce document de 67 pages classé secret aurait été établi au troisième trimestre de 2007, mais n'a été connu qu'en 2009 grâce à une fuite due à un militaire qui en a révélé l'existence. L'auteur en serait le "JCICC Agila", relevant du chef d'état-major adjoint chargé du renseignement de la 10^e division d'infanterie des AFP¹⁹. 105 défenseurs des droits de l'Homme et plusieurs organisations soupçon-

16/ L'affaire devait être entendue par la première section du Tribunal régional de Balanga le 5 mai 2010, mais elle a été reprogrammée pour le 30 juin 2010, date à laquelle elle a encore été reportée.

17/ MAAS est une ONG composée de près de 200 foyers, comprenant des agriculteurs, des membres de populations autochtones, des femmes, de jeunes pêcheurs et d'anciens ouvriers des plantations, la plupart d'entre eux ayant été exposés à l'épandage aérien sur l'île de Mindanao.

18/ Cf. communiqué de presse de TFD, 2 février 2010.

19/ Le titre en est : "3rd QTR. 2007 OB [Order of Battle] - Validation Result".

nés de collusion avec le mouvement communiste pour “s’emparer du siège du Gouvernement” y sont cités. Bien que les militaires aient nié l’existence de ce document, en l’absence de véritable enquête les personnes citées pourraient bien courir le risque d’être assassinées. Et, de fait, un nombre non négligeable de personnes figurant sur des listes précédentes ont été abattues, l’armée, la police et d’autres agents de l’Etat étant impliqués dans ces crimes. On a en particulier craint pour la vie de M^{me} **Rita Melencio**, du Groupe d’action en faveur des détenus aux Philippines (*Task Force Detainees of the Philippines* – TFDP), qui a joué un rôle de premier plan en demandant que justice soit rendue dans plusieurs affaires importantes. En guise de réaction contre cette liste, trois avocats des droits de l’Homme cités, Me **Carlos Zarate**, Me **Angela Librado-Trinidad** et Me **Lilibeth Ladaga**, ont déposé le 16 juin un “writ of amparo” auprès du bureau du greffe du Tribunal régional de la ville de Davao, demandant qu’une protection temporaire leur soit accordée²⁰. Cette demande a toutefois été rejetée par le tribunal le 14 août 2009, par manque de preuves²¹.

Attaques contre des défenseurs du droit à la terre s’opposant à des projets miniers

Les défenseurs du droit à la terre qui luttent pour la protection de leurs terres ancestrales ont été soumis en 2009 à de nombreuses attaques, destinées à entraver leurs activités. Ainsi, le 28 septembre, M. **Aladino “Datu Mansubaybay” A. Badbaran** a été tué par des inconnus armés dans une embuscade à Barangay Balit (*San Luis, Agusan del Norte*). Son épouse, M^{me} **Demesia Badbaran**, a été blessée au cours de l’attaque. Les deux étaient membres de “Tagdumahan”, une organisation d’agriculteurs de la tribu banwaon, et de “Kalumbay”, une organisation d’agriculteurs relevant des services des Missionnaires ruraux des Philippines (*Rural Missionaries of the Philippines*). Ces organisations luttent pour la protection des terres ancestrales contre les activités d’extraction de grande ampleur menées par des entreprises locales et étrangères. Fin 2009, aucune enquête n’avait été diligentée sur cet assassinat, et la famille continuait de recevoir des menaces. Par ailleurs, M. **Datu Alvie Binungkasan** a été abattu chez lui dans la soirée du 20 novembre, et M. **Rico Badbaran** a été tué le 24 novembre 2009. Tous deux étaient des militants autochtones engagés dans la défense du droit à la terre du peuple lumad, implanté dans le sud des Philippines. M. Binungkasan était membre du conseil de l’organisation des peuples autochtones “Pig-Akuman”, affiliée à l’organisation

20/ Cette assignation (writ) est un recours promulgué par la Cour suprême en 2007, accessible à toute personne dont le droit à la vie, à la liberté ou à la sécurité est violé ou menacé par un acte illégal ou une omission de la part d’un agent ou employé de l’Etat, ou de la part d’une personne physique ou morale.

lumad régionale Kalumbay (*Kalumbay Regional Lumad Organisation*), qui est une fédération régionale des populations autochtones du nord du Mindanao²². M. Badbaran était un parent de M. Datu Mansubaybay. Les assassins de M. Binungkasan seraient des membres du Groupe d'action Gantangan (*Task Force Gantangan*), un groupe paramilitaire, étant donné que M. Abundio Cablay, un dirigeant actif de ce groupe, aurait envoyé un SMS à M. Binungkasan disant que "lui et sa famille seraient les prochains à être visés en raison de son opposition active aux politiques du Gouvernement". M. Binungkasan s'était opposé au projet de M. Cablay d'obtenir le certificat de titre de domaine ancestral (*Certificate of Ancestral Domain Title* – CADT) de manière à étayer sa prétention au titre de propriété de terres ancestrales du peuple lumad, et ce à des fins d'exploitation commerciale. Les tueurs de M. Badbaran seraient aussi des membres du Front de libération du Bungkatol (*Bungkatol Liberation Front*), un groupe paramilitaire soupçonné d'être lié au Groupe d'action Gantangan. Fin 2009, aucune enquête n'avait été menée sur l'assassinat de MM. Datu Alvie Binungkasan et Rico Badbaran. M. **Datu Maampagi Belayong**, président et membre fondateur de "Linundigan-Kalumbay", une organisation membre de Kalumbay, aurait également été abattu par le Groupe d'action Gantangan-Bagani le 2 septembre à Esperanza (*Agusan del Sur*). Le président de la CHR a par la suite promis d'enquêter sur l'affaire²³.

Harcèlement de syndicalistes

Les violations des droits de l'Homme à l'encontre de travailleurs et de syndicats ont augmenté en 2009. Selon le Centre pour les droits syndicaux et les droits de l'Homme (*Centre for Trade Union and Human Rights* – CTUHR), trois syndicalistes ont été tués en 2009, et des milliers d'autres ont été harcelés et menacés en raison de leurs activités syndicales²⁴. Des tactiques d'intimidation sur le mode militaire ont également été utilisées à l'encontre de groupes défendant les droits des travailleurs. Ainsi, depuis la fin septembre 2009, des hommes à l'allure suspecte, avec des coiffures en brosse de style militaire, ont pris en photo et en vidéo les

22/ Kalumbay a joué un rôle de premier plan dans la lutte des peuples autochtones pour le droit à l'autodétermination, et actuellement mène activement des campagnes contre les grands projets miniers et les plantations qui empiètent sur les terres ancestrales, avec la militarisation concomitante des communautés lumad.

23/ Cf. rapport de KARAPATAN, *Oplan Bantay Laya - Blueprint for Terror and Impunity, 2009 Report on the Human Rights Situation in the Philippines*, décembre 2009.

24/ MM. **Edwin Oyeman**, tué le 10 août 2009, **Carlito Dacudao**, tué le 21 août 2009, et **Reynaldo Bucaling**, tué le 4 octobre 2009, étaient membres de différents syndicats de travailleurs de l'industrie sucrière, affiliés à la Fédération nationale des travailleurs de l'industrie sucrière (*National Federation of Sugar Workers* - NFSW), dans la province occidentale Negros, dans l'ouest de Visayas. Fin 2009, ces assassinats n'avaient fait l'objet d'aucune enquête. Cf. rapport du CTUHR, *Tides of Crises in the Workers Movement, Yearend report on the situation of workers' rights and human rights 2009*, janvier 2010.

personnes visitant les locaux du CTUHR dans la ville de Lapu-Lapu (île de Visayas). En outre, en 2009, M^{me} Aurelia Yray, trésorière du syndicat “Nagkahiusang Mamumuo sa Os Miguel” (NAMAOS), M. Roldan Anover, commissaire aux comptes de NAMAOS, et M^{me} Cerila Anding, présidente de NAMAOS, n'ont cessé d'être menacés, harcelés et intimidés par des militaires locaux, en raison de leur appartenance au syndicat NAMAOS, et pour ne pas avoir obtempéré à la demande de l'armée de cesser toute activité syndicale. C'est ainsi que tout au long du mois de janvier, des officiers en uniforme se sont rendus chez M^{me} Aurelia Yray et M^{me} Cerila Anding. Ces militaires, en lien avec les “Travailleurs pour la paix industrielle et les réformes économiques” (*Workers for Industrial Peace and Economic Reforms* – WIPER)²⁵, les ont accusées de travailler pour le mouvement communiste et ont exigé qu'elles rompent avec le mouvement de travailleurs “Mouvement pour le premier mai” (*Kilusang Mayo Uno* – KMU). Le 16 janvier 2010, des membres du syndicat NAMAOS ont déposé une plainte pour harcèlement au commissariat de police de Compostela Valley, mais aucune enquête n'a été menée. Les 2 et 4 avril 2009, plusieurs membres de WIPER ont recherché M^{me} Aurelia Yray afin de “lui parler de NAMAOS” et pour dissuader le syndicat de s'affilier au KMU, car le KMU “soutient le Parti communiste (*Communist Party*), la Nouvelle armée du peuple (*New People's Army*) et le Front démocratique national des Philippines (*National Democratic Front of the Philippines*)”. Les militaires ont également dit à M^{me} Yray qu'elle ne devait pas participer aux manifestations de protestation prévues à l'occasion de la fête du travail le 1^{er} mai, ni à d'autres manifestations. Par la suite NAMAOS a déposé une plainte auprès de la CHR – région II mais, fin 2009, l'affaire était encore pendante.

Sur une note plus positive, le 13 novembre 2009 le procureur de la province de Rizal a levé l'accusation de meurtre contre l'avocat Me Remigio Saladero – principal conseiller juridique de KMU, président du conseil d'administration du Centre d'assistance juridique des travailleurs (*Pro-Labour Legal Assistance Centre* – PLACE), membre du Groupe d'assistance juridique gratuite (*Free Legal Assistance Group* – FLAG) et de l'Union nationale des avocats du peuple (*National Union of People's Lawyers*) – et 60 autres personnes, toutes affiliées à des groupes progressistes, en lien avec l'assassinat d'un membre d'un groupe paramilitaire dans la province de Rizal (à l'est de Manille). L'accusation avait été formulée le 11 février 2009, à peine une semaine après la libération sans charge de

25 / WIPER prétend fournir des services civiques et faire campagne pour la paix industrielle dans la région. Cependant, les soldats qui leur sont attachés sont accusés de menacer et de harceler des dirigeants syndicaux.

Me Saladero après trois mois de détention au Mindoro oriental²⁶. L'accusation aurait été fabriquée pour harceler Me Saladero en raison de ses activités de défense des droits des travailleurs. Me Saladero avait été l'un des avocats à avoir contesté devant la Cour suprême la constitutionnalité de la "politique préventive de réaction calibrée" de la Présidente Gloria Arroyo. Il avait déjà été attaqué dans le passé, surtout par les militaires, pour avoir défendu des personnes soupçonnées d'appartenir à la nouvelle armée du peuple à Rizal.

Interventions urgentes diffusées par l'Observatoire en 2009

Noms	Violations / Suivi	Référence	Date de diffusion
M ^{me} Aurora Broquil, M ^{me} Emily Fajardo et M. Francisco Honra	Menaces de mort	Appel urgent PHL 001/0709/OBS 093	1 ^{er} juillet 2009
MM. Rafael Limcumpao, Domingo Alcantara et Archie Bathan, M ^{me} Rita Melencio	Détention arbitraire / Mauvais traitements / Poursuites judiciaires / Menaces	Appel urgent PHL 002/0709/OBS 096	2 juillet 2009

26 / Cf. rapport annuel 2009 de l'Observatoire.

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2010

Contexte politique

Le contexte politique en République de Corée (Corée du sud) a été marqué en 2009 par la répression exercée aux mois d'octobre et novembre par le Gouvernement du Président Lee Myeong-bak contre les travailleurs migrants non réguliers. Alors que la Corée du sud compte environ 190 000 travailleurs migrants non réguliers, pour le Gouvernement leur présence est "illégal", ce qui justifie de les pourchasser au nom du "maintien de l'ordre" et de la "protection de l'emploi des travailleurs coréens"¹. En outre, d'autres travailleurs luttant pour le respect de leurs droits ont fait l'objet de harcèlement et de répression en 2009.

Les menaces pesant sur l'indépendance de la Commission nationale des droits de l'Homme de Corée (*National Human Rights Commission of Korea – NHRCK*) ont représenté une autre source d'inquiétude. En particulier, la nomination de M. Hyun Byung-chul, un homme manquant d'expérience et de connaissances en matière des droits de l'Homme à la présidence de la Commission, a été vue par de nombreuses organisations de la société civile comme une nouvelle preuve de la subordination de la Commission au Gouvernement en place². Ces préoccupations ont été étayées par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies lors de l'examen du troisième rapport périodique de la République de Corée au cours de sa 43^e session (2-20 novembre 2009) : le Comité a en effet exprimé sa préoccupation au sujet du manque de pouvoir de la Commission

1/ Cf. MINBYUN-Avocats pour une société démocratique (MINBYUN - *Lawyers for a Democratic Society*). Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de Nations unies a noté que 34,9 % de la population active totale est composée de travailleurs non réguliers et a déploré leurs conditions de travail et d'assurance sociale inadéquates. Cf. Comité des droits économiques, sociaux et culturels, *observations finales du Comité des droits économiques, sociaux et culturels - République de Corée*, document des Nations unies E/C.12/KOR/CO/3, 17 décembre 2009.

406 2/ Cf. Forum Asia, *Asian Human Rights Defenders*, Vol. 5, No. 1, mai 2009.

en matière d'enquête et de la réduction de ses effectifs de 21 %, alors que ceux de tous les autres ministères n'ont été réduits que de 2 % tout au plus³.

Sur le plan judiciaire, le 24 septembre 2009 la Cour constitutionnelle a pris une heureuse décision, en jugeant que deux articles de la Loi sur les rassemblements et les manifestations étaient "contraires à la Constitution": l'article 10, qui interdit les rassemblements et les manifestations avant le lever du soleil et après le coucher du soleil, et l'article 21(2), qui décrit les sanctions contre une personne contrevenant à l'article 10. La Cour laisse toutefois au Parlement le soin d'amender ces dispositions, en précisant que si au 30 juin 2010 aucun amendement n'est adopté, les deux articles seront sans effet à dater du 1^{er} juillet 2010⁴.

Répression contre les défenseurs des droits de l'Homme qui luttent contre les expulsions forcées dans le cadre de l'opération Yongsan de 2009

La croissance économique rapide de la Corée du sud en un laps de temps relativement court a donné lieu à de nombreuses expulsions forcées dans des zones destinées à des projets de développement et à de vastes opérations immobilières commerciales. Ces expulsions se déroulent souvent en violation des droits des personnes, sous de faux prétextes d'utilité publique. Dans ce contexte, le 20 janvier 2009, un groupe de locataires et d'artisans luttant contre leur expulsion et demandant des hébergements temporaires ainsi qu'une indemnisation adéquate, a occupé le toit d'un immeuble et construit une tour de guet, dans la région de Yongsan (Séoul)⁵. Contrairement au règlement concernant le contrôle des manifestations, la police a rapidement déployé une unité spéciale pour arrêter les manifestants, ce qui constituait en l'occurrence une réaction excessive et disproportionnée. Au cours de l'opération, la tour de guet a pris feu, provoquant la mort de cinq hommes⁶ et d'un officier de police. Les services du procureur se sont engagés à mener une enquête approfondie mais, le 9 février, ceux-ci ont conclu que la police ne portait aucune responsabilité dans cette affaire. Au contraire,

3/ Cf. Comité des droits économiques, sociaux et culturels, *observations finales du Comité des droits économiques, sociaux et culturels - République de Corée*, document des Nations unies E/C.12/KOR/CO/3, 17 décembre 2009. Cf. aussi le rapport alternatif des ONG au Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies sur le troisième rapport périodique de la République de Corée, septembre 2009.

4/ Un projet de loi amendé déposé en février 2010 stipule que l'interdiction court de "22h à 6h". Toutefois, certains constitutionnalistes et des ONG font valoir que cette révision allonge en fait la durée de l'interdiction, et qu'il faudrait la supprimer purement et simplement. Cf. MINBYUN-Avocats pour une société démocratique.

5/ Cf. Forum Asia, *Asian Human Rights Defenders*, Vol. 5, No. 1, mai 2009.

6/ MM. Seong-su Lee, Yong-Hyun Yoon, Sang-rim Lee, Hui-sung Yang et Dae-sung Han.

le parquet du district central de Séoul a mis en examen neuf manifestants pour “entrave à la circulation en général”, “entrave à l’exécution d’une mission spéciale d’ordre public”, “violation des lois sur les sanctions contre les actes de violence” et “vandalisme”. L’avocat de la défense a demandé en vain une participation civile au procès⁷. En outre, la suite de la procédure a été entachée de manœuvres dilatoires de la part de l’accusation⁸. Par ailleurs, après le raid policier à Yongsan, les manifestants morts ont été largement traités de “terroristes”, à la fois par les services du procureur et par certains médias. Le 21 janvier 2010, les adhérents d’une centaine de groupes civils, religieux et de défenseurs de droits de l’Homme ont réagi en formant une coalition nationale – le Comité contre la répression brutale de la manifestation de Yongsan contre les démolitions (*Committee Against the Brutal Repression of Yongsan Demolition Protest*), demandant instamment au Gouvernement d’enquêter sur ces événements, de punir les responsables, d’accorder une indemnisation appropriée aux victimes et de dresser des plans adéquats pour les zones à développer. En mars 2009 un mandat d’arrêt pour avoir “organisé un rassemblement illégal” a été délivré contre M. **Nam Kyung-nam**, président de la Fédération contre la démolition des maisons (*Federation Against House Demolition*), et MM. **Park Lae-gun** et **Lee Jong-hoi**, co-présidents du Comité contre la répression brutale de la manifestation de Yongsan contre les démolitions, qui ont mené plusieurs

7/ Il s’agit en Corée du sud d’un système comportant la participation d’un jury, la décision définitive étant rendue par un juge. Cf. Forum Asia, *Asian Human Rights Defenders, Vol. 5, No. 1*, mai 2009.

8/ En présentant à la cour les rapports d’enquête, l’accusation a omis un tiers des pièces, soit 3 000 pages. S’y trouvaient des déclarations sous serment de commandants de police et d’agents ayant participé à l’opération, qui seraient favorables à la défense. Finalement le procès a été reporté, et l’avocat de la défense a démissionné en demandant un procès équitable. Le 1^{er} septembre 2009, les inculpés ont demandé que la procédure soit reportée, car il n’y avait plus d’avocats de la défense. La cour a rejeté leur demande, en précisant que des avocats seraient commis d’office et que l’on ne pourrait plus tolérer ces abus des droits de la défense. Cf. rapport de SARANGBANG et MINBYUN-Avocats pour une société démocratique, au nom du Comité contre la répression brutale de la manifestation de Yongsan contre les démolitions, *Urgent Appeal and Report on the Aftermath of “Forced Eviction and Protestors’s deaths at Yongsan, Republic of Korea”*, 12 juin 2009. Le 28 octobre 2009, la 27^e division de négociation du Tribunal du district central de Séoul a déclaré les neuf accusés coupables d’avoir tué un officier de police en jetant un cocktail Molotov sur des matériaux inflammables. La cour a condamné deux des manifestants à six ans de prison et cinq autres à cinq ans de prison. Un autre accusé a été condamné à trois ans de prison et quatre ans avec sursis, et le dernier a été condamné à deux ans de prison et trois ans avec sursis. Trois des neuf accusés ont été incarcérés dès les peines prononcées. Les neuf accusés ont fait appel, et le procès en appel devait commencer le 15 mars 2010.

campagnes de soutien aux familles des victimes⁹. Le 11 janvier 2010, les trois hommes se sont rendus à la police après qu'un accord eut été conclu le 30 décembre 2009 entre le Gouvernement métropolitain de Séoul et le Comité contre la répression brutale de la manifestation de Yongsan contre les démolitions, sur des excuses présentées par le Gouvernement et des indemnités. En outre, le 3 octobre 2009, le premier ministre de Corée a rencontré les familles, et le Gouvernement métropolitain de Séoul a accepté la tenue de funérailles publiques le 9 janvier 2010. Depuis, les trois hommes sont toujours en détention¹⁰. Alors que M. Nam Kyung-nam est poursuivi devant la Cour du district central de Séoul pour "entrave à la circulation" (article 185 du Code pénal), "entrave à l'exécution d'une mission spéciale d'ordre public" (article 144 (2)), "obstruction de la production" (article 314) et pour "violation de la Loi sur les sanctions contre la violence, etc." et "violation de la Loi sur les sanctions contre l'utilisation de cocktails Molotov et autres", MM. Park Lae-gun et Lee Jongh-hoi sont poursuivis pour "violation de la Loi sur les assemblées et les manifestations" et "entraves à la circulation". De même, le 28 avril 2009, M^{me} *Chang Younghee*, chef du bureau de la Fédération contre la démolition des maisons, a été arrêtée pour "extorsion" (article 350 du Code pénal). Fin 2009, elle était toujours en détention. Le 30 avril 2009, 38 étudiants de l'université ont été arrêtés pour violation de la Loi sur les rassemblements et les manifestations, et violation des dispositions du Code pénal sur les transports, avant d'être relâchés dans les 48 heures moyennant un avertissement¹¹.

Poursuite de la répression contre les défenseurs des droits des travailleurs migrants

Tandis que le Gouvernement a annoncé une intensification de la répression contre les travailleurs migrants non réguliers jusqu'en décembre, les mesures répressives à l'encontre des défenseurs de leurs droits se sont poursuivies. En effet, depuis 2002, les services de l'immigration utilisent leurs pouvoirs pour arrêter des travailleurs migrants clandestins, dans le but de cibler les défenseurs des droits de l'Homme. Le 8 octobre, M. Minod

9/ Selon le mandat d'arrestation, M. Park a organisé un rassemblement après le coucher du soleil sans en informer la police le 23 janvier, et organisé des rassemblements illégaux entravant la circulation le 31 janvier, ainsi qu'en février 2009. M. Lee est accusé d'avoir organisé des rassemblements qui auraient directement menacé l'ordre public en "incitant à la violence collective, aux menaces, aux destructions, à provoquer des incendies etc." et d'avoir entravé la circulation, au cours des manifestations mentionnées ci-dessus et le 7 mars. Il est accusé d'avoir organisé, depuis le 20 janvier 2009, environ 72 rassemblements après le coucher du soleil sans en informer la police.

10/ Cf. rapport de SARANGBANG et MINBYUN - Avocats pour une société démocratique, *Urgent Appeal and Report on the Aftermath of "Forced Eviction and Protestors's deaths at Yongsan, Republic of Korea"*, 12 juin 2009.

11/ Cf. MINBYUN-Avocats pour une société démocratique.

Moktan (connu sous le nom de Minu), fondateur en 2003 avec d'autres travailleurs migrants du "Groupe anti-répression" (*Stop Crackdown Band*), co-fondateur du site Internet *Migrant Workers Television* (MWTV) et producteur de deux documentaires sur la situation des travailleurs migrants en Corée du sud, a été arrêté au cours d'une descente des services de l'immigration alors qu'il entraînait dans l'immeuble de MWTV à Yongsang (Séoul). Il a été par la suite incarcéré au centre de détention de Hwaesong. M. Minod Moktan est un travailleur migrant originaire du Népal, résidant en République de Corée depuis 18 ans ; il est devenu une figure emblématique de la défense des droits des travailleurs migrants en Corée du sud. Les circonstances de son arrestation ne correspondent pas aux procédures habituelles des descentes des services de l'immigration, et laissent penser qu'elle vise plutôt à sanctionner ses activités de défense et de promotion des droits des travailleurs migrants. M. Minod Moktan avait à plusieurs reprises dénoncé avec force la brutalité de la répression et avait appelé le Gouvernement à mettre en œuvre un programme de régularisation de travailleurs migrants sans papiers. Le 23 octobre 2009, M. Minod Moktan a été déporté au Népal après quinze jours de détention.

Par ailleurs, fin 2009 le Syndicat des travailleurs migrants (*Migrants' Trade Union – MTU*) de Séoul-Gyeonggi-Incheon, affilié à la Confédération syndicale coréenne (*Korean Confederation of Trade Unions – KCTU*), créé en 2005 pour et par les travailleurs migrants indépendamment de leur situation en matière de visa¹², attendait toujours l'examen de son affaire par la Cour suprême, après l'appel interjeté par le ministère du Travail contre la décision rendue en février 2007 par le Tribunal de grande instance de Séoul en faveur du statut légal du MTU en tant que syndicat. Par cette décision, le tribunal exposait clairement que les travailleurs migrants non réguliers sont reconnus en tant que travailleurs par la Constitution de la République de Corée et la législation sur les syndicats, et bénéficient donc des droits fondamentaux du travail protégés par la loi, y compris le droit à la liberté d'association.

Entraves aux droits syndicaux

En février 2009, une mission syndicale internationale en Corée du sud¹³ a constaté une détérioration de la situation des droits syndicaux,

12/ Le MTU cherche tout particulièrement à améliorer les conditions de travail et à faire cesser la répression contre les travailleurs migrants non réguliers.

13/ La mission comprenait des représentants de la Confédération syndicale internationale (CSI) et son organisation régionale CSI AP, la Fédération syndicale internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie (FIOM), l'Internationale des services publics (ISP) et la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (*Trade Union Advisory Committee - TUAC*).

et a noté que le Gouvernement n'appliquait pas les recommandations de l'Organisation internationale du travail. La mission a été particulièrement préoccupée par l'utilisation de la section 314 du Code pénal coréen, la clause dite "d'obstruction de la production" par le Gouvernement pour restreindre fortement l'activité syndicale légitime¹⁴. En effet, cette clause "d'obstruction de la production" est utilisée de façon systématique pour affaiblir le droit de grève, tout comme l'usage de la force au-delà de ce qui est absolument nécessaire au maintien de l'ordre¹⁵. Ainsi, en avril 2009, la "Ssangyong Motor Company" a licencié environ 3 000 travailleurs dans le cadre de sa restructuration. Les travailleurs et la section de la Ssangyong Motor Company du Syndicat coréen des métallurgistes (*Korean Metal Workers Union* – KMWU) se sont alors mis en grève du 22 mai au 6 août 2009 et ont occupé l'usine de Pyungtaek de l'entreprise. Le 4 août, le Gouvernement a déployé contre les grévistes une force anti-émeute de 2 500 hommes, 25 escadrons, avec tirs de gaz lacrymogène depuis des hélicoptères, tirs de Taser, et a coupé l'alimentation en eau (y compris l'eau potable, l'eau des extincteurs d'incendie, le gaz et l'alimentation). Des organisations de la société civile et des partis politiques d'opposition ont essayé d'apporter de l'eau et de la nourriture à l'intérieur des bâtiments, mais en ont été empêchés par des membres de la direction. L'accès a même été interdit au personnel médical. 94 travailleurs ont été ensuite inculpés "d'obstruction de la production" et arrêtés le 7 août 2009¹⁶. En outre, le 24 mars 2009, M. **Ro Jong-myeon**, un dirigeant syndical de *YTN-24 hour News Channel*, a été arrêté pour "obstruction de la production" à la suite d'une grève menée par des membres du syndicat pour protester contre son

14/ Cf. déclaration de la CSI, 26 février 2009. Tout contrevenant à la section 314 du Code pénal encourt une peine de prison pouvant atteindre cinq ans ou une amende pouvant atteindre 15 millions de won (environ 9 891 euros).

15/ Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies s'est également déclaré vivement préoccupé "par la fréquence avec laquelle des poursuites sont engagées contre des travailleurs dans le cadre de relations professionnelles et il est fait recours à une force excessive contre des travailleurs en grève, principalement en vertu de l'article 314 du Code pénal relatif à l'"obstruction de la production" et a réaffirmé "sa préoccupation quant au fait que les droits syndicaux ne sont pas suffisamment garantis dans l'Etat partie (art. 8)". Cf. Comité des droits économiques, sociaux et culturels, *observations finales du Comité des droits économiques, sociaux et culturels - République de Corée*, document des Nations unies E/C.12/KOR/CO/3, 17 décembre 2009.

16/ Cf. déclaration de la CSI, 27 juillet 2009, déclaration de Forum-Asia, 29 juillet 2009, et rapport conjoint des ONG, *NGO Report on the Situation of Freedom of Opinion and Expression in the Republic of Korea since 2008*, avril 2010. Le 12 février 2010, 22 personnes ont été condamnées à des peines de prison par le Tribunal du district de Suwon : M. **Han Sang-Gyun**, directeur de la section de Ssangyong Motor Company du KMWU, a été condamné à quatre années de prison ; sept dirigeants de la branche ont été condamnés à trois ans de prison ; dix personnes ont reçu des peines de trois ans de prison mais l'inculpation a été suspendue pour quatre ans ; quatre autres personnes ont été condamnées à deux ans de prison, mais leur inculpation a été suspendue pour trois ans. Les 72 personnes à n'être condamnées qu'à des amendes avaient été relâchées en attendant le procès. Cf. MINBYUN-Avocats pour une société démocratique.

licenciement, ainsi que celui de cinq autres membres du syndicat, après qu'il eut protesté contre la "désignation" en juillet 2008 par le Président Lee Myung-bak d'un nouveau directeur général, un homme qui avait été son conseiller spécial pour les médias au cours de ses campagnes électorales. Pour les syndicats de *YTN*, c'était une façon pour le Gouvernement de contrôler la télévision et la radio¹⁷. Le 2 avril, M. Ro Jong-myeon a été libéré selon la procédure d'examen de la légalité de la détention, et le 10 décembre 2009, il a été condamné à une amende de 20 millions de won (environ 13 428 euros) pour "obstruction de la production" par le Tribunal central du district de Séoul. Par ailleurs, le 13 novembre 2009, le Tribunal central du district de Séoul a annulé son licenciement. Cependant, *YTN* a fait appel de la décision et, fin 2009, l'affaire était toujours en cours¹⁸.

Interventions urgentes diffusées par l'Observatoire en 2009

Nom	Violations / Suivi	Référence	Date de diffusion
M. Minod Moktan	Arrestation arbitraire / Déportation	Appel urgent KOR 001/1009/OBS 155	27 octobre 2009

17/ Le licenciement a eu lieu le 6 octobre 2008. Trente-trois membres du syndicat ont fait l'objet de sanctions disciplinaires à la même époque.

412 18/ Cf. MINBYUN-Avocats pour une société démocratique.

SRI LANKA

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2010

Contexte politique

L'année 2009 a été caractérisée par une intensification du conflit, avec une offensive lancée par le Gouvernement contre les Tigres de libération de l'Eelam Tamoul (*Liberation Tigers of Tamil Eelam* – LTTE) dans les districts de Mullativu et Killinochi ainsi que dans la région de Vanni au nord du pays, ce qui a provoqué une crise humanitaire majeure, des centaines de milliers de civils se trouvant pris au piège entre les forces du Gouvernement et des LTTE. Tandis que les LTTE ont forcé des milliers de civils à prendre les armes et les ont empêchés de quitter la zone de combat, les utilisant comme bouclier humain, les militaires sri lankais ont bombardé à plusieurs reprises des zones densément peuplées. Les combats entre les forces gouvernementales et les LTTE ont conduit à une augmentation significative des violations des droits de l'Homme et du droit international par toutes les parties du conflit, dont des disparitions forcées, des exécutions extrajudiciaires, des actes de torture et autres mauvais traitements. Suite à l'offensive finale de la mi-mai, qui aurait fait des milliers de victimes parmi les civils, le Gouvernement a déclaré qu'il avait pris le contrôle des régions anciennement aux mains des LTTE dans le Vanni et a revendiqué la victoire le 19 mai, mettant fin à plus de 25 ans de conflit armé. Les agences des Nations unies estiment que plus de 7 500 civils ont été tués et plus de 15 000 ont été blessés entre la mi-janvier et le début du mois de mai 2009 au Sri Lanka¹. Le rapporteur spécial des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, M. Philip Alston, a même fait état d'allégations affirmant que jusqu'à 30 000 personnes ont été tuées au Sri Lanka durant les derniers mois du conflit². Après la fin du conflit, environ 280 000 civils tamouls qui avaient fui le district du Vanni durant les dernières semaines de guerre ont été confinés dans des camps d'internement surpeuplés contrôlés par les forces de sécurité. Leur liberté de mouvement était entravée et ils n'avaient aucun accès à des observateurs indépendants, dont les médias et travailleurs humanitaires. A la fin de l'année, les restrictions à la liberté de mouvement ont été assouplies, notamment grâce aux pressions internationales. Fin 2009, le Président

1/ Cf. communiqué des Nations unies, 23 décembre 2008, 13 mars et 8 mai 2009.

2/ Cf. intervention de M. Philip Alston à la 14^e session du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, 3 juin 2010. Traduction non officielle.

Mahinda Rajapaksa a décidé d'anticiper l'élection présidentielle de deux ans dans l'espoir de tirer profit de la victoire³.

La fin du conflit n'a pas mis fin aux violations des droits de l'Homme dans le pays : la Loi draconienne de prévention du terrorisme (*Prevention of Terrorism Act* – PTA) ainsi que la Réglementation d'urgence de 2005 sur divers dispositions et pouvoirs et la Réglementation d'urgence de 2006 sur la prévention et l'interdiction du terrorisme et d'activités terroristes spécifiées sont restées en vigueur. En particulier, la PTA a été utilisée afin de faire taire les critiques et les contestations et pour entraver les libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique. Les violations des droits de l'Homme ainsi que la suppression de la liberté des médias et de l'opposition politique à la guerre et aux pratiques corrompues sont restées endémiques. Des centaines de personnes sont restées en détention arbitraire, tandis que la torture lors de détention policière a été banalisée⁴. D'autre part, les auteurs de ces violations ont continué de bénéficier de l'impunité, comme l'illustre la dissolution en juin 2009 de la Commission d'enquête présidentielle (*Presidential Commission of Inquiry*), qui avait été établie afin d'enquêter sur les violations graves des droits de l'Homme commises depuis 2006, sans que celle-ci ait rempli son mandat. En particulier, aucun rapport n'a été rendu public et l'enquête n'a donné lieu à aucune poursuite.

La liberté d'expression est restée limitée au Sri Lanka tout au long de l'année 2009. Durant le conflit, le Gouvernement sri lankais a eu recours à toutes les méthodes à sa disposition pour exercer un contrôle très strict des médias et pour empêcher les reportages indépendants relatifs à la situation dans les zones de combat et dans celles où les déplacés internes se sont réfugiés. Certains dirigeants politiques gouvernementaux et hauts fonctionnaires ont également continué à tenir publiquement des propos hostiles, sans aucune preuve à l'appui, contre les médias et les journalistes. Fin mai par exemple, lorsque la célébration de la victoire était à son comble, la majorité des officiers supérieurs des services armés et de la police qui sont apparus à la télévision, contrôlée par l'Etat, ont lancé des accusations contre des militants des médias indépendants, les désignant comme des collaborateurs des LTTE qui auraient reçu de l'argent de ces derniers⁵. Dans ce contexte, les médias ont été obligés d'adopter une autocensure stricte, notamment en ce qui concerne les sujets liés à la guerre et l'après-guerre, et

3/ En conséquence, l'élection présidentielle devait avoir lieu en janvier 2010 et l'élection parlementaire en avril 2010.

4/ Cf. rapport de Liberté des médias au Sri Lanka (*Media Freedom in Sri Lanka* - MFSL), *Sri Lanka - Freedom of Expression Violations, January-December 2009*, février 2010.

5/ *Idem*.

de nombreux employés des médias ont dû quitter le pays pour leur sécurité en 2009⁶. Cependant, bien que le rapporteur spécial des Nations unies sur la liberté d'expression ait demandé à visiter le Sri Lanka en août 2009, à la fin de l'année le Gouvernement n'avait pas répondu à cette demande, malgré les engagements pris durant sa candidature à l'élection au Conseil des droits de l'Homme en 2006.

Le 9 février 2009, dix experts indépendants⁷ des Nations unies ont exprimé "leur profonde préoccupation au sujet de la détérioration de la situation des droits de l'Homme au Sri Lanka, et notamment de l'espace de plus en plus réduit pour les voix critiques et la peur de représailles contre les victimes et témoins qui – en l'absence d'enquêtes et de poursuites efficaces – a favorisé l'impunité pour les violations des droits de l'Homme". M^{me} Margaret Sekaggya, rapporteure spéciale des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme, a ajouté qu'"un climat de peur et d'intimidation règne parmi ceux qui défendent les droits de l'Homme, notamment parmi les journalistes et avocats" et que "la sécurité des défenseurs des droits de l'Homme s'est considérablement aggravée durant l'année écoulée. Cela a été le cas de manière très significative suite aux dénonciations de violations des droits de l'Homme commises par les parties au conflit, de la corruption parmi les fonctionnaires et de l'impunité"⁸. Le 12 mars, le Parlement européen a également adopté une résolution déplorant la détérioration de la situation humanitaire au Sri Lanka⁹. Les 26 et 27 mai, le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies a tenu une session spéciale pour aborder la situation des droits de l'Homme dans le pays¹⁰.

Graves actes de représailles contre des journalistes dénonçant les violations des droits de l'Homme

En 2009, les journalistes qui ont dénoncé les violations des droits de l'Homme, notamment la corruption et les abus de pouvoir ainsi que

6/ Au moins trente-quatre personnes travaillant dans les médias ont quitté le pays au courant de l'année 2009. Vingt-quatre d'entre elles ont déposé des demandes d'asile dans des pays occidentaux. Cf. rapport de MSLF, *Sri Lanka - Freedom of Expression Violations, January-December 2009*, février 2010.

7/ Les rapporteurs spéciaux sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme, sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, sur le droit de toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale susceptible d'être atteint, sur l'indépendance des juges et des avocats, sur le droit à l'alimentation, sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, sur le logement convenable ainsi que les présidents des groupes de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, et sur la détention arbitraire.

8/ Cf. communiqué des Nations unies, 9 février 2009. Traduction non officielle

9/ Cf. résolution du Parlement européen P6_TA(2009)0129 sur le Sri Lanka, 12 mars 2009.

10/ Cf. communiqué de presse des Nations unies, 27 mai 2009.

l'impunité qui domine, se sont de nouveau trouvés en première ligne de répression, tandis que l'ensemble des attaques contre les médias sont restées impunies. En effet, parmi les enquêtes ouvertes sur les exécutions, les enlèvements, les agressions, les menaces et les actes d'intimidation contre les journalistes, aucune n'a été menée à terme. Le 8 janvier 2009, **M. Lasantha Wickrematunge**, fondateur et rédacteur-en-chef du journal *Sunday Leader*, qui avait fortement critiqué la corruption et les abus de pouvoir au Sri Lanka ainsi que les politiques du Gouvernement relatives au conflit armé, a été abattu par quatre hommes armés à moto à Colombo, près de la base militaire de Ratmalana, alors qu'il se rendait à son travail en voiture. Gravement blessé à la tête, il a été emmené d'urgence à l'hôpital, où il est décédé. Par le passé, M. Wickrematunge avait fait l'objet de plusieurs reprises de tentatives d'intimidation et de poursuites en raison de ses enquêtes sur la corruption, le népotisme au sein du Gouvernement et de la société en général ainsi que sur l'impunité qui les caractérise. M. Wickrematunge était également un opposant à la guerre et préconisait une solution politique négociée au conflit¹¹. Fin 2009, les auteurs de l'assassinat de M. Wickrematunge n'avaient toujours pas été identifiés. En outre, les journalistes du *Sunday Leader* ont continué à être harcelés après ce meurtre. Le 22 octobre par exemple, M^{me} **Frederica Jansz**, rédactrice du *Sunday Leader*, et M^{me} **Munza Mushataq**, directrice de la rédaction, ont reçu des menaces de mort semblables à celles reçues par M. Wickrematunge trois semaines avant son assassinat. Les menaces sont survenues après que le journal eut publié un reportage sur des séquences vidéo diffusées en août 2009 au Royaume Uni par *Channel 4*, qui montraient des soldats du Gouvernement sri lankais en train d'exécuter des prisonniers tamouls. Les journalistes avaient signalé les menaces dont ils faisaient l'objet à l'inspecteur général de la police du Sri Lanka et à la police locale de Colombo mais, fin 2009, aucune action n'avait été entreprise par les autorités¹². D'autre part, M. **Sunanda Deshapriya**, journaliste et défenseur des droits de l'Homme, a été accusé par les médias pro-gouvernementaux d'être un "traître" et un "menteur" après son intervention lors de la session spéciale du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies le 27 mai 2009, par la suite diffusée sur *YouTube*. Plusieurs commentaires des médias pro-gouvernementaux constituaient des incitations à la violence contre M. Deshapriya et sa famille. Le 25 mai, M. Deshapriya avait déjà

11/ L'assassinat de M. Wickrematunge a été sévèrement condamné par la haut commissaire aux droits de l'Homme des Nations unies, M^{me} Navy Pillay, qui a exprimé sa profonde préoccupation au sujet de la libre expression de la contestation au Sri Lanka. Ces préoccupations ont été réitérées par le Parlement européen dans sa résolution du 5 février 2009. Cf. communiqué des Nations unies, 29 janvier 2009 et résolution du Parlement européen P6_TA(2009)0054 sur le Sri Lanka, 5 février 2009.

12/ Cf. rapport de MSLF, *Sri Lanka - Freedom of Expression Violations, January-December 2009*, février 2010 et "Law and Society Trust" (LST).

été accusé de se rendre à Genève “dans le but de faire des déclarations fausses et inexactes contre le Gouvernement du Sri Lanka et les forces de sécurité auprès du Conseil des droits de l’Homme” et de “défendre les dirigeants des LTTE”. Le 7 juin 2009, *The Nation* a rapporté que le Président Mahinda Rajapaksa avait exprimé ses “préoccupations au sujet de Sunanda Deshapriya, qui a critiqué le Sri Lanka lors de la session spéciale du Conseil des droits de l’Homme des Nations unies à Genève”, ce qu’il considérait comme une “trahison”¹³. Suite à l’agression brutale de M. **Poddala Jayantha**, secrétaire général de l’Association des journalistes travaillant au Sri Lanka (*Sri Lanka Working Journalists Association – SLWJA*), qui avait été enlevé, torturé puis abandonné au bord d’une route le 1^{er} juin 2009, la division des enquêtes criminelles (*Criminal Investigation Division – CID*) a interrogé puis relâché, les 1^{er} et 2 juin respectivement, MM. **Bennet Rupasinghe** et **Sandaruwan Senadheera**, directeur de la rédaction et rédacteur de *Lanka E News*, qui avaient dénoncé l’enlèvement de M. Jayantha, y compris auprès de la police. Ils ont été détenus en tant que suspects pour l’agression de leur collègue, avant d’être libéré sous caution de 500 000 roupies (environ 3 363 euros) chacun par le Tribunal de première instance le 2 juin. Le 12 octobre, ils ont été acquittés par le tribunal car la police n’avait pas présenté de preuves suffisantes à leur rencontre¹⁴. Le 31 août 2009, M. **Jayaprakash S. Tissanayagam**, un journaliste tamoul de *The Sunday Times* et *The Daily Mirror* et également rédacteur-en.chief d’*Outreach Multimedia*, un magazine électronique créé afin de mettre en lumière les problèmes des droits de l’Homme au Sri Lanka, a été condamné par la Haute cour de Colombo à vingt ans de travaux forcés dans le cadre de la PTA pour “provocation de désaccords communautaires”, “incitation à la haine raciale” et “soutien au terrorisme”. M. Tissanayagam avait été arrêté en mars 2008 par la division des enquêtes terroristes (*Terrorism Investigation Division – TID*) de la police et détenu pendant plus de cinq mois sans inculpation, avant d’être accusé en août sur la base de la PTA et des Réglementations d’urgence, en liaison avec des articles qu’il avait écrits en 2006 pour le magazine *North-Eastern Monthly*. Les articles critiquaient les opérations militaires effectuées par le Gouvernement dans les régions tamoules à cause de leur “impact indiscriminé sur les civils”¹⁵.

13/ Cf. LST.

14/ *Idem*.

15/ Son co-directeur, M. N. **Jasiharan**, et sa femme, M^{me} V. **Valamathy**, qui avaient également été arrêtés en mars 2008, ont été libérés en octobre 2009 lorsque les accusations ont été abandonnées, après qu’ils eurent convenu de ne pas déposer de plainte pour violation des droits fondamentaux contre les autorités. En septembre 2009, M. Tissanayagam a fait appel de sa condamnation, et a finalement été libéré sous caution en janvier 2010. En mai 2010, il a bénéficié d’une grâce présidentielle.

Poursuite du harcèlement contre les avocats et défenseurs de victimes de violations des droits de l'Homme

En 2009, les avocats et défenseurs de victimes de violations des droits de l'Homme ont également fait l'objet de harcèlement. Le 24 janvier par exemple, le Centre des droits de l'Homme "Droit à la vie" (*Right to Life*) à Negombo, dans la ville de Katunayake, a reçu des menaces de mort par téléphone. En septembre 2008, le centre et ses avocats avaient déjà reçu de telles menaces, suite à l'assassinat le 20 septembre 2008 de M. Sugath Nishanta Fernando, un plaignant dans une affaire de corruption qui avait reçu des menaces de morts avant son décès et avait bénéficié de l'aide de "Droit à la vie". Le 26 janvier 2009, le président de "Droit à la vie" a déposé une plainte auprès de l'inspecteur général de la police à Colombo. Par la suite, la CID a signalé au centre que des enquêtes avaient été ouvertes et qu'elles étaient encore en cours. De même, le 27 janvier, M. **Amitha Ariyaratne**, ancien avocat de M. Sugath Nishanta, a été menacé de mort à trois reprises par des policiers au commissariat de Negombo. M. Ariyaratne représente également la famille de M. Nishanta au sujet d'une plainte contre des policiers du commissariat de Negombo pour actes de torture sur la personne de M. Nishanta. Cependant, aucun agent de police n'a été arrêté ou interrogé au sujet de ces menaces de mort. M. **Santha Fernando**, secrétaire de la justice et de la paix au sein du Conseil national chrétien du Sri Lanka (*National Christian Council of Sri Lanka – NCCSL*), particulièrement engagé dans la promotion de la justice parmi les secteurs les moins privilégiés de la société, a été détenu sans charge du 27 mars au 11 novembre 2009 au sein de la TID, sur la base des Réglementations d'urgence en vigueur, avant d'être libéré sous caution. Fin 2009, M. Fernando devait toujours se présenter régulièrement auprès de la TID et ne pouvait pas quitter le pays, son passeport ayant été remis au tribunal jusqu'à l'examen de son dossier. Le 7 mai 2009, M. **Sinnavan Stephen Sunthararaj**, chef de projets du Centre pour les droits de l'Homme et le développement (*Centre for Human Rights and Development – CHRD*), connu pour documenter les cas de maltraitance des enfants à Jaffna, a été enlevé. Les auteurs de l'enlèvement seraient des agents de la CID. M. Sunthararaj venait de passer deux semaines en détention sans inculpation. Fin 2009, M. Sunthararaj demeurait disparu. D'autre part, dans la matinée du 20 août 2009, le docteur **Paikiasothy Saravanamuttu**, directeur exécutif du Centre pour des alternatives politiques (*Centre for Policy Alternatives – CPA*), a reçu une lettre de menaces de mort anonyme disant qu'il était tenu pour responsable du fait que le Sri Lanka allait se trouver privé des avantages du Système de préférences généralisées de l'Union européenne (SPG +) en octobre, ce qui aboutirait à des pertes d'emploi dans l'industrie du vêtement, et ce en raison de la transmission d'informations par le Dr. Saravanamuttu à M^{me} Benita Ferrero-Waldner, commissaire européen pour les relations

extérieures et la politique européenne de voisinage¹⁶. Le Dr. Saravanamuttu et le CPA ont par la suite porté plainte auprès de la police et demandé à l'inspecteur général de la police d'ordonner l'ouverture immédiate d'une enquête sur cette affaire. Le 1^{er} juin 2009, le CPA avait déjà reçu une lettre qui accusait l'organisation d'aider et d'encourager le terrorisme et de conspirer contre le Sri Lanka avec la communauté internationale. En outre, le 2 septembre, le Dr. Saravanamuttu a été brièvement détenu par la TID à l'aéroport international de Katunayake à son retour de l'étranger. Il a été interrogé par la TID durant deux heures avant d'être remis en liberté, sans avoir obtenu la moindre justification pour son arrestation. D'autre part, un groupe composé de 133 citoyens, militants et organisations de la société civile ont fait l'objet d'enquêtes par la CID. Le 27 août, ils avaient publié une déclaration publique condamnant les menaces de mort contre M. Saravanamuttu, sous forme d'encart publicitaire dans les journaux *Daily Mirror* et *Lankadeepa* le 16 septembre. Des agents des CID ont notamment rendu visite à plusieurs signataires pour les interroger le 28 août¹⁷.

Par ailleurs, la situation d'extrême insécurité à laquelle sont confrontés les défenseurs des droits de l'Homme au Sri Lanka a été accrue par une déclaration publique faite en mars par le ministre sri lankais des Droits de l'Homme, M. Mahinda Samarasinghe, dans laquelle il a discrédité et menacé les défenseurs des droits de l'Homme après que plusieurs ONG sri lankaises ont dénoncé les violations des droits de l'Homme lors de la session du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies qui a eu lieu à Genève en mars 2009. De même, cinq avocats, MM. **Srinath Perera**, **Upul Jayasuriya**, **S. Sumanthiran**, **Viran Corea** et **Athula Ranagala**, ont été désignés comme "antipatriotes" et "traîtres à la nation" dans un article paru sur le site internet du ministère de la Défense le 10 juillet 2009. Ils ont également été décrits comme des avocats qui "ont eu l'habitude de représenter et défendre des personnes suspectées d'appartenir aux LTTE par le passé". Ces propos diffamatoires contre les avocats seraient liés à leur

16/ Le SPG de l'UE est un accord commercial au travers duquel l'UE offre un accès préférentiel au marché de l'Union à 176 pays et territoires en voie de développement. Le dispositif d'avantage spécial en matière de développement durable et de bonne gouvernance (connu sous le nom de SPG +) offre des réductions de droits de douane supplémentaires afin d'encourager les pays en voie de développement vulnérables à ratifier et appliquer les conventions internationales en la matière. Le CPA a systématiquement soutenu que les avantages SPG + devaient être renouvelés, et que le Sri Lanka devait saisir cette opportunité pour également renforcer son cadre de protection des droits de l'Homme en se conformant au droit international des droits de l'Homme.

17/ On leur a demandé d'où ils connaissaient le Dr. Saravanamuttu, si une réunion pour tous les signataires de la déclaration avait eu lieu, s'ils avaient réellement vu la lettre de menace, et qui l'avait envoyée.

défense du journal *Sunday Leader* dans le cadre d'un procès intenté à son encontre par le ministère de la Défense pour diffamation¹⁸.

Poursuite des obstacles contre les travailleurs humanitaires

La décision de septembre 2008 du Gouvernement d'ordonner à toutes les organisations humanitaires internationales – à l'exception du Comité international de la Croix rouge (CICR) – de quitter la région du Vanni car il "ne pouvait plus garantir la sécurité des travailleurs humanitaires" est restée en vigueur en 2009, ce qui a eu un impact significatif sur l'accès de la population civile à l'aide internationale. Les travailleurs et organisations humanitaires ont par ailleurs continué à subir des restrictions sévères dans leur travail. En particulier, l'administration des camps militaires a empêché les organisations humanitaires, dont l'ONU et le CICR, d'assumer le suivi efficace de la situation dans les camps contrôlés par les forces de sécurité et d'assurer la protection des réfugiés. En juillet, le Gouvernement a demandé au CICR de fermer ses bureaux dans l'est du Sri Lanka après que le ministre Mahinda Samarasinghe eut déclaré que les "services spécialisés" fournis par le CICR et d'autres organisations humanitaires n'étaient plus nécessaires depuis la fin de la guerre. Dans le même temps, les autorités ont empêché le CICR d'accéder à la plupart des personnes déplacées dans le nord. Le 17 juillet 2009, quatre bureaux du CICR, à Trincomalee, à Mutur, à Batticaloa et à Akkaipattu, dans la province orientale, ont été fermés, et les activités dans cette région, suspendues. Durant cette même période, les activités des bureaux de Vavuniya et de Mannar ont été stoppées en attendant davantage de clarifications et un accord avec le Gouvernement. La fermeture est survenue dans un contexte de tension croissante entre le Gouvernement et des dizaines d'organisations humanitaires, critiques envers les conditions de vie au sein des camps gérés par le Gouvernement dans le nord, qui abritent des civils tamouls déplacés lors de la phase finale des combats entre le Gouvernement et les LTTE¹⁹. Des fonctionnaires gouvernementaux ont également continué à accuser publiquement les agences humanitaires internationales, dont l'ONU et le CICR, d'être des partisans ou des sympathisants des LTTE.

Venant s'ajouter aux entraves subies dans leur travail quotidien, les travailleurs humanitaires ont également fait l'objet de harcèlement lorsqu'ils ont cherché à attirer l'attention sur les violations des droits de l'Homme dont ils étaient témoins. En mai 2009, cinq médecins employés par le Gouvernement, le Dr. T. Sathiyamoorthy, le Dr. T. Varatharajah, le Dr. V. Shanmugarajah, le Dr. Ilanchelivan Pallavan et le Dr. S. Sivapalan,

18/ Cf. LST.

420 19/ Cf. CICR, www.icrc.org/Web/fre/sitefre0.nsf/htmlall/sri_lanka?OpenDocument et LST.

ont été arrêtés par l'armée sri lankaise qui les a finalement livrés à la police. Ils ont alors été placés en détention au sein de la TID et désignés comme partisans des LTTE pour avoir fourni des informations sur la situation dans la zone de conflit à des groupes des droits de l'Homme et des médias locaux et internationaux, dont des rapports d'attaques militaires sri lankaises contre des civils. Le 24 août, le Dr. Sathiyamoorthy, le Dr. Varatharajah, le Dr. Shanmugarajah et le Dr. Pallavan ont finalement été libérés sous caution mais ils ont été confinés dans la ville de Vavuniya, tandis que le Dr. Sivapalan a été libéré sous caution le 1^{er} septembre dans les mêmes conditions. Fin 2009, les docteurs étaient toujours accusés "d'avoir fourni de fausses informations aux médias" et "d'aider la propagande rebelle". Par ailleurs, les 11 et 12 juin 2009, M. **Charles Raveendran Navaratnam**, membre du personnel du Haut commissariat aux réfugiés des Nations unies (HCR), et M. **Kanthasamy Sounthararajan**, membre du personnel du Bureau des services d'appui aux projets des Nations unies (*United Nations Office for Project Services – UNOPS*), ont été enlevés par des hommes en civil, qui n'ont pas pu être identifiés et qui conduisaient un véhicule non immatriculé. On a découvert par la suite que les deux agents de l'ONU avaient été enlevés par les services de sécurité sri lankais. Ils auraient été arrêtés pour "participation active" aux activités des LTTE. Fin 2009, ils se trouveraient encore en détention²⁰. D'autre part, le 6 septembre 2009, M. **James Elder**, porte-parole du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) à Colombo, a été sommé de se présenter auprès du premier ministre. On lui a alors annoncé que son visa résidentiel avait été annulé à partir du 7 septembre. M. Elder a finalement obtenu un délai jusqu'au 21 septembre pour quitter le pays. Bien qu'aucune raison officielle n'ait été donnée au sujet de cette décision, l'expulsion de M. Elder a suivi plusieurs déclarations qu'il avait faites au sujet de la situation difficile des enfants pendant la guerre et la période de l'après-guerre²¹. En juillet, M. **Peter Mackay**, agent de terrain de l'UNOPS, avait déjà été contraint de quitter le Sri Lanka pour avoir compilé des notes détaillées récusant le nombre officiel de civils tués donné par le Gouvernement et mettant en doute l'adéquation des dispositions prises par celui-ci pour les opérations humanitaires²².

20 / Cf. LST.

21 / *Idem*.

22 / *Idem*.

Interventions urgentes diffusées par l'Observatoire en 2009

Noms	Violations / Suivi	Référence	Date de diffusion
M. Lasantha Wickrematunge	Assassinat	Appel urgent LKA 001/0109/OBS 006	15 janvier 2009
M. Upali Tennakoon	Agression	Appel urgent LKA 002/0109/OBS 015	27 janvier 2009
Membres du centre des droits de l'Homme "Droit à la vie" / M. Amitha Ariyaratne	Menaces de mort	Appel urgent LKA 003/0209/OBS 022	3 février 2009
M. Sinnavan Stephen Sunthararaj	Disparition forcée / Craintes pour l'intégrité physique et psychologique / Harcèlement	Appel urgent LKA 004/0509/OBS 077	15 mai 2009
M. Paikiasothy Saravanamuttu	Menaces de mort	Appel urgent LKA 005/0809/OBS 121	21 août 2009

THAÏLANDE

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2010

Contexte politique

L'année 2009 a été marquée en Thaïlande par les manifestations anti-gouvernementales organisées à la fin du mois de mars et en avril par le Front uni pour la démocratie contre la dictature (*United Front for Democracy against Dictatorship* – UDD), soutenu par le premier ministre destitué Thaksin Shinawatra. Les batailles de rue ont fait au moins 123 blessés. En outre, le Sommet de l'Association des nations de l'Asie du sud-est (*Association of Southeast Asian Nations* – ASEAN), tenu le 11 avril 2009, a été interrompu par des manifestants de l'UDD, qui ont fait irruption dans les locaux. Le Gouvernement a répondu en déclarant l'état d'urgence à Pattaya, à Bangkok, et dans les provinces avoisinantes. Le 12 avril, une cinquantaine de sympathisants de l'UDD ont investi le ministère de l'Intérieur afin de protester contre l'état d'urgence et l'arrestation de l'un de leurs dirigeants. Dans la nuit du 13 au 14 avril, au moins 77 personnes ont été blessées et deux personnes tuées par balle¹. En outre, malgré la promesse du premier ministre Abhisit Vejjajiva de mettre moins l'accent sur la sécurité et davantage sur le développement et la justice, en 2009 aucun progrès réel n'a été constaté dans la façon de traiter l'insurrection dans le sud, qui a fait plus de 3 900 morts au cours des six dernières années. Au contraire, la violence s'est intensifiée, les lois répressives sont restées en vigueur et la présence de milices a exacerbé les tensions entre les communautés bouddhistes et musulmanes. Les militaires ont bloqué les tentatives d'asseoir l'autorité civile et se sont opposés à la levée de la loi martiale et du décret instituant l'état d'urgence en vigueur dans les trois provinces déchirées par le conflit, Pattani, Yala et Narathiwat².

D'autres événements ont suscité de nombreuses protestations de la communauté internationale. En 2009, le Gouvernement a notamment renvoyé dans leur pays d'origine de nombreux réfugiés ayant fui les régimes autoritaires de pays voisins, et ce contrairement au principe de non-refoulement³. En décembre, environ 4 000 laotiens de l'ethnie hmong ont été déportés

1/ Cf. Union pour la liberté civile (*Union for Civil Liberty* - UCL).

2/ Cf. rapport de International Crisis Group, *Southern Thailand: Moving towards Political Solutions?*, 8 décembre 2009.

3/ Selon le principe de non-refoulement, aucun Etat ne doit expulser, renvoyer ou extraditer une personne vers un autre Etat où elle risque d'être soumise à des actes de torture.

vers le Laos, alors que nombre d'entre eux vivaient en Thaïlande depuis plus de 30 ans et que, pour la plupart, la nécessité d'une protection internationale était reconnue⁴. En outre, l'exécution de deux trafiquants de drogue le 24 août 2009, la première depuis 2003, a suscité une large condamnation de la part du mouvement mondial contre la peine de mort⁵.

En Thaïlande, les restrictions à la liberté d'expression ont été maintenues en 2009, non seulement sur Internet, mais aussi à l'encontre d'autres médias. Le ministère de l'Information et des techniques de communication (*Ministry of Information and Communication Technology* – MICT) a notamment continué de réduire au silence les "cyber-dissidents" et de restreindre la liberté d'expression, en faisant appel de plus en plus souvent à la Loi sur le crime de lèse-majesté⁶. Le MICT se targue d'avoir fermé plus de 2 000 sites Internet par ce moyen, et de nombreux sites continuent à être bloqués⁷. Le Gouvernement a également annoncé le 14 mai son intention de promulguer de nouvelles règles pour les radios et stations de télévision communautaires dans le but de contrôler le contenu des programmes⁸. Les règles ont finalement été approuvées et les radios communautaires ont été obligées de s'enregistrer auprès de la Commission nationale des télécommunications (*National Telecommunications Commission* – NTC) pour avoir le droit d'émettre. Au 25 août 2009, 5 500 licences provisoires de 300 jours avaient été accordées, ce qui correspond à 98 %-99 % des radios communautaires du pays. Les stations autorisées se sont engagées à veiller à ce que le contenu des programmes "n'incite ni à la violence ni à troubler l'ordre politique, n'offense pas la monarchie et ne porte pas atteinte aux bonnes mœurs"⁹.

Enfin, au niveau international, le choix de personnes non qualifiées pour siéger au sein de la Commission nationale des droits de l'Homme de Thaïlande, contrairement aux critères des Principes de Paris, a fait l'objet de nombreuses critiques. Sur les sept nouveaux membres approuvés par le Sénat le 1^{er} mai 2009, l'un d'entre eux faisait l'objet d'une procédure d'enquête et plusieurs n'avaient aucune expérience en matière de droits

4/ Cf. communiqué de presse des Nations unies, 31 décembre 2009. Cf. aussi résolution P6_TA(2009)0055 du Parlement européen sur la situation des réfugiés birmans en Thaïlande, 5 février 2009.

5/ Cf. déclaration d'UCL et de la Coalition mondiale contre la peine de mort, 3 septembre 2009.

6/ La législation thaïlandaise sur le crime de lèse-majesté est l'une des plus sévères au monde : les sanctions prévues vont de trois à quinze ans de prison. Elle a fréquemment été utilisée à des fins politiques.

7/ Cf. communiqué de presse d'IFEX, 8 avril 2009.

8/ Cf. Article 19 et rapport du Conseil national de la presse de Thaïlande (*National Press Council of Thailand*), *Impact of Defamation Law on Freedom of Expression in Thailand*, juillet 2009.

9/ Cf. UCL.

de l'Homme, tandis que des candidats hautement qualifiés ont été rejetés. L'une des principales critiques a porté sur l'absence de représentants d'organisations reconnues de la société civile¹⁰.

Actes de harcèlement et d'intimidation à l'encontre de défenseurs luttant contre l'impunité

En 2009, les défenseurs luttant contre l'impunité ont continué à être considérés comme une menace potentielle. Le 8 février 2009 les forces de sécurité thaïes, commandées par le lieutenant-colonel Pravej Sudhiprapha, ont fouillé le bureau du Groupe de travail Justice pour la Paix (*Working Group on Justice for Peace – WGJP*) dans la province méridionale de Pattani. Vingt policiers et militaires y ont consacré trois heures. La perquisition se serait déroulée dans le cadre de la loi martiale, des militants ayant été vus aux alentours. Les forces de sécurité ont obligé les bénévoles présents à donner les codes d'accès des ordinateurs, lesquels contenaient des précisions détaillées sur des victimes de violations, des témoins, et autres informations sensibles. En outre, les militaires ont répandu des tracts dans les provinces méridionales qui donnaient le nom et les coordonnées de M^{me} **Angkhana Neelapaijit**, présidente de WGJP et veuve de Me **Somchai Neelapaijit**, avocat des droits de l'Homme porté disparu depuis cinq ans après avoir déposé une plainte alléguant que des policiers avaient torturé certains de ses clients dans le sud. Ces tracts ont été diffusés sans l'accord de M^{me} Neelapaijit, et ont porté préjudice à son action. La fouille a eu lieu après la publication de plusieurs rapports sur la situation des droits de l'Homme dans le sud de la Thaïlande, dont un diffusé par WGJP¹¹. En outre, alors qu'au cours des cinq dernières années quatre premiers ministres thaïs ont reconnu que la police et des agents de l'Etat étaient impliqués dans la disparition forcée de Me Somchai Neelapaijit, aucun n'a traduit les auteurs en justice. De surcroît, le policier qui avait été condamné à trois ans de prison en raison de sa responsabilité dans la disparition de Me Somchai Neelapaijit, M. Pol Maj Ngern Thongsuk, de la division anti-criminelle, se serait réfugié à l'étranger. M^{me} Neelapaijit ne cesse de réclamer que l'enquête sur la mort de son mari progresse, ce qui lui a valu d'être victime à plusieurs reprises d'actes de harcèlement de la part de personnes inconnues.

Assassinat d'une militante des droits de l'Homme dans la province de Yala

Le 12 mars 2009, M^{me} **Laila Paaitae Daoh**, une militante bien connue des droits de l'Homme et de la paix, a été abattue en plein jour dans le district de Krongpenang, province de Yala. Depuis longtemps, M^{me} Paaitae

10 / *Idem.*

11 / *Idem.*

Daoh et sa famille recevaient des menaces, et avaient subi des attaques des insurgés, qui auraient tué son fils aîné en 2004, ainsi que son mari et son deuxième fils en 2006. Malgré les pressions exercées par les insurgés, M^{me} Paatae Daoh œuvrait pour la coexistence entre musulmans malais et bouddhistes thaïs. Après sa mort, sa sœur a reçu des appels téléphoniques anonymes d'hommes parlant le dialecte malais local et la menaçant de mort. Pour de nombreux observateurs, l'assassinat de M^{me} Paatae Daoh et les menaces contre sa sœur sont destinés à intimider les musulmans qui ne soutiennent pas l'usage de la force par les insurgés des provinces méridionales. Fin 2009, les assassins de M^{me} Paatae Daoh n'avaient toujours pas été identifiés¹².

Attentats par balles contre deux défenseurs des droits communautaires et environnementaux

En 2009, les défenseurs des droits environnementaux en Thaïlande ont continué d'être les victimes d'assassinats et d'autres formes d'attaques, notamment pour avoir dénoncé l'exploitation abusive de ressources naturelles et son impact sur l'environnement et le mode de vie des communautés locales. Le 27 novembre, M. **Sittichai Phetpong**, vice-président de l'Association pour la protection des ressources maritimes (*Association for the Protection of Maritime Resources*) qui œuvre à la fois pour les plus démunis et pour la préservation des ressources naturelles¹³, a été grièvement blessé par un tireur à motocyclette dans le district de Haad Yai (province de Songkhla). Il a reçu trois balles dans le corps et une dans le bras. Il avait déjà reçu des menaces de la part de personnes que son action de protestation et d'empêchement de pratiques destructrices de l'environnement avait obligées à limiter leur exploitation de ressources naturelles. Il avait signalé ces menaces à la police de Haad Yai le 31 mai. Après que les représentants de plusieurs ONG et le père de M. Sittichai Phetpong eurent présenté au gouverneur de la province de Songkhla une lettre demandant que justice soit faite, l'affaire a été confiée à des fonctionnaires de police de haut grade de la neuvième région. Le lieutenant-général de police Wirayut, commandant la région 9, a par la suite annoncé qu'il nommerait un groupe de travail spécial chargé de l'enquête mais, fin 2009 aucune évolution n'avait été enregistrée et M. Sittichai était toujours à l'hôpital dans un état critique. De même, Me **Praseth Rakpao**, avocat et ancien membre du conseil provincial de Rayong, a été abattu dans sa voiture par un tireur à motocyclette. Cet assassinat est sans doute lié au fait que M. Praseth Rakpao était à la tête des villageois qui protestaient contre la construction d'une usine de

12/ *Idem*.

13/ M. Sittichai Phetpong a également joué un rôle important dans la création et le renforcement d'organisations communautaires, ainsi que dans la conservation des ressources du lac Songkhla.

traitement à gros budget dans des conditions contraires aux lois sur la protection de l'environnement. La population locale protestait contre ce projet depuis plusieurs mois. Le 28 juillet, elle a présenté au Parlement une pétition demandant justice, avec près de 4 000 signatures. Avant l'assassinat, les villageois avaient été prévenus du danger. Fin 2009, les assassins n'avaient toujours pas été identifiés¹⁴.

Menaces de licenciement et d'arrestation à l'encontre des dirigeants syndicaux

Le droit au rassemblement pacifique a été restreint en 2009, et la police a recouru à des techniques violentes pour réprimer les travailleurs et leurs dirigeants. Le 27 août par exemple, un grand nombre des 1 959 travailleurs licenciés par "Body Fashion Thailand Limited", une filiale de "Triumph International", ont manifesté devant le Parlement à Bangkok, accompagnés de leurs sympathisants. La plupart des travailleurs licenciés appartenaient à des groupes vulnérables : personnes âgées, femmes enceintes, travailleurs handicapés. Des séquences vidéo montrent la police en train d'utiliser des moyens acoustiques à longue portée pour disperser les manifestants. Ces dispositifs émettent un bruit désorientant qui peut atteindre 155 décibels, ce qui peut endommager l'audition de manière permanente et provoquer des réactions douloureuses et des vomissements¹⁵. Le lendemain, le commissariat de police de Dusit a lancé un mandat d'arrêt à l'encontre de trois dirigeants du Syndicat international de Triumph (Thaïlande) (*Triumph International Labour – Thailand*), M. **Sunthorn Boonyod**, M^{me} **Boonrod Saiwong** and M^{me} **Jitra Kotchadej**. Le 25 janvier 2010, le commissariat de police de Dusit a accusé M^{mes} Jitra Kotchadej et Boonrod Saiwong d'avoir "rassemblé plus de dix personnes afin de troubler l'ordre politique" (articles 215 et 216 du Code pénal et article 108 de la Loi sur les routes). Peu de temps après leur arrestation, elles ont été relâchées moyennant une caution de 100 000 baht chacune (environ 2 200 euros). Fin 2009, les charges à leur encontre n'avaient pas été levées, et aucune information n'avait pu être obtenue sur l'endroit où se trouvait M. Boonyod¹⁶.

Intervention urgente diffusée par l'Observatoire en 2009

Noms	Violations / Suivi	Référence	Date de diffusion
M ^{me} Angkhana Neelapaijit et M. Somchai Neelapaijit	Harcèlement / Menaces / Disparition forcée	Appel urgent THA 001/0609/OBS 090	9 juillet 2009

14/ Cf. UCL.

15/ Ces dispositifs ont été mis au point pour contrôler des foules hostiles, et ont été utilisés contre les pirates somaliens s'attaquant aux navires, ainsi qu'en Irak.

16/ Cf. UCL.

VIET NAM

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2010

Contexte politique

En 2009, le Viet Nam a continué d'arrêter et de condamner par dizaines des personnes prônant pacifiquement la démocratie, des militants religieux indépendants, des défenseurs des droits de l'Homme, des journalistes et des bloggeurs, en s'appuyant sur les dispositions vagues des lois nationales sur la sécurité, et en les accusant ainsi de "faire de la propagande anti-gouvernementale" ou d'"abuser des libertés démocratiques", et ce pour tenter de renforcer l'autorité du Parti communiste. En outre, les autorités ont maintenu tout au long de l'année leur contrôle sur les médias. À cet égard, un événement regrettable est intervenu en octobre 2009 lorsque le Gouvernement a annoncé son intention de promulguer un nouveau décret, selon lequel une redevance serait exigée de tout journaliste qui refuserait de divulguer ses sources ou qui écrirait des articles "subjectifs" ayant "de graves conséquences"¹. L'initiative a immédiatement été critiquée, même dans les médias officiels. Fin 2009, le décret n'avait été ni adopté ni publié.

Lors de l'Examen périodique universel (EPU) du Viet Nam en mai 2009, les Etats membres des Nations unies et les organisations ont été nombreux à rappeler que ce pays avait à relever de multiples défis majeurs en matière de droits de l'Homme. Ils ont souligné en particulier que le Viet Nam n'avait toujours pas adhéré à certains des principaux traités internationaux, notamment la Convention contre la torture et la Convention relative au statut des réfugiés de 1951². Plusieurs pays ont également déploré le fait que le Viet Nam n'avait pas invité d'observateurs des Nations unies depuis 1998, alors que six demandes de visite au titre des Procédures spéciales

1/ Cf. Comité Vietnam pour la défense des droits de l'Homme - Quê Me: Action pour la démocratie au Vietnam (CVDH).

2/ Quelques instruments fondamentaux auxquels le Viet Nam n'est pas partie : PIDESC-Pf 3, PIDCP-Pf 1, PIDCP-Pf 2, Pf CEDAW, CAT, CAT.Pf, CMW, CDPH (signée le 22 octobre 2007), CDPH-Pf, CED, Cf. Conseil des droits de l'Homme, *compilation établie par le HCDH - Vietnam*, document des Nations unies A/HRC/WG.6/5/VNM/2, 16 mars 2009.

sont en attente de réponse³. Tout en acceptant certaines recommandations générales sur la promotion des droits de l'Homme, le Viet Nam a rejeté de nombreuses propositions concrètes. Par exemple, de nombreux pays ont demandé davantage de transparence sur les prisons et les camps, le nombre de détenus, les raisons de leur incarcération et de leur condamnation à mort, mais ces recommandations ont été rejetées⁴. Le Viet Nam a également écarté les recommandations sur la nécessité d'accroître l'indépendance des médias, de lever les restrictions sur la liberté d'expression, de relâcher les prisonniers de conscience, et de reconnaître l'Église bouddhiste unifiée du Viet Nam (EBUV). Le Gouvernement a également refusé d'abolir les deux dispositions vagues sur la "sécurité nationale" figurant dans le Code pénal⁵, notamment l'article 88 sur "la diffusion de propagande contre la République socialiste du Viet Nam" et l'article 258 sur "l'abus des libertés démocratiques pour nuire aux intérêts de l'Etat" ainsi que l'ordonnance 44, qui permet la détention administrative sans jugement avec assignation à domicile ou internement en hôpital psychiatrique de personnes soupçonnées d'avoir porté atteinte à la "sécurité nationale"⁶. Le Gouvernement a également refusé de reconnaître les droits des individus et des groupes de "manifestier publiquement leur dissidence", et d'engager un dialogue avec les organisations de la société civile⁷.

3/ Rapporteurs spéciaux sur le droit à la liberté d'opinion et d'expression (visite demandée en 2002) ; sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires (2006) ; sur la liberté de religion ou de conviction (2008) ; sur le droit à l'alimentation (2008) ; et experts indépendants chargés d'examiner les effets de la dette extérieure et la question de l'accès à l'eau potable (2008). Cf. Conseil des droits de l'Homme, *compilation établie par l'HCDH - Vietnam*, document des Nations unies A/HRC/WG.6/5/VNM/2, 16 mars 2009. En réponse à l'EPU, le Gouvernement du Viet Nam a déclaré avoir récemment invité les rapporteurs spéciaux sur le droit à l'alimentation, l'éducation et la santé et les experts indépendants sur l'extrême pauvreté et sur les effets de la dette extérieure sur les droits de l'Homme. Cf. Conseil des droits de l'Homme, *rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel - Viet Nam, Additif*, document Nations unies A/HRC/12/11/Add.1, 16 septembre 2009.

4/ Cf. communiqué de presse des Nations unies, 24 septembre 2009.

5/ Selon le Code des procédures criminelles de 2004 amendé (art. 120), des personnes soupçonnées de porter atteinte à la "sécurité nationale" peuvent être maintenues en détention provisoire pendant quatre mois, aux fins de l'enquête. Ce délai peut être prolongé quatre fois par le président du parquet populaire suprême, après quoi les autorités doivent soit relâcher le détenu, soit, "si elles l'estiment nécessaire appliquer d'autres mesures dissuasives". *Quan che*, ou la "détention probatoire" (art.30 du Code pénal), est une deuxième sanction infligée à d'anciens prisonniers politiques, qui permet à l'Etat de maintenir des condamnés relevant de la "sécurité nationale" sous la surveillance et la rééducation des pouvoirs locaux pour une période de un à cinq ans de mise à l'épreuve après leur élargissement.

6/ L'Ordonnance 44 sur "le règlement des infractions administratives" permet aux autorités locales non seulement d'arrêter et de détenir des citoyens, mais aussi de les interner dans des hôpitaux psychiatriques ou des "camps de réhabilitation", sans aucune démarche judiciaire. L'Ordonnance est utilisée notamment contre des dissidents politiques et religieux, et légalise la pratique arbitraire des mises en détention sans jugement.

7/ Cf. déclaration du CVDH, 13 mai 2009.

Sur une note positive, en juin 2009 le Viet Nam a supprimé la peine de mort pour sept crimes, notamment le viol, la corruption, la contrefaçon de monnaies et de valeurs, le détournement de navires et d'avions, la destruction d'armes et d'équipements militaires et l'appropriation de biens par escroquerie. Il est à regretter toutefois que l'on puisse encore être condamné à mort pour avoir critiqué le Gouvernement, en vertu de dispositions pénales telles que "la sécurité nationale", "l'intention de renverser l'administration du peuple" (article 79 du Code pénal) et "l'espionnage" (article 80), ou simplement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression. En outre, ces motifs vagues et imprécis ne font aucune distinction entre des actes non violents – tels que l'exercice pacifique de la liberté d'expression – et des actions violentes – telles que le terrorisme. Les médias contrôlés par le Gouvernement ont chiffré à 58 le nombre de condamnations à mort en 2009, mais les chiffres réels sont très difficiles à vérifier, étant donné que les statistiques sur le nombre de peines capitales prononcées et d'exécutions ne sont pas publiées par le Gouvernement⁸.

Poursuite de la répression contre l'Eglise bouddhiste unifiée du Viet Nam et ses dirigeants

Malgré les déclarations du Gouvernement du Viet Nam dans le cadre de l'EPU selon lesquelles, en tant que "pays pluriconfessionnel qui compte plus de 20 millions d'adeptes de religions diverses et dont 80 % de la population a des convictions religieuses, le Viet Nam respecte toujours la liberté de religion [et] estime qu'il s'agit d'un besoin légitime du peuple"⁹, la situation de l'EBUV, un mouvement interdit qui promeut pacifiquement la liberté religieuse, la démocratie et les droits de l'Homme et qui bénéficie du soutien d'une majorité de la population, est restée en 2009 très préoccupante¹⁰. Dans une résolution adoptée le 26 novembre 2009, le Parlement européen a vivement condamné la persécution religieuse au Viet Nam, en déplorant le fait que "de nombreuses organisations religieuses, en souhaitant préserver leur indépendance à l'égard du Gouvernement, s'exposent à l'exclusion et à la persécution de leurs membres", d'autant "qu'en l'absence d'organisations indépendantes de défense des droits de l'homme, les dirigeants religieux jouent souvent le rôle de défenseurs des droits de

8/ D'ailleurs, pour désamorcer les critiques de la communauté internationale et des organisations de défense des droits de l'Homme, en janvier 2004 le Viet Nam a promulgué un décret selon lequel les statistiques sur les condamnations à mort sont classées "secrets d'Etat".

9/ Cf. Conseil des droits de l'Homme, *rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel - Viet Nam, Additif*, document des Nations unies A/HRC/12/11/Add.1, 16 septembre 2009.

10/ L'EBUV a été interdite en 1981 à la suite de la création de l'Eglise bouddhiste du Viet Nam (*Viet Nam Buddhist Church*), sponsorisée par l'Etat, et ses dignitaires et adeptes n'ont cessé d'être soumis à des mises en détention, des actes d'intimidation et un harcèlement continu. Malgré les appels répétés de la communauté internationale, le Viet Nam n'a toujours pas rétabli son statut légal.

l'Homme et luttent pour plus de tolérance et pour le respect des principes démocratiques"¹¹. Le Parlement européen a cité nommément la répression contre l'EBUV et le maintien en assignation à résidence du patriarche **Thich Quang Do** (après plus de 27 ans en détention), ainsi que l'emprisonnement de centaines de personnes pour leurs croyances religieuses ou leurs opinions politiques. Fin 2009, Thich Quang Do, qui a 80 ans, et qui a été nommé pour le Prix Nobel de la paix 2009¹², restait assigné à résidence au monastère de Thanh Minh Zen à Saigon, où il se trouve depuis 2001.

Détention arbitraire de plusieurs avocats défenseurs des droits de l'Homme

En 2009, l'argument de la sécurité nationale a continué d'être utilisé pour réprimer la démocratie et la liberté d'expression au Viet Nam. Le procès de Me **Le Cong Dinh**, éminent avocat spécialisé dans la défense des droits de l'Homme et ancien vice-président du Barreau de Ho Chi Minh-Ville (*Ho Chi Minh City Bar Association*), et de trois autres militants a fortement ému l'opinion internationale : cela faisait longtemps que le régime n'avait pas poursuivi quelqu'un pour activités subversives. Le 13 juin 2009, Me Le Cong Dinh a été arrêté par les services de police chargés de la sécurité publique et ensuite accusé de "propagande" contre l'Etat (article 88 du Code pénal). Me Le Cong Dinh s'était élevé contre l'extraction de bauxite dans la région centrale du Haut plateau, et avait aussi appelé à des réformes politiques. Lors d'une conférence de presse, le service des enquêtes du ministère de la Sécurité publique a déclaré que l'accusé avait "publié, avec la connivence d'agents subversifs étrangers, des documents déformant les politiques socio-économiques" du Gouvernement. Fin 2009, Me Le Cong Dinh a été inculpé pour avoir "mené des activités visant à renverser l'administration du peuple" (article 79 du Code pénal). Le 1^{er} juillet 2009, il avait été radié du Barreau et, en août 2009, il avait été contraint à faire une "confession" publique à la télévision. Le 20 janvier 2010, la Cour suprême populaire de Ho Chi Minh-Ville l'a condamné à cinq ans de prison¹³. Cette affaire constitue un exemple flagrant du caractère "fourre-tout" de la législation vietnamienne, qui empêche l'accusé de savoir sur quoi se fondent les accusations à son encontre, tout en permettant aux autorités de modifier arbitrairement les motifs selon leur bon vouloir.

11/ Les restrictions sur la liberté de religion portent également sur l'église chrétienne. Cf. résolution du Parlement européen P7_TA-PROV(2009)0104, 26 novembre 2009.

12/ Cf. communiqué de presse Bureau international d'information bouddhiste, 11 mars 2009.

13/ Ses co-accusés, bloggeurs et militants pour la démocratie, Tran Huynh Duy Thuc, Nguyen Tien Trung et Le Thang Long, ont été condamnés pour les mêmes chefs d'inculpation à des peines de prison de sept à seize ans.

Par ailleurs, d'autres avocats impliqués dans la défense des droits de l'Homme étaient toujours détenus fin 2009, suite à des condamnations pénales et leur radiation du Barreau. Ainsi, les avocats des droits de l'Homme et militants pour la démocratie Me **Nguyen Van Dai**, fondateur du Comité pour les droits de l'Homme au Viet Nam (*Committee for Human Rights in Viet Nam*), et Me **Le Thi Cong Nhan**, membre du Comité pour les droits de l'Homme au Vietnam et porte-parole du Parti progressiste au Viet Nam (*Viet Nam Progression Party – VNPP*), arrêtés en mars 2007 et condamnés le 11 mai 2007 à cinq et quatre ans de prison respectivement pour “propagande contre la République socialiste du Viet Nam” (article 88 du Code pénal)¹⁴, étaient toujours détenus fin 2009 au camp de détention K1, Xa Ba Sao (province Ha Nam) et au camp de détention 5, Phan trai 4, Yen Dinh (province Thanh Hoa).

Obstacles à la liberté d'organiser des manifestations pacifiques en faveur des droits des travailleurs et des paysans

En 2009, les autorités du Viet Nam ont continué de réprimer des manifestations pacifiques, et de poursuivre les manifestants au pénal. Ainsi, plusieurs militants engagés dans une campagne en faveur des droits des travailleurs ont été arbitrairement arrêtés en 2009 pour avoir demandé le droit de créer des syndicats indépendants, lesquels sont interdits au Viet Nam. Plus particulièrement, en 2009, des travailleurs frappés par la crise économique ont organisé des grèves sans précédent pour protester contre l'inaction des syndicats contrôlés par le Gouvernement. Plusieurs manifestations pacifiques d'agriculteurs et de paysans – appelés les “Victimes de l'injustice” (*Victims of Injustice*) – principalement des femmes – ont également été brutalement réprimées. Ce mouvement de protestation rurale, composé de paysans expropriés qui organisent des marches vers Hanoi ou Saigon afin de déposer des plaintes, campant devant les bâtiments administratifs pour protester contre la confiscation des terres par l'Etat dans le cadre de projets de développement et contre l'absence ou l'insuffisance d'indemnisations, a atteint des proportions explosives, avec plus de deux millions de plaintes déposées au cours des dix dernières années¹⁵.

Poursuite de la répression contre les blogueurs et les journalistes

Malgré les déclarations du Gouvernement dans le cadre de l'EPU 2009 selon lesquelles “tous les citoyens ont le droit d'exprimer leurs aspirations, opinions et commentaires sur toutes les questions politiques, économiques

14/ En novembre 2007, la Cour d'appel de Hanoi a réduit les peines à quatre et trois ans de prison respectivement, suivis de quatre et trois ans d'assignation à résidence.

15/ Cf. CVDH et FIDH, *rapport conjoint soumis à l'occasion de l'Examen périodique universel du Viet Nam*, mai 2009.

et sociales traitées par les médias [et que] le Viet Nam encourage l'utilisation de l'Internet (...) [et] le développement et l'utilisation des blogs"¹⁶, en 2009, des journalistes et d'autres personnes ayant posté des articles sur Internet ont été licenciés, arrêtés et forcés à faire des "confessions". En 2009, le groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire s'est déclaré particulièrement préoccupé par la situation de nombreux bloggeurs et journalistes au Viet Nam¹⁷. Deux bloggeurs de Hanoi, **Thanh Hieu** et **Pham Doan Trang**, également journalistes de la publication en ligne très en vue *VietnamNet*, ont été arrêtés les 27 et 28 août 2009, avant d'être libérés respectivement les 5 et 4 septembre 2009. Tous deux avaient critiqué le Gouvernement pour son soutien à un projet très controversé d'extraction de bauxite dans la région du Haut plateau confié à une entreprise chinoise, ainsi que pour son attitude soumise envers la Chine en matière de souveraineté territoriale¹⁸. De même, **Nguyen Hue Chi**, responsable du site Internet *Bauxite Viet Nam*, qui a critiqué l'extraction de bauxite dans la région du Haut plateau, notamment en raison de l'impact désastreux sur l'environnement, a été harcelé et convoqué à plusieurs reprises par la police en décembre 2009 et janvier 2010. En décembre, le site a fait l'objet d'une cyber attaque, et certaines données ont été perdues. En raison de toutes ces pressions, le site a été fermé en janvier 2010¹⁹. **Nguyen Hoang Hai**, ou **Dieu Cay** de son nom de plume, bloggeur et défenseur des droits de l'Homme reconnu ainsi que membre fondateur du Club des journalistes vietnamiens libres (*Free Vietnamese Journalists Club*), restait détenu fin 2009, suite à la confirmation de sa condamnation le 4 décembre 2008 à deux ans et demi d'emprisonnement pour "évasion fiscale"²⁰.

Interventions urgentes diffusées par l'Observatoire en 2009

Nom	Violations / Suivi	Référence	Date de diffusion
Me. Le Cong Dinh	Détention arbitraire / Harcèlement judiciaire	Lettre ouverte conjointe aux autorités	19 juin 2009
		Communiqué de presse conjoint	23 décembre 2009

16/ Cf. Conseil des droits de l'Homme, *rapport du groupe de travail sur l'Examen périodique universel - Vietnam - Additif*, document des Nations unies A/HRC/12/11/Add.1, 16 septembre 2009.

17/ Cf. groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire, *Opinion 1/2009*, mai 2009.

18/ Notamment les revendications chinoises sur les archipels Paracels et Spratley. Cf. CVDH.

19/ Cf. CVDH.

20/ Dieu Clay, connu pour ses articles sur l'Internet appelant à la défense des droits de l'Homme et à des réformes démocratiques, avait été injustement accusé d'avoir omis de payer ses impôts fonciers pendant dix ans. Or, ces impôts auraient dû être payés par le propriétaire des lieux, et non par Dieu Clay, qui n'en était que le locataire.